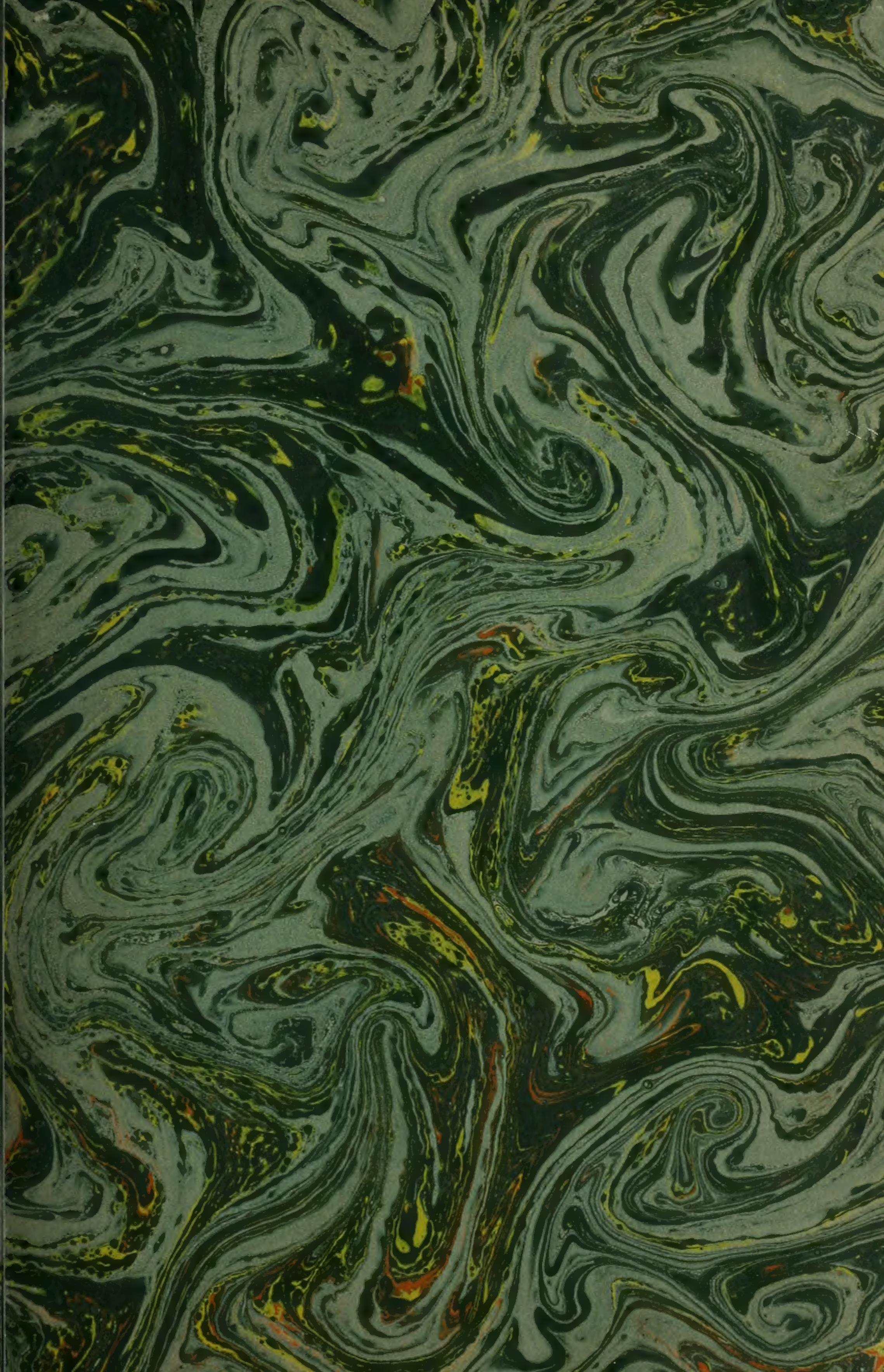
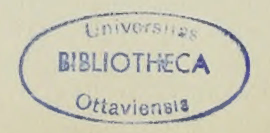

U d'/of OTTAWA
39003002429529




Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

AUTOUR D'UN PRÊT HYPOTHÉCAIRE

VOLTAIRE

CRÉANCIER DU WÜRTEMBERG

Correspondance inédite

Publiée avec un commentaire et des planches.

PAR

FRÉDÉRIC ROSSEL

Préface de M. HENRY ROUJON, de l'Institut.



PARIS

LIBRAIRIE H. CHAMPION, ÉDITEUR,

5, quai Malaquais.

1909

VOLTAIRE

CRÉANCIER

DU WÜRTEMBERG



Le Duc Charles Eugène.

Portrait de la « Galerie de Famille », au Palais de Louisbourg.

AUTOUR D'UN PRÊT HYPOTHÉCAIRE

VOLTAIRE

CRÉANCIER DU WÜRTEMBERG

Correspondance inédite

Publiée avec un commentaire et des planches

PAR

FRÉDÉRIC ROSSEL

Préface de M. HENRY ROUJON, de l'Institut.

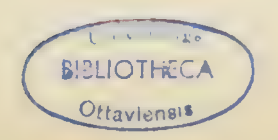


PARIS

LIBRAIRIE H. CHAMPION, ÉDITEUR,

5, quai Malaquais.

1909



IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE :

50 exemplaires sur Hollande,
numérotés de 1 à 50.

325 exemplaires sur velin teinté,
numérotés de 51 à 375.

N° 261



PRÉFACE

Avant de publier le présent volume, M. Frédéric Rossel avait déjà fait cet été, à la Société d'histoire de la Suisse romande, une communication relative aux finances de Voltaire.

On s'occupe beaucoup en ce moment de Voltaire capitaliste. Tout récemment, M. Fernand Caussy étudiait dans la *Revue de Paris* son rare génie de propriétaire foncier. Il s'agit cette fois de ses aptitudes au prêt hypothécaire. M. Rossel a retrouvé, dans des papiers de famille, toute une correspondance concernant les relations du créancier philosophe avec un de ses plus illustres débiteurs, le duc Charles-Eugène de Wurtemberg. M. Rossel est de Montbéliard, où Charles-Eugène était suzerain. Au cours de ses longs démêlés avec son ducal client, Voltaire dut se mettre plus d'une fois en instance devant les autorités du comté. Le dossier complet de cette comédie financière ne pouvait être qu'à Montbéliard ; M. Rossel a eu le mérite de le découvrir. Il nous donne ici la série complète des lettres et des pièces comptables. Nous obtenons ainsi d'intéressantes précisions. M. Rossel a vérifié consciencieusement la comptabilité de Voltaire ; elle lui fait honneur. Il avança à Charles-Eugène plus de 620.000 livres.

Le duc mit vingt-cinq ans à s'acquitter, ce qui permit à Voltaire de toucher 1.360.000 francs de rentes viagères. Ces chiffres ne manquent point d'éloquence.

Tout bon voltairiste accueillera avec sympathie une communication aussi scrupuleusement documentée. Sur le fond même de l'affaire les curieux de la vie privée de Voltaire sont renseignés depuis longtemps, mais l'évaluation exacte des sommes prêtées par le patriarche au duc de Wurtemberg, comte de Montbéliard, a son intérêt. Le capitaliste de Ferney n'a jamais fait mystère de ses rapports d'argent avec Charles-Eugène. L'idée de choisir ce duc comme débiteur lui vint, pendant son séjour à Berlin, au moment où il sentit que Frédéric et lui allaient bientôt cesser de s'aimer.

Que disent les *Mémoires*, rédigés par Voltaire, vers 1759, au sujet de son séjour en Prusse ? « La Mettrie qui disait au roi tout ce qui lui venait dans la tête, lui dit qu'on était bien jaloux de ma faveur et de ma fortune. Laissez faire, lui dit le roi, on presse l'orange, et on la jette quand on a avalé le jus. La Mettrie ne manqua pas de me rendre ce bel apophtegme, digne de Denys de Syracuse. Je résolus dès lors de mettre en sûreté les pelures de l'orange. J'avois environ 300.000 livres à placer. Je me gardai bien de mettre ce fonds dans les Etats de mon Alcine. Je le plaçai avantageusement sur les terres que le duc de Wurtemberg possède en France. » De Potsdam, Voltaire écrit à Mme Denis : « Je remets entre les mains de M. le duc de Wurtemberg les fonds que j'avais fait venir à Berlin ; il nous en fera une rente viagère sur nos deux têtes... Cet emploi de mon bien est d'autant meilleur que le payement est assigné sur les domaines que le duc de Wurtemberg a

en France. Nous avons des souverainetés hypothequées ; et nous ne serons point payés avec un *car tel est notre bon plaisir*... L'affaire est sûre, les paroles sont données ; paroles de princes, il est vrai ; mais ils les tiennent dans les petites occasions ; et puis nous aurons un beau et bon contrat. Les princes ont de l'honneur ; ils ne trompent que les souverains, quand il s'agit du peuple ou de ces respectables et héroïques friponneries d'ambition devant lesquelles l'honneur n'est qu'un conte de vieille. »

Cet optimisme éprouva quelques déboires. Le duc Charles-Eugène était le type du roitelet germain affolé de mégalomanie louisquatorzienne. Il aimait les dames et les bâtiments. Il voulait faire de ses palais de Stuttgart et de Louisbourg des Versailles souabes Sa « chapelle » était somptueuse. L'opéra et le ballet lui coûtaient par an 150.000 florins. Il avait une académie des beaux-arts, une armée de 15.000 hommes richement habillés, et 800 chevaux dans ses écuries. Les Etats lui firent des remontrances ; il les jugea irrespectueuses. Un de ses ministres, le comte Montmartin, d'origine française, eut une idée, française déjà : établir l'impôt sur le revenu. Un professeur de droit, pour s'être avisé de critiquer cette réforme, fut condamné à cinq années de forteresse. Charles-Eugène arriva ainsi au chiffre de 28 millions de dettes. Là s'arrêtèrent ses dissipations. Il finit par autoriser les Etats à consentir l'impôt et il épousa sa maîtresse pour donner aux Wurtembergeois le spectacle d'une vieillesse édifiante.

Ce Souabe, francisé jusqu'à la manie, amateur de spectacles et galantin, n'était pas pour déplaire à Voltaire historien. Il plut moins à Voltaire créancier. Les rentrées se faisaient péniblement. Le seigneur de Ferney écrivait à

l'avocat Dupont : Il faut que je vous avoue, mon cher ami que j'ai soixante et quatorze ans ; que j'ai donné tout mon bien à M. le duc de Wurtemberg qui ne me paye point. Il me doit une année entière. M. le duc devrait savoir qu'il faut payer ses dettes avant de donner des fêtes. » Il fit opérer des saisies en Alsace et en Franche-Comté. Pour intimider Charles-Eugène, il s'adressa à son vieil ennemi intime, Frédéric II. « Je ne sais plus, sire, où j'irai mourir. M. le duc de Wurtemberg régnant me doit quelque argent qui aurait servi à me procurer une sépulture honnête ; il ne me paye point. Sérieusement parlant, je suis un petit Job ratatiné sur mon fumier de Suisse. » Le petit Job jouissait alors de 177.000 livres de rentes. Frédéric était renseigné sur la misère de son ancien chambellan ; néanmoins, il consentit à intervenir : « J'ai écrit dans le Wurtemberg pour vous donner assistance pour une dette qui m'est connue. Je crois cependant vous devoir avertir que je ne suis pas trop bien en cour chez Son Altesse Sérénissime et, de plus, que ladite Altesse a une forte fluxion sur les oreilles, chaque fois que ses créanciers le haranguent. » Charles-Eugène avait été pourtant, dans sa jeunesse, l'hôte et l'élève de Frédéric. Le « Salomon du Nord » avait même écrit son *Miroir des princes* pour l'édification de cet étudiant en souveraineté. A la cour de Prusse, le jeune duc s'était entendu expliquer les droits des peuples et les devoirs des rois. Mais le maître et le disciple ne se souvenaient plus de Marc-Aurèle qu'après boire.

Et le duc de Wurtemberg mettait toujours à servir les rentes viagères de Voltaire la moins stoïcienne des nonchalances. Frédéric II, l'honnête courtier, consolait de son mieux le philosophe de Ferney : « Je vous envoie ci-joint

copie de la réponse que j'ai reçue de M. le duc de Wurtemberg. Ce prince qui tend au sublime veut imiter en tout les grandes puissances ; et comme la France, l'Angleterre, la Hollande et l'Autriche sont surchargées de dettes, il veut ranger son duché dans la même catégorie. Et s'il arrive que quelqu'une de ces puissances fasse banqueroute, je ne garantirais pas que piqué d'honneur il n'en fît autant. J'avais bien prévu que Son Altesse Sérénissime serait récalcitrante sur le fait des remboursements, et je vous assure de plus que ce soi-disant pupille n'a jamais écouté mes avis, ni suivi mes conseils. »

Les documents retrouvés par M. Rossel prouvent que, tout compte fait, Voltaire finit par avoir raison du prince mauvais payeur. Il n'eut donc pas besoin des exhortations sublimes que lui prodiguait le froid railleur de Sans-Souci : « Que ces misères ne troublent point la sérénité de vos jours. Tranquille, du palais des sages, vous pouvez contempler de cette élévation les défauts et les faiblesses du genre humain. »

Frédéric, lui aussi remboursait Voltaire ; à défaut de prêts hypotécaires, il était avec le philosophe en compte d'ironies. Il tenait à acquitter cette vieille dette.

Novembre 1908.

H. Roujon



INTRODUCTION

Inédites pour la plupart, les pièces qui vont suivre sont intéressantes pour tous ceux qui sont curieux de l'existence intime de Voltaire. Ses moyens d'existence, ses besoins d'argent, la gêne momentanée où il se trouva souvent, même après son opulente installation à Ferney, ressortent clairement de cette série de lettres. Elles montrent au jour un Voltaire, financier remarquablement avisé, ce qui se rencontre souvent ; et, chose infiniment plus rare, financier doué de bienveillance et de longanimité envers ses débiteurs.

Nous ne parlerons pas ici, au point de vue littéraire, de l'homme prodigieux qui trouva le moyen d'occuper, pendant cinquante ans, l'attention de l'Europe entière. Nous exposerons simplement les correspondances, parfois pénibles, mais toujours correctes, qu'il entretint avec les ducs de Wurtemberg, vingt cinq ans durant. Au cours de cette véritable épopée financière, nous verrons qu'il faillit acquérir le château de Montbéliard, avant de s'établir définitivement à Ferney. Nous le suivrons dans ses démêlés avec des conseillers de Régence, avec des trésoriers, avec des maîtres de forges, avec des banquiers, dont les descendants habitent, encore aujourd'hui, le pays de Montbéliard et l'Alsace. Nous verrons l'emploi qu'il fit des rentes qu'il recevait, avec tant de retards, du duc Charles Eugène, et qui constituèrent longtemps la presque totalité de sa fortune, — et nous serons étonnés de l'activité créatrice déployée, jusqu'à la fin de sa vie, par un soi-disant vieillard, qui fut mourant pendant quinze ans.

L'histoire des créances de Voltaire avait été commencée, vers

1850, par un érudit de Colmar, *M. Mossmann*, qui avait trouvé dans les archives de cette ville un dossier, assez important, de lettres adressées de Ferney aux receveurs Jeanmaire et Rosé, chargés des affaires d'Alsace et de Montbéliard pour la maison de Wurtemberg. M. Mossmann publia, dans la *Revue d'Alsace* de 1851, ceux de ces documents relatifs aux créances de Voltaire sur les vignes de Riquewihr. On les trouvera reproduits ici, avec l'indication de leur origine.

Cinquante ans plus tard, en 1899, *M. Paul Sakmann*, professeur à Stuttgart, compléta la publication des documents renfermés dans les archives de Colmar ; il leur ajouta quelques lettres de Voltaire, conservées dans les archives de Stuttgart, et les fit suivre d'une étude très documentée, sur les relations entre Voltaire et la maison de Wurtemberg.

Aux *Archives de Paris* (Archives Nationales, fonds Montbéliard, dossier K. 2007) se trouvent plusieurs centaines de pièces inédites, relatives à la même affaire. Mais, de lettres de Voltaire, les Archives n'en contiennent pour ainsi dire pas : sept en tout, dont quatre copies. Par contre, toutes les réponses des receveurs et du Conseil de Régence à Voltaire, tous les brouillons, tous les comptes, sont dans ce dossier, soigneusement classé, mais auquel manque la partie véritablement intéressante, — la seule intéressante — les lettres de Voltaire.

Or, ces lettres, au nombre de soixante cinq, sont dans notre famille depuis plus d'un siècle, et elles complètent absolument le dossier des Archives Nationales, s'y intercalent toutes, sans exception. Il est très probable que, réunies en une liasse spéciales, (suivant l'annotation que porte un des dossiers des Archives Nationales), elles furent recueillies avec soin par *George-David Rossel* (1733-1789) alors conseiller de Régence, à Montbéliard, et chargé, avec ses collègues de Goll et de Sponeck, de cette affaire spéciale.

Le dossier constitué par la réunion des documents de Paris, de Colmar, de Stuttgart et de Montbéliard, forme maintenant un tout intéressant, absolument complet, bien défini. On en trouvera ci-après la reproduction intégrale et fidèle, en ce qui concerne les lettres de Voltaire. Celles de ses correspondants sont reproduites également lorsqu'elles offrent un intérêt appréciable. Sinon, elles sont simplement citées et analysées, avec indication de leur provenance.

Nous verrons dans ce dossier la patience inaltérable de Vol-

taire, la variété infinie avec laquelle il réclama pendant vingt-cinq ans la même chose ; — l'astuce élégante du receveur de Colmar le sieur Rosé, et la franchise brutale de l'homme actif qu'était Meiner, le maître de la forge d'Audincourt ; receveur et maître de forges s'entendaient à merveille pour ne pas payer Voltaire, ou du moins pour le payer le plus tard possible.

Il serait trop long d'exposer ici, par le menu, toutes les opérations, qui durèrent vingt ans, et après lesquelles le duc Charles-Eugène se trouva, vers 1775, avoir reçu plus de 620,000 livres de Voltaire. Voici en deux mots la situation : Voltaire avait, par le comté de Montbéliard, droit à une rente viagère de 62,000 livres, qui représentait, à 12 %, le résultat d'un abandon de 512,000 livres au duc. En outre, il lui prêta, de 1768 à 1773, 106,000 livres à 5 % ; ces dernières avances étaient remboursables à échéances, assez brèves d'après les stipulations, mais, qui s'allongèrent singulièrement, jusqu'après la mort du créancier, et celle du débiteur également.

Si on fait le total des rentes viagères qui rentrèrent à Voltaire pendant vingt-cinq ans, rien que du fait de Charles-Eugène, on arrive au total de 1,300,000 livres, non compris l'intérêt des prêts ordinaires. Nous verrons plus loin l'emploi qu'il fit de ces sommes.

Examinons d'abord pourquoi Voltaire préféra, au moment de ses premiers prêts, traiter moyennant des rentes viagères, à forfait et à fonds perdus, plutôt que de faire des avances simples, moyennant des intérêts ordinaires. La raison de son choix est évidente : Voltaire se connaissait et s'observait admirablement, au point de vue de sa santé. Son apparence débile cachait une constitution très robuste, et il devait avoir la certitude absolue de vivre longtemps, sauf accidents ou maladies imprévues. Les faits ont prouvé qu'il avait prévu juste. Voici, en effet, les résultats de ses calculs, à titre d'exemple : Lors de ses premiers prêts à Charles-Eugène, en 1752 et 1753, il avait cinquante-neuf ans, et une apparence maladive. Ses intérêts à 12 % lui assuraient une première rente annuelle de 34,000 livres au total, pour un capital aliéné de 280,000 livres environ. Si on ne tient pas compte des irrigularités dans les paiements, on trouve que Voltaire toucha cette rente à 12 % pendant vingt-cinq ans, ce qui, sans compter les intérêts, lui rapporta en rentes 300 % de son capital, soit le capital lui-même et 200 %

d'intérêts. — Ceci paraît, à première vue, énorme, et les détracteurs à tout prix de Voltaire n'ont pas manqué de l'accuser d'avoir exploité honteusement le duc Charles-Eugène.

Mais il faut réfléchir que si Voltaire avait prêté simplement le même capital qu'il aliéna, pendant le même temps, à 5 %, en composant les intérêts, il en aurait retiré 239 % au lieu des 200 % qu'il retira en réalité.

Il ne fit donc pas, somme toute, une affaire tellement extraordinaire. Mais le duc Charles-Eugène, qui avait compté, lui, en faire une excellente, c'est-à-dire, au fond, « rouler » Voltaire, fut fortement déçu, en voyant se maintenir, inaltérable, la santé de son créancier. C'est problablement pour cela qu'il ne suivit plus le même système, lors de ses emprunts postérieurs à 1770, qu'il effectua avec intérêts fixes, et remboursement du capital à délais fermes. En réalité, ces opérations là furent encore plus onéreuses pour lui que les deux premières. Il s'en tira en ne payant pas, ou du moins le plus tard possible.

Finalement, on peut estimer que le capital, aliéné, ou avancé simplement par Voltaire, soit 628,000 livres, lui rapporta en moyenne 9 à 9 1/3 pour cent, pendant sa vie, et en plus qu'il produisit encore les rentes viagères de ses neveux et nièces, après lui. Il est permis de penser que ce n'est pas trop, eu égard aux luttes que Voltaire eut à soutenir pendant plus de douze ans contre tout le personnel des Seigneuries, qui avait évidemment reçu des instructions verbales, lui enjoignant de ne pas payer trop vite : certaines lettres des receveurs ou des fermiers au Conseil de Montbéliard, sont typiques à cet égard. (Voir notamment les pièces numérotées 22, 26, 82, 92, 129, 143, 147, et surtout 179.)

Il faut dire aussi combien était délicate la situation des employés du duc Charles-Eugène : ils amassaient péniblement, en Alsace et à Montbéliard, par d'incertaines ventes de grains, de fourrages, de fers ou de vins, l'argent destiné aux quartiers de Voltaire ; et souvent, lorsqu'ils étaient à faire les envois par le coche de Bâle à Genève, leur arrivait à l'improviste un ordre de Charles-Eugène, leur prescrivant de détourner ces sommes sur Stuttgart, au lieu de les envoyer à Ferney. La chose se produisait trop souvent au gré de Voltaire ; et c'est probablement avec ses fonds que furent payées en partie certaines constructions faites à Louisbourg « Mon repos » et la « Solitude », près de Stuttgart.

C'est dans ces circonstances qu'il faisait intervenir, peut-être sans grande conviction, des menaces de poursuites par le Parlement de Besançon. Il finit par faire prendre des délégations et des hypothèques sur les revenus des seigneuries dépendant du Wurtemberg, à savoir : les produits des forges d'Audincourt, des salines de Saulnot ; des vignes de Riquewihr ; sans parler d'hypothétiques mines d'or, avec lesquelles le receveur de Colmar, Rosé, le tint longtemps en haleine. (Voir pièces Nos 82 et 84).

De toutes façons, il est impossible de ne pas admirer la patience et la constance d'humeur de Voltaire, qui furent inlassables et inaltérables pendant vingt-trois ans.

Voici, pour résumer, un tableau indiquant, par dates, les différentes rentes viagères assurées, par le duc Charles-Eugène, à Voltaire, et, après la mort de celui-ci, à ses neveux et nièces. Le capital représentatif de ces rentes était d'environ 520,000 livres.

1° Viagères de Voltaire.

27 sept. 1752	4,200 risdalers	à 3 l. 15 s.
31 janv. 1753	3,300 »	»
10 oct. 1764	24,000 livres	
28 oct. 1764	10,000 »	

Soit au total, à partir de 1764, 62,152 livres, sur lesquelles 34,000 lui étaient versées par le Sr Meiner, directeur de la forge d'Audincourt. Le solde, soit environ 28,000 livres, *devait* lui être payé par le receveur de Colmar, le Sr Rosé, à raison de 7,000 livres par trimestre.

2° Viagères de ses héritiers.

Après le décès de Voltaire, ainsi réparties.

Dates des rentes (rescrits)	Mme Denis † 1790	Mme de Florian † 1771	Abbé Mignot † 1791	De Fontaine d'Hornoy † 1828
27 sept. 1752	2,000 risd.	Rien touché (mourut avant Voltaire) »	»	»
31 janv. 1753	600 risd.	»	»	»
10 oct. 1764	16,000 L.	»		»
28 oct. 1764	2,000 L.	2,000 L.	2,000 L	2,000 L.
	25,750 L.			

3° Les capitaux prêtés a Charles-Eugène.

Voici un tableau indiquant, d'après les différents rescrits qu'on trouvera plus loin, les emprunts successifs faits à Voltaire :

Dates	Valeurs	
27 septembre 1752	40.000 risd. à 3 l. 15 —	130.000 L.
3 janvier 1753	30.000 risd. à 3 l. 15 =	112.500
10 octobre 1764	200.000 livres.	200.000
28 octobre 1764	80.000 livres.	80.000
— ? — 1768	26.000 livres.	26.000
janvier 1773	80.000 livres.	80.000
	Soit au total . . .	628.500 L.

Sur ces six emprunts, les quatre premiers donnèrent lieu aux rentes viagères vues plus haut. Ceux de 1768 et 1773 furent contractés à 5 % pour le second et 4 1/2 pour le premier, soit une moyenne de 4 3/4 environ. Le revenu moyen des rentes viagères était de 11 3/4.

L'ensemble donnait donc :

522.500 livres à 11 3/4 } Soit au total **67,150** livres
106.000 » à 4 3/4 }

avec un revenu moyen de **9,3** %.

Il fut de plus remboursé, à partir de 1767, de la somme de 73.222 livres pour « arrérages et frais de justice et divers ».

La Fortune de Voltaire et l'emploi qu'il en fit.

On verra à quels expédients eut recours Charles Eugène, pour différer pendant un quart de siècle les paiements qu'il devait. Nous allons maintenant, d'après les documents retrouvés aux Archives de Paris, à Colmar, d'après les lettres inédites publiées plus loin, et d'après les biographes de Voltaire, exposer quel emploi celui-ci fit de ses rentes viagères. Son activité inlassable semblait augmenter à mesure qu'il avançait en âge : la stupé-

faction exprimée par Rosé, lorsqu'il raconte au Conseil son voyage à Ferney, (V. lettre du 23 juin 1776) était absolument motivée, comme on va le voir tout à l'heure ; et il est vraiment prodigieux d'assister à la création, de toutes pièces, de ce domaine de Ferney et de Versoix avec ses deux manufactures, ses 110 à 115 maisons nouvelles, son église, ses magasins, tout cela surgit en moins de cinq années par la seule volonté d'un vieillard plus que septuagénaire. Il est très probable que si Voltaire s'était fixé à Montbéliard, comme il en eut l'intention en 1764, la colonie fondée à Ferney l'eût été aux environs du château qu'il devait acheter à Charles-Eugène ; et le développement industriel, pourtant déjà si important, de la région de Montbéliard, eut été probablement encore plus grand et plus hâtif ; nous rappellerons, en effet, que la fabrique d'horlogerie de Ferney, qui fut une des plus importantes de son temps, aurait ainsi été la première, en date et en importance, de toutes celles qui, à partir de la fin du XVIII[e] siècle, firent la prospérité de la région et de la ville de Montbéliard.

Pourquoi et comment Voltaire créa Ferney.

Il est intéressant, pour comprendre l'insistance que mettait Voltaire à réclamer ses arriérés d'intérêts et ses rentes, de connaître l'emploi qu'il fit de sa fortune. On sait qu'il vécut à la cour de Prusse de 1750 à 1753. A cette date, les rapports plutôt tendus qui existaient entre lui et Frédéric II, faisaient déjà présager la rupture, le départ prochain. Il chercha longtemps où se fixer : on suit dans sa correspondance toutes ses hésitations.

Tour à tour on le voit à Strasbourg (août 1753), à Colmar, à l'abbaye de Senones, à Plombières ; de nouveau à Colmar ; rien ne le satisfait. C'est de cette époque que datent ses premiers prêts à Charles-Eugène : il voulait mettre en sûreté sa fortune, avant de quitter Berlin. Faut-il en croire le passage ci-dessous, plutôt malveillant, des mémoires de d'Argenson : « Le Roi a dit à « son lever que Voltaire était chassé de Prusse, pour avoir « agioté sur des billets que Sa Majesté Prussienne faisait païer

« à de pauvres officiers. Voltaire en avait acheté pour des « sommes considérables, et s'en était fait payer. Ce grand poëte « est toujours à cheval sur le Parnasse et sur la rue Quincam- « poix (1754) ». ? Nous ne le savons pas.

Quoiqu'il en soit, Voltaire avait été justement inquiété, ayant appris le mot de son hôte royal, qui l'avait comparé à « une « orange qu'on presse, et dont on jette les pelures, quand il n'y « a plus rien à en tirer ». On trouve dans ses mémoires :

« Je résolus dès lors de mettre en sûreté les pelures de l'o- « range. J'avais environ 300,000 L. à placer. Je me gardai bien « de mettre ce fonds dans les États de mon Alcine ; je le plaçai « avantageusement sur les terres que le duc de Virtemberg « possède en France. Le Roi, qui ouvrait toutes mes lettres, se « douta bien que je ne prétendais pas rester auprès de lui. »

Voltaire, en effet, ne cherchait qu'une occasion pour s'enfuir, le mot n'est pas trop fort. On sait comment il fut, à Francfort, arrêté pendant tout le mois de juin, avec sa nièce Mme Denis, tandis que tous ses bagages furent fouillés, sans qu'aucune ré- clamation de sa part fût seulement écoutée ; c'est alors qu'il dut se féliciter d'avoir mis en sûreté, à l'avance, toute sa fortune. Une fois échappé, à grand peine, à la tyrannie et à l'arbitraire du Sr Freytag, il chercha, comme nous l'avons dit plus haut, une résidence tranquille ; il ne trouva rien à sa guise en Alsace. La France ne lui paraissait pas hospitalière ; il chercha à s'éta- blir en Suisse, ou du moins sur la frontière.

Il ne se décida pas du premier coup pour Ferney. Nous pou- vons, de la lecture de sa correspondance, tirer la conclusion, qu'il eut d'abord l'idée de se fixer à Berne. Il entra en relations avec le Conseil Bernois ; peut-être eut-il, là, connaissance des emprunts que Charles-Eugène avait faits à ce canton, et dont nous retrouvons mention dans le dossier des Archives Natio- nales de Paris (Montbéliard K. 2007. 27 sept. 1755). Ne serait il pas possible qu'il eût remporté, de son exploration à Berne, le projet, réalisé plus tard, de prêter, lui aussi, sa fortune à Char- les-Eugène de Wurtemberg ? En tout cas, Berne ne lui plut pas. Il partit pour Genève, et s'arrêta en route.

A la fin de 1754, il loua à Lausanne la propriété de Monrion, qui appartenait au banquier Panchot, (et fut achetée, sitôt fini le bail de Voltaire, par le Dr Tissot). En même temps (1755), il achetait près de Genève, à Saint Jean, sa propriété des Délices,

pour le prix de 87.000 livres. En même temps, encore, ayant éprouvé, par sa première année de bail, que Montrion ne se chauffait pas bien en hiver, il loua, à Lausanne aussi, rue du Grand Chêne, pour 9 ans, une grande et agréable maison, (la maison Chandieu) dont la facade sud avait la vue du lac et des Alpes de Savoie. (Cette maison existe encore, c'est elle qui constitue actuellement une des dépendances de l'hôtel Beau Site).

Il était ainsi domicilié en Suisse ; il acheta dans le pays de Gex, à proximité de Genève, la terre de Fernex (dont le nom sera désormais, grâce à lui, Ferney comme on prononçait). En même temps il louait à vie au président de Brosses (qui devint ensuite un de ses ennemis), le comté de Tourney, non loin de la frontière, du côté de l'Ain. Il était dès lors installé, les pieds de devant, comme il disait, à Lausanne et à Genève ; ceux de derrière à Ferney et à Tourney.

Depuis 1863, il commença à aménager son domaine de Ferney, et à partir de 1764, il y résida la plupart du temps. Son installation y devint rapidement considérable. Il est probable qu'à partir de cette date, il ne fit plus guère augmenter ses capitaux, qui étaient, pour la plus grande partie, déposés à Cadix, à Leipsig, à Amsterdam, chez des commercants et des banquiers. Tout ce qui lui rentrait fut dès lors placé en rentes viagères à fonds perdus : il trouvait là une utilisation certaine de son air souffreteux, (de « son visage blème » suivant son second secrétaire Collini), à cause des taux élevés qu'on lui accordait, en escomptant à bref délai, une fin qui n'arriva que près de vingt ans plus tard.

Il ne prêtait du reste qu'à des seigneurs de France ou à des princes allemands, pour avoir leur appui à l'occasion : le maréchal de Richelieu, le duc Charles-Eugène de Wurtemberg, l'électeur Palatin. C'étaient des débiteurs négligents, mais qui finissaient toujours par payer ; avec eux, pensait-il, on ne perd pas plus qu'avec les juifs ou les banquiers ; et ils acquittent l'intérêt de leurs retards en réclame et en protections. (Lanson).

Il alla jusqu'à engager de l'argent dans une compagnie formée pour la traite des nègres ; et disait, pour s'excuser, que « ces pauvres diables seraient plus malheureux s'ils étaient « esclaves dans leur pays, que s'ils l'étaient en Amérique ». Ceci est à comparer avec l'humanité de M. Vanderdendur, dans Candide Tome XIII, p. 188, édition de Beaumarchais.

En 1768, le notaire de Voltaire dit à Collé que son client possède 40,000 livres de bien fonds, 60,000 livres de valeurs en portefeuille, et 80,000 livres de rentes viagères, sur lesquelles plus de 62,000 livres étaient payées par le duc Charles Eugène. On voit donc pourquoi Voltaire réclamait avec angoisse ses rentrées, assurant que le Conseil de Montbéliard le mettait sur la paille, en ne le payant pas. C'est qu'il avait, à cette époque, « besoin de toutes ses disponibilités, pour apaiser la meute de « créanciers : architectes, maçons, boulangers, bouchers, tail « leurs, qui aboyaient autour de lui, » suivant son expression : Ferney se développait, et Voltaire dépensait prodigieusement.

En 1775, sept ans après, il eut, en capital et en arriérés rentrants, 235,000 livres nouvelles ; ses rentes viagères se montaient alors à 177,000 livres. On verra, par la correspondance ci-jointe, qu'il aurait fallu ajouter, au total de ses capitaux, la rentrée d'un emprunt de 80,000 livres (29 avril 1775) qui ne lui fut payé que longtemps après.

Outre ses installations de Ferney, des Délices, et son « campement » de Tourney, Voltaire employa les dix dernières années de sa vie à créer la « colonie de Ferney » comme il l'appelait. Il y bâtit très rapidement : outre une église pour ses paysans et la maison commune ; nous verrons plus loin, par une lettre du receveur Rosé au Conseil (23 juin 1776) qu'il avait déjà, à ce moment, élevé 83 maisons dans le village, et qu'on était à en bâtir encore 18 autres ; il payait la construction et se faisait servir, par les occupants, des rentes viagères à 7 % pour lui et pour sa nièce, Mme Denis, après son décès.

Vers 1770, c'est-à-dire à l'âge de 76 ans, il organisa une manufacture d'horlogerie dont le commerce s'éleva bientôt à plus de 400,000 livres (A. Houssaye, p. 214). Cette manufacture ne survécut guère, du reste, à son fondateur. On connaît aussi ses essais de colonisation à Versoix, sur le lac, de l'autre côté de la frontière.

Pour se rendre un compte exact de l'énergie que représente la création de Ferney, il faut avoir, à loisir, passé une soirée dans ce village, mort actuellement, traversé de temps en temps par les tramways qui relient Genève à Gex. En examinant les maisons de la seule rue, les places adjacentes, les intérieurs des hôtels, les cheminées des chambres, on se rend compte que tout, absolument tout, a été créé, d'une venue, sur un seul

plan, par une seule intelligence, par une volonté despotique. Les hôtels où on peut demeurer, ont été bâtis sur les plans approuvés par Voltaire; les façades, toutes du même modèle, indiquent un ensemble de construction d'un seul jet ; le village tout entier, bâti confortablement, sans luxe inutile, est peut être, chose inattendue, la première « cité ouvrière » qui ait été conçue en Europe !

Le budget du château de Ferney, en 1768, après une réforme énergique du train de maison fut établi par Voltaire à 40,000 livres par an, pour l'entretien du château, de douze chevaux, et de « soixante personnes » par jour en moyenne ! A certaines époques de l'année, en été par exemple le train était considérable : outre le personnel ordinaire, il comprenait parfois quatre-vingts invités, et davantage les jours de représentation. Il suffit du reste de se rappeler qu'en 1764, lorsque Voltaire fut en pourparlers avec Charles Eugène pour l'achat du château de Montbéliard (voir pièces 37 et 39), il s'agissait pour lui d'y trouver le logement pour une vingtaine de domestiques, ce qui, avec les familiers, faisait bien trente à trente cinq personnes. Il disait du reste à son avocat Dupont, de Colmar dans une lettre du 13 nov. 1764 : « Il me faut bien peu de chose pour moi, mais « il en faut beaucoup pour tout ce qui m'entoure : je suis honteux de ne pouvoir marcher qu'avec vingt cinq ou trente « personnes ».

Ce chiffre devait donc être doublé après l'installation et le développement de Ferney ; et jusqu'à son départ suprême pour Paris, en février 1778 (il y arriva vivant, grâce à un poële à bois, installé dans son carrosse !) la prospérité de sa colonie ne cessa de croître. Ses manufactures d'horlogerie ne suffisant plus à son activité, il créa à 82 ans, une fabrique de bas de soie. Afin de développer l'immigration dans ses terres, il obtint de son ami, le duc de Choiseul, des exemptions de toutes sortes pour ses colons.

Sa bonté pour ses « vassaux » était inépuisable. Son hospitalité, dit Mme Suard, « était celle d'un roi. Tous les visiteurs « trouvaient, quelle que fut l'heure une bonne volaille arrosée « de vin du Moulin à Vent. Tous les paysans qui passaient par « Ferney y trouvaient un dîner prêt, et une pièce de vingt « quatre sous pour continuer leur route ».

Il fut réellement, au point de vue social, un manieur d'argent

de l'espèce la plus utile entre toutes : le gagnant largement, le dépensant abondamment tout autour de lui, et faisant ainsi, en même temps que la fortune des siens, celle de tout le groupement qu'il avait constitué « sur ses terres », comme il disait, et dont il fut vraiment le père nourricier.

Un buste peu connu de Voltaire.

A la « Résidence » de Stuttgart se trouve actuellement un superbe buste de Voltaire par Lejeune. Ce marbre était au palais de Ludwigsburg (Louisbourg) dans le salon de repos de Frédéric (le premier roi de Wurtemberg.) Le buste fut, paraît-il, donné par Voltaire à Charles Eugène, qui le fit faire lors d'un séjour de son créancier à Louisbourg.

Lejeune, bon sculpteur du XVIIIe siècle, resta plusieurs années attaché à la cour de Wurtemberg et spécialement au service de Charles-Eugène. C'est lui qui fit les trophées de la place de Louisbourg, notamment, ainsi que plusieurs des statues du château principal, et des groupes muraux de « Monrepos » et de la « Solitude », admirables pavillons situés dans les forêts, aux environs de Stuttgard et de Louisbourg.

(D'après M. J. Aigner, de Ludwigsburg).



ARCHIVES NATIONALES

Toutes les pièces concernant Voltaire, et ses correspondances avec la maison de Wurtemberg, au sujet de ses créanciers, se trouvent au *Fonds Montbéliard, K. 2007*, en *2 dossiers* classés dans un carton, et de la manière suivante :

K. 2007.

Comté de Montbéliard et Dépendances.
Matières Domaniales.

Ce carton contient trois dossiers :

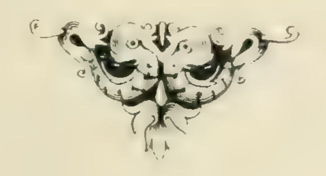
1° *Emprunts n° 6.* — Constitutions de censes au profit de divers sur la Seigneurie ; — Réclamations de paiements, remboursements, 1612-1723-1743. — 63 pièces, n° 15 à 78.

(Ne contient rien concernant Voltaire.)

2° *Emprunts n° 7.* — *Différentes rentes viagères constituées au profit de M. de Voltaire.* N° 1. — 1752-1771. 144 pièces (1re liasse).

3° *Emprunts n° 8.* — Même titre). N° 2. — 1772-1792. 156 pièces. (2e liasse).

Les documents suivants, empruntés à *quatre* sources différentes, sont classés uniquement par ordre chronologique. Après chaque pièce, seront indiquées les provenances. *(Archives Nationales*, fonds Montbéliard. — *Collection Rossel.* — *Archives Stuttgart.* — *Archives Colmar.)*





RELEVÉ CHRONOLOGIQUE

DES

Documents divers concernant

LES

CRÉANCES DE VOLTAIRE

SUR LE MONTBÉLIARD, etc.

1

27 septembre 1752

Reçu de Charles Eugène de Wurtemberg.

De 40.000 « Risdalers » en especes, de Messire François Arouet de Voltaire, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roy très chrétien, et Chambellan du Roy de Prusse

(2 pièces en français et en allemand)

Archives Nationales

2

24 janvier 1753

Décret du Conseil de Montbéliard.

Copie pour M. le receveur général Flachsland de Riqueveir.

Son Altesse sérénissime ayant ordonné par son gracieux rescrit du 26 decembre de l'an dernier de payer à M. François Arouet de Voltaire,

gentilhomme ordinaire de Sa Majesté Très Chrétienne et chambellan de Sa Majesté prussienne, la somme de quatre mille deux cents écus d'Empire, ou celle de quinze mille sept cent cinquante livres argent de France annuellement et pendant la vie de mondit sieur de Voltaire en quatre payements égaux, dont le premier quartier est déjà échu dès le 30 décembre dernier, ordonnant de plus sadite Altesse sérénissime de payer après le décès de mondit sieur de Voltaire à sa nièce Mme Mignot, veuve du sieur Denis, quand il vivait commissaire des guerres, la somme de deux mille écus d'Empire ou celle de sept mille cinq cents livres de France, aussi annuellement et pendant sa vie en quatre payements égaux, bien entendu néanmoins, que le cas du décès arrivant, soit de M. de Voltaire, soit de Mme Mignot, sa nièce, il ne sera payé de la pension de l'un ou de l'autre que la rate du quartier commencé : le conseil enjoint en conséquence au receveur général Lalance de satisfaire régulièrement auxdits payements, conformément aux intentions de Son Altesse sérénissime exprimées ci dessus. Pour cet effet il se pourvoira à temps de lettres de change pour Berlin, et incessament pour le premier quartier déjà échu le 30 décembre dernier, formant la somme de mille cinquante écus d'Empire, ou celle de trois mille neuf cent trente sept livres dix sols argent de France et prendra les arrangements nécessaires pour que les payements suivants soient exactement acquittés contre la quittance de M. de Voltaire.

Et comme ces pensions viagères, tant de M. de Voltaire que de la dame sa nièce, doivent cesser entièrement par leurs décès, ledit receveur Lalance se procurera, pour éviter toutes surprises, des certificats en bonne due forme de la vie de l'un et ensuite de l'autre ; de quoi il et aura soin de prévenir mondit sieur de Voltaire, en le priant de les lui envoyer à l'échéance de chaque payement. Mais comme il est incertain si ledit receveur général pourra trouver dans cette ville des lettres de change pour Berlin, il en écrira au receveur Flachsland à Richevier, lequel s'adressera à ce sujet à quelque négociant de Strasbourg, le remboursera des payements dont il l'aura chargé pour Berlin et les mettra ensuite en compte à la recette générale de Montbéliard ; celle-ci en fera autant à la Cammerschreiberey de Stoutgard à compte et en déduction des vingt-huit mille florins que Son Altesse sérénissime s'est réservés des revenus des terres cidevant séquestrées, en y ajoutant l'agio, les provisions, le change et les faux frais à faire pour l'envoi et payement desdites sommes. Fait en conseil le 11 janvier 1753.

Signé : R. D. GEMMINGEN J. J. GROPP.

(Archives Colmar.)

3

(31 janvier 1753)

Reçu par Charles de Wurtemberg.

Pour 39,000 « risdalers » en espèces, pour lesquels on constituera à M. de Voltaire, une rente. (Voltaire était à ce moment à Berlin, suivant une :

(*Archives Nationales*).

4

(13 février 1753)

Lettre de Flachsland à Gemmingen.

Les paiements étaient faits par l'intermédiaire de M. de Turkheim, banquier à Strasbourg : Jean de Turkheim, (voir si M. Adrien de Turckeim ne possède pas de documents relatifs à cette affaire).

(*Archives Nationales*).

5

(1er mars 1753)

Rescript de Charles Eugène (en allemand)

Confirmant à Voltaire le paiement d'une somme de 3,300 risdallers en 4 quartiers. Cela faisait par quartier 3,937 l. 10 s., suivant la lettre de Jean de Turkheim, en date du 26 mai 1753, annonçant à Flachsland de Riquewihr, que la somme est à sa disposition à Strasbourg

(*Archives Nationales*).

6

(7 octobre 1753)

Lettre de Gemmingen à Flachsland.

Difficultés soulevées par le change des « risdallers ». A cette date, Voltaire accepte à 3 l. 15 s., se réservant de corriger pour l'avenir. Il demandait auparavant 4 l., suivant une :

(*Archives Nationales*).

7

(14 Septembre 1753).

Lettre de Gemmingen à Flachsland.

Montbéliard, le 14 Septembre 1753.

. . . . . Je serai charmé d'apprendre qu'on ait pu s'arranger avec M. de Voltaire pour le prix de l'écu d'Allemagne à raison de 3 l. 15 s. Il a

écrit M. de Hardenberg à ce sujet et il insiste qu'on lui paye 4 l. par Riksdaler. Comme je l'ai mis au fait de cette petite difficulté je ne doute point qu'il ne lui écrive dans un goût à se tranquiliser et qu'il acquiesce au prix qu'on lui a offert. Je vous prie de me donner part de la suite de cette affaire" . . . .

Archives Colmar).

8

(9 octobre 1753).

Gemmingen à Flachsland.

A Montbéliard, le 9 octobre 1753.

Monsieur,

On m'avertit hier matin que M. de Voltaire s'était rendu à Colmar dans l'intention de plaider contre Son Altesse sérénissime Monseigneur le duc à raison de certaines sommes qu'on lui retenait et qui lui sont dues par une convention faite avec sadite Altesse sérénissime. En arrivant chez moi j'ai trouvé votre lettre du 7 de ce mois qui m'apprend le contraire ; j'y ai vu avec plaisir que M. de Voltaire s'est déterminé à accepter les sommes échues à raison de 3 l. 15 s. le Risdahler et que M. de Turckheim se flattait même de le disposer à recevoir sur le même pied les payements qu'on lui devra faire par la suite. J'espère que M. de Turckheim ne négligera rien pour faire revenir M. de Voltaire de l'idée où il est de ne recevoir son payement qu'en valeur d'écus de Brandebourg. Si absolument il ne veut pas se relâcher sur cet article, il faut bien passer par là. Son Altesse sérénissime m'a autorisé à lui faire faire ses payements sur ce pied par une lettre du 18 avril de cette année et j'ai donné l'ordre en conséquence au receveur général Lalance le 16 mai suivant ; il vous en aura fait part. Cela ne doit pourtant pas vous empêcher d'en venir soit par vous même soit par M. de Turckheim à une nouvelle et dernière tentative pour le disposer à accepter les payements à raison de 3 l. 15 s. l'écu d'Allemagne, la différence fait un objet assez considérable pour la caisse. Il convient au reste d'avoir de bonnes façons avec lui et de lui faire comprendre que le cours du Risdahler était tel qu'on le lui avait proposé. Enfin vous ferez le tout de votre mieux et vous tâcherez de finir avec lui d'une manière ou d'une autre en évitant soigneusement tout ce qui pourrait engager M. de Voltaire à nous susciter à ce sujet une difficulté.

. . . .

Votre très humble et très obéissant serviteur

R. de Gemmingen.

Archives Colmar).

9

(18 octobre 1753)

Reçu de Voltaire

De 1,187 l. 10 s. et de 15,750 l. pour deux rentes viagères échues le dernier septembre 1783, en billets de M. Jean de Turckheim.

Fait à Munster.

10

(28 Janvier 1754.)

Voltaire à Gemmingen. (Extrait.)

Monsieur, etc.

Souffrés, Mr, que je prenne cette occasion pour vous parler d'une petite formalité au sujet de la rente de 7500 R. que j'ai sur son A. Mgr. le Duc de W. Je suis convenu avec le Sr Flachsland, receveur de vos domaines en Alsace, qu'il ne me payerait que sur mes quitances accompagnées d'une lettre de moy. Il est bien sûr que des lettres de ma main sont des certificats de vie plus authentiques que des témoignages étrangers d'un notaire inconnu. Il seroit très-gênant pour moi même et très préjudiciable d'être obligé de me présenter tous les trois mois à des notaires. Je vous suplie, Mr, très-instamment, d'entrer dans ma situation. Je peux vivre dans une campagne, éloigné des notaires et des juges et très-aise de leur être inconnu. Cette formalité d'un certificat de vie n'est admise dans aucun de nos tribunaux ; elle ne se pratique qu'à l'hôtel de ville de Paris, à cause de la grande quantité d'étrangers et d'inconnus qui ont des rentes viagères sur ce fond public. Mon contrat avec S. A. S. ne porte point cette formalité ; je ne peux certainement exiger le paiement de ma rente viagère après ma mort. Enfin, Mr, je vous aurai une très grande obligafion, si vous voulés bien avoir la bonté de me délivrer de cet embaras et écrire au Sr Flachsland qu'il continuë à me payer sur mes lettres et quitances, il n'aura pas longtems cette peine etc.

(Archives Colmar.)

11

(6 Février 1754).

Gemmingen à Flachsland.

Montbéliard, 6 février 1754.

. . . « Il est inutile de demander à mondit sieur de Voltaire un certificat de vie tant qu'il restera dans votre voisinage, puisque vous lui ferez toujours vous-même les payements dont vous êtes chargé. Comme c'est un homme un peu difficile, à ce qu'on dit, vous aurez soin d'observer envers lui tous les ménagements convenables et les égards qui lui sont dus ; par conséquent tâchez de l'entretenir toujours dans de bonnes dispositions ». . . .

(*Archives Colmar*).

12

(15 mars 1754).

Gemmingen à Flachsland.

Montbéliard, le 15 mars 1754.

Monsieur,

Son Altesse sérénissime ayant tout récemment jugé à propos par un rescrit du 26 février dernier d'exempter M. de Voltaire de la formalité de fournir des certificats de vie à chaque échéance de sa rente viagère, je lui en donne avis par cet ordinaire. Vous vous contenterez donc ci-après des quittances qu'il vous enverra écrites et signées de sa main, auxquelles vous aurez soin de faire honneur. La précaution des certificats de vie paraît en effet d'autant moins essentielle vis-à-vis de M. de Voltaire, que sa mort sitôt qu'elle arrivera deviendra publique et ne tardera pas à vous être connue. J'ai l'honneur d'être parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

A M. Flachsland — R. d. Gemmingen.

(*Archives Colmar*).

13

17 mars 1754

Voltaire à R. D. Gemmingen.

A Colmar, 17 mars 1754.

Monsieur,

Je ne puis trop vous remercier de vos soins obligeants, et je suis pénétré de reconnaissance pour les bontés du sérénissime Duc votre maître. Il ne me reste d'autre re-

gret que celui de n'avoir pû faire un établissement dans la Franche-Comté auprès de Montbelliard, comme je l'espérais. J'aurais été plus à portée de vous marquer la sensibilité que vos bontés m'inspirent. Je n'ai pas manqué de remercier Monsieur le Baron d'Hardemberg. Je vous supplie, Monsieur, de vouloir bien quand vous lui écrirez, l'assurer de mes respectueux sentiments, et d'être bien persuadé de ceux avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et
très obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

(Signée). *(Collection Rossel).*

14

8 mai 1754

Voltaire à Gemmingen.

A Colmar, 8 may 1754.

Monsieur,

Permettez-moi de vous présenter le second tome des annales de l'Empire. Il est du moins un peu plus correct que le premier, dont les premières feuilles qu'on tira, sont malheureusement pleines de fautes. J'espère avoir l'honneur de vous en offrir bientôt une édition meilleure. Je prends la liberté, Monsieur, de vous adresser ce paquet pour Monsieur d'Hardemberg; j'espère que vous me le pardonnerez; j'ai crû ne pouvoir trouver une voie plus sûre et plus agréable. Recevez encor une fois, Monsieur, mes remercîments des facilités que vous avez bien voulu me procurer dans ma petite correspondance avec le Receveur de Riquevir.

J'ai l'honneur d'être avec tous les sentiments que je vous dois,

Monsieur.

Votre très humble et
très obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

(Signée). *(Collection Rossel).*

15

(24 Octobre 1754).

Gemmingen à Flachsland.

Montbéliard, 24 Octobre 1754.

. . . . . « Je me flatte que vous vous donnerez tous les soins possibles de rembourser à M. le banquier de Turckheim les 7031 l. 5 s. qu'il vous a avancées pour payer M. de Voltaire et que vous tâcherez de satisfaire avec la dernière exactitude ce créancier peu complaisant sans que vous ayez besoin de vous procurer par emprunt les fonds dont vous aurez besoin pour le contenter »......

(*Archives Colmar*).

16

(19 Novembre 1754).

Turckheim à Flachsland.

Strasbourg, 19 Novembre 1754.

. . . « J'ai eu avis dudit sieur de Voltaire par sa lettre du 10 de ce mois (à rechercher chez les Turckheim) qu'il vous avait commis de me payer pour lui au bout de chaque quartier ce qui lui compétait de sa rente...... Comme M. de Voltaire tire sur moi, et à l'impromptu à mesure de l'emploi qu'il fait de son argent, je suis bien aise de me voir en ordre de deux cotes » . . .

(*Archives Colmar*).

17

(9 décembre 1754).

Voltaire à Flachsland.

A Monsieur Monsieur Flaxland, régisseur de Riquevir et et de Horbourg, a Riquevir.

J'ay reçu votre lettre, mon cher monsieur, et je craignais que vous n'eussiez pas reçu les miennes. Je vous remercie de la bonté que vous avez de me payer par Mr Turkeim le quartier échu le 1er octobre. Vous me rendrez par là le plus grand service. J'avais prevenu vos vues en vous proposant de me payer dorénavant de six mois en six mois. Je suis charmé que cette facilité vous convienne. Vous prendrez d'ailleurs dorénavant touttes les mesures qu'il vous plaira, soit avec Mr Turkeim, soit avec Mr

Tronchin, mon banquier a Lyon, qui est mon amy et parfaittement honnête home Je m'en remets entièrement a votre volonte et a votre amitie, etant de tout mon cœur, monsieur, votre très-humble et obéissant serviteur.

A Lyon 9 decembre 1754.

VOLTAIRE.

(Archives Colmar).

18

(18 mars et 15 mai 1755)

Turckheim à Flachsland.

Strasbourg, 18 mars et 15 mai 1755.

Deux notes adressées par Jean de Turkeim à Flachsland, pour deux quartiers de pensions alloués à M. de Voltaire.

(Archives Nationales).

19

18 mai 1855

R. D. Gemmingen à Jeanmaire

Maître des eaux et forêts à Riquewihr, lui prescrivant de faire son possible pour rembourser Turchkeim des sommes ci dessus.

Ceci prouverait que Charles Eugène avait emprunté à Turkheim pour payer Voltaire, ne pouvant le faire autrement.

Toutes les pièces qui suivent, dans la liasse des Archives, sont à passer, concernant surtout Riquewihr, et non pas Montbéliard.

(Archives Nationales).

20

(27 septembre 1755)

Gemmingen à la Régence de Montbéliard.

Prescrivant qu'on fassse païer, sur les revenus de la Forge d'Audincourt, les intérêts de 6 mois, « dûs au Canton de Berne » (autre créancier de Charles Eugène probablement). Ensuite il ordonne de faire payer à M. de Turkheim les avances faites par lui a Voltaire, « Horbourg et Riquewihr ne pouvant suffire à les payer, de l'aveu de leur receveur Jeanmaire ».

(Archives Nationales).

21

(24 février 1756)

Jeanmaire à Treitlinger (Strasbourg).

De Riquewihr, *au Conseil* à Montbéliard, pour lui demander de payer 14,062 l. 10 s., moitié de la rente de Voltaire. Il n'a pu le faire, à cause de la mévente des grains.

(*Archives Nationales*).

22

(3 avril 1756)

Jeanmaire à Treitlinger.

Monsieur,

Je viens de recevoir une lettre fort pressante de M. de Voltaire, par laquelle il me fait entendre qu'il risque de mourir de faim, si on ne lui paie pas le montant de sa rente échue au 1er de ce mois. S'il disait vrai, peut-être pourrait on trouver moyen de différer encore ce paiement, « mais comme il n'y a pas à s'y fier, et qu'il faut plutôt craindre qu'il ne nous fasse de mauvaises difficultés... j'ai ordre de...

(*Archives Nationales*).

23

(2 mai 1756)

Jeanmaire à Treitlinger.

Il va faire un nouvel emprunt pour payer Voltaire, et partira pour Strasbourg avec la somme que M. de Turckheim lui a avancée à cet effet.

(*Archives Nationales*).

24

(21 mai 1756)

Conseil de Montbéliard à Treitlinger.

Par post-scriptum.

Réponse du 21 May 1756.

Nous aurions plutot répondu a l'honneur de vôtre Lettre du 8 May. Si les objets qu'elle renferme eussent exigé quelque célérité.

Nous sommes bien aise d'apprendre que le Sr Receveur Jean Maire ait acquitté la moitié de la somme avancée par M. de Turckheim pour le païement de M. de Voltaire.

On a renvoyé au Sr Bracconot les faits et articles sur lesquels la veuve et le tuteur des enfans du Receveur Flachland doivent être interrogés.

On mandera au Procureur fiscal de Richevihr de poursuivre l'instance contre le Ministre Müller au sujet de la Collecte,

Nous souhaitons que la permission que vous avez demandée à N. A. S. de vous absenter vous arrive dans peu et que la cure que vous vous proposez de faire contribue au retablissement de votre Santé. S'il se presente quelque chose de pressant on ne manquera pas de vous en informer.

Nous sommes — Signé D. N. Rossel.
F. C. Bouthenot
(Archives Nationales).

25

(6 septembre 1756)

Jeanmaire au Conseil de Montbéliard.

Il expose qu'il va faire un nouvel emprunt (pour payer le quartier de rente de Voltaire), chez M. de Turckheim à Strasbourg.

(Archives Nationales).

26

(24 Septembre 1756)

Conseil de Montbéliard à Jeanmaire.

L'exhortant à ne pas en arriver là :

« On ordonne au remontrant de tâcher d'engager par une lettre polie ledit sieur de Voltaire à se contenter d'un à compte de huit mille livres sous promesse de lui faire toucher le restant au plus tôt possible et dans le temps qu'il croira que sa caisse pourra le fournir »......

En la chambre des finances, le 24 septembre 1756.

de Faber. — E. d. Franckenberg.

(Archives Colmar).

27

28 septembre 1756

Voltaire à Jeanmaire (Lemaire).

A Monsieur Monsieur Lemaire, receveur des domaines de Mgr. le duc de Virtemberg à Colmar.

Aux délices, route de Lyon à Genève,
28 septembre 1756.

En conséquence de mes conventions, Monsieur, je vous instruis tous les six mois que je suis en vie, et je compte que vous avez bien voulu vous arranger pour me faire toucher ma rente par M[r] Turkeim. Je vous serai très-

obligé de votre attention, étant parfaitement, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

VOLTAIRE,
gentilhomme ord[r] du roy.
(Archives Colmar).

C'est la lettre certificat demandé le 6 février 1754.

28

(9 Octobre 1756).

Voltaire à Jeanmaire.

Aux délices, 9 octobre.

En reponse à votre lettre, Monsieur je vous donne avis que M[r] Turckeim m'a deja promis une lettre de change de 12250[u] sur l'argent que vous me deves. Vous m'obligerés beaucoup de faciliter cette partie du payement déjà promise et sur laquelle j'ai compte. Elle excède peu celle que vous m'offrés. Je vous serai très oblige de vouloir bien vous arranger pour cette petite affaire. La Rente que j'ai sur Riquevier fait la plus grande partie de ma subsistance, et il faudrait que je rompisse ma maison, si je n'etais pas payé. Je me flatte que vous voudrés bien entrer dans ma situation. Je me suis reduit à n'etre payé que tous les six mois, je voudrois vous donner encore plus de facilité, tachés de votre coté de remplir vos Engagemens autant que vous le pouves, et soyes persuadé de la reconnaissance avec laquelle je serai toujours.

Signé VOLTAIRE.

Au Receveur Jean Maire, à Riquevier

Reçu le 23 8[bre] 1756.

(Archives Nationales).

29

(27 Octobre 1756).

Voltaire à Jeanmaire.

A Monsieur Jean le Maire, receveur des domaines de S. A. S. Mgr. le duc de Virtemberg par Colmar à Riquewyr,

Aux délices, près de Genève, 27 octobre 1757.

Je ne peux vivre sans ma rente, monsieur, et il est

stipule par mon contract avec S. A. S. que je serai paye exactement tous les trois mois. C'est presque le seul bien qui me reste dans ma vieillesse. Je me suis acorde a n'être payé que de six mois en six mois pour vous donner plus de facilité. Les trouppes qui sont en Alsace, favorisent sans doute la vente de vos denrées. Enfin, monsieur, j'ay lieu d'attendre que vous entrerez dans ma situation. C'est me priver des aliments que de différer le payement de mon bien. Si vous avez besoin d'ordres pour me rendre la justice que je demande, dites-moy, je vous prie, à qui je dois m'adresser? Que je sache au moins, monsieur, quand vous comptez me payer, je prendrai de concert avec vous les arrangements convenables; mais songez, je vous prie, a la necessite ou je suis, et a la justice que j'attends de vous.

Je suis de tout mon cœur, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Voltaire.

(*Archives Nationales*).

Nota. — Le dossier des archives de Paris s'interrompt ici, pour ne se rouvrir qu'en juillet 1764, par des lettres de Dupont de Colmar, avocat de Voltaire. — Pourquoi cela? Probablement parce que, dans la période 1756-1764, les rentes de Voltaire lui furent payées par Montbéliard avec plus d'exactitude qu'auparavant et que par la suite). La Collection Rossel reprend en 1767.

(*Archives Nationales*).

30

(30 Octobre 1756).

Jeanmaire au Conseil de Montbéliard.

Ayant vendu ses grains, il a pu rembourser une partie de la dette de Turckheim. Pour achever le paiement de la rente de Voltaire, il propose de vendre une partie de la récolte des vins de 1753 et 1755, bien que ce soit prématuré.

(*Archives Nationales*).

31

(15 mars 1757)

Voltaire à Jeanmaire (J. Maire).

A Monsieur Monsieur J. Maire, receveur de S. A. Se Mg. le duc de Virtemberg à Colmar.

A Monrion, près de Lausanne, 15 mars 1757.

Selon l'usage établi entre nous, je vous avertis toujours vers l'échéance des quartiers de ma rente sur S. A. Se Mg. le duc de Virtemberg, et je vous réitère que la subsistance de ma maison dépend de cette rente. Vous m'obligerez sensiblement de me faire payer au 1er avril de six mois échus; prenez la voie qui vous sera la plus commode, soit par les lettres de change de M. Turkeim, soit en m'envoyant des espèces à Lausanne. J'entrerai dans toutes les vues que vous aurez, et je me ferai un vrai plaisir de vous témoigner ma reconnaissance, étant bien véritablement, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Voltaire,
gentilhomme ordr du roy.
(*Archives Colmar*).

32

(20 avril 1757)

Voltaire à Jeanmaire.

A Monsieur Monsieur Jean Maire, receveur de S. A. S. Mg. le duc de Virtemberg à Colmar.

Aux Délices, 20 avril 1757.

Vous n'ignorez pas, monsieur, que l'intention de son Altesse Sérénissime est que je sois exactement payé de la rente qu'il me doit. Ma convention est que je touche ma rente de trois en trois mois. Je veux bien consentir pour votre facilité à n'être payé par an qu'en deux termes. Je vous prie encor de ne point faire attendre un argent

absolument nécessaire sans lequel je ne peux subsister. Le payement d'une rente viagère ne soufre point de retardement ; j'attends les effets de votre équité et de votre exactitude, étant entièrement, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

VOLTAIRE,

gentilhomme ord du roy.

Archives Colmar.

33

(20 mars 1759)

Voltaire à Turckheim (Lettre renvoyée à Jeanmaire).

On a recours à ses amis dans l'occasion, monsieur ; pouvés-vous m'empêcher d'abandonner une pauvre petite maison que je fais bâtir ? Mes ouvriers me ruinent, il leur faut de l'argent tous les jours, et je n'en ay point. Vous serait-il difficile de me faire avoir une lettre de change de quatorze mille soixante et deux livres ? C'est, je crois, mon compte au 1er avril, ou voulés-vous permettre que j'en tire une sur vous, j'en ay un besoing un peu pressant ; je suis une terre aride qu'il faut arroser tous les mois, mais cette fois-cy je meurs de sécheresse ; je me recommande à vos bontés et je vous embrasse de tout mon cœur.

Archives Colmar.

NOTE. — *Intervention de Dupont.* — Voltaire entra en relations avec Dupont dès 1753 pour la rédaction des Annales de l'Empire. Celui-ci prit ses intérêts avec une grande habileté, et Voltaire en récompense, lui promit de le faire nommer avocat du Duc de Wurtemberg, par l'intermédiaire du Comte de Montmartin.

En 1764, Charles Eugène, abandonnant ses Etats de Montbéiard, Horbourg et Riquewihr, tous les paiements se faisaient avec une déplorable irrégularité, Voltaire n'en envoyait pas moins des lettres prouvant sa « *vitalité* ». Il chargea Dupont de prendre ses lieux et place pour ses réclamations.

34

(Juillet-Août 1764).

Dupont à la Régence.

24 juillet, 29 juillet, 11 août, 14 août : — Quatre *lettres de Dupont à la Régence* de Montbéliard, réclamant les arriérés de Voltaire.

(*Archives Nationales*).

Dupont envoie les deux actes suivants, constatant les dettes de Charles-Eugène :

35

(10 Octobre 1764).

Contract de reconnaissance de dette de 200 000 Livres tournois

Constituant à Voltaire une rente viagère à 12 %, valant 24.000 L. au cours du jour, à païer à partir du 1er octobre courant. Après son décès, rentes viagères aux taux de 8 %, à la personne suivante :

A la *Dame Mignot-Denis*, veuve du Sr Denis, ci-devant officier dans le régiment de Champagne et commissaire des guerres en France.

(C'était la nièce de Voltaire). Elle était probablement la sœur de l'abbé Mignot, dont il s'agit dans la pièce suivante.

(*Archives Nationales*).

36

(28 Octobre 1764)

Contract de reconnaissance de dette de 80.000 Livres tournois.

D'autre part : En rente viagère à Voltaire, 10.000 Livres. Et après sa mort, 6.000 livres à ses neveux et nièces, en rentes viagères de la façon suivante :

1° A la *Dame de Florian*, épouse de M. de Florian, Capitaine de cavalerie . . . . 2.000 L.

2° A *M. de Fontaine d'Hornoy*, Conseiller au Parlement de Paris. 2.000 L.

3° A *Mr l'abbé Mignot*, pour l'instant Conseiller au Grand Conseil . . . . 2.000 L.

Ceci sans préjudice des rentes stipulées au contract du 10 octobre, lequel acte résumait les créances de Voltaire, évaluées à cette époque, (sauf celles de la pièce B), à 200.000 Livres.

Ces contracts furent faits sur hypothèques « de tous les biens meubles et immeubles de S. A. S. et spécialement ses seigneuries et domaines de Montbéliard, Franche-Comté et Alsace ».

(*Archives Nationales*).

A cette époque et pour « amadouer » Voltaire, le Duc lui offrit le château de Montbéliard comme demeure.

37

(13 Novembre 1764).

Voltaire à Dupont.

Ferney, 13 Novembre 1764.

« Mr le duc de Wurtemberg a la bonté de m'accorder le château de Montbéliard ; je pourrais y aller passer les hivers avec tout mon train ; mais j'ai bien peur de trouver des neiges partout. Je voudrais savoir ce que c'est que ce Montbéliard ; vous savez combien il me plairait, puisqu'il n'est pas loin de Colmar. Vous pouvez aisément vous informer de tout ce qui concerne cette habitation ; M. Jean Maire pourrait vous dire s'il n'y a point quelque autre demeure dans le voisinage, où je serais commodément ; il me faut bien peu de chose pour moi, mais il en faut beaucoup pour tout ce qui m'entoure. Je suis honteux de ne pouvoir marcher qu'avec vingt-cinq ou trente personnes. Je puis faciliter mes transmigrations par une nouvelle négociation entamée avec M. le duc de Wurtemberg ; elle consommera dans les premiers jours de janvier au plus tard, et nous pourrons faire ce nouveau contrat dans peu de temps, comme nous avons fait le premier ; je trouve ces emplacements très convenables et très-sûrs. Tachez de savoir de M. Jean Maire s'il loge quelqu'un dans le château de Montbelliard, et si je l'aurais tout entier à ma disposition ».

(*Correspondance générale*).

38

(20 Novembre 1764).

Voltaire à Dupont.

Ferney, 20 Novembre 1764.

« Il me semble que quelques publicistes allemands

prétendent que toutes les terres dépendantes du comté de Montbéliard sont substituées à perpétuité par des pactes de famille. Si cela était, comme je le présume, ma famille risquerait beaucoup. Ma nièce, surtout, aurait à se plaindre ; et il se trouverait que je l'aurais dépouillée de mon bien, en voulant le lui assurer. Je sais que M. le duc de Wurtemberg s'oblige pour lui et ses hoirs ; mais ses hoirs pourront fort bien ne se point croire obligés. M. le Prince Louis-Eugène de Virtemberg, frère du Duc régnant, semble même refuser de s'engager par une simple parole d'honnêteté et de générosité qu'on lui demandait.

(*Correspondance générale*)

Ne pouvant avoir la certitude des rentes promises, Voltaire cherchait de tous côtés des garanties. Il demanda à être remboursé de ses créances en prenant en paiement le château de Montbéliard. La cour de Stuttgart refusa, suivant la lettre suivante :

39

Voltaire à Dupont

(20 avril 1765)

A Ferney, 20 avril 1765.

J'ai attendu, mon cher ami, pour vous répondre, qu'on m'eût écrit de Stuttgard. On ne veut point vendre. On est comme des assiégés manquant de vivres, qui font accroire aux assiégeants qu'ils font bonne chère.

(*Correspondance generale*).

Voltaire en 1765-1766, s'occupa de trouver de l'argent pour le Duc, à Genève et à Lyon. Il offrit au banquier Beaumont-Jacob. (V. sa lettre du 31 déc. 1765), de la part de Jeanmaire, 1/2 pour cent par mois, pour les sommes qu'il avancerait. Mais tous les banquiers refusèrent de s'avancer pour le Duc, dont le crédit était fini. (*Voir ici l'affaire Sahler, à la fin*).

40

28 novembre 1766.

Voltaire au Conseil.

28 novembre 1766 au château de Ferney.

Etant obligé de vous écrire, et ne sachant pas vos noms et vos titres, je me flatte que vous me pardonnerez la liberté que je prends, et que vous ne me saurez nul mal gré si je manque à des formalités que je ne puis connaître, lesquelles d'ailleurs ne dérogent en rien aux respectueuses remontrances que je suis dans la nécessité de vous faire.

M. Jeanmaire, receveur de Montbelliard vint chez moi deux fois, il y a plus d'un an de la part de M. le comte de Montmartin, pour m'emprunter de l'argent au nom de Monseigneur le duc de Wirtemberg ; je ne balançai pas un moment ; je connaissais trop quelle est la générosité et la grandeur d'âme de S. A. S. ; je prêtai tout mon bien en rentes viagères sur ma tête et sur celles de mes neveux et nièces, en gardant la proportion de nos âges. J'avais alors soixante-douze ans ; je suis dans un état qui ne me permet pas de me passer des secours que cette rente viagère doit me procurer, et vous savez, Messieurs, combien à mon âge une pareille rente est sacrée. Elle sera bientôt éteinte ; mais S. A. S. m'a promis par un contract que je serais payé exactement. M. Jeanmaire me doit plus de trente mille livres sur une année révolue ; je lui ai écrit plusieurs fois ; il n'a pas daigné me répondre encore. Mes rentes sont hipotéquées sur les terres que S. A. S. possède en Alzace et en Franche-Comté, et les contracts sont homologués au conseil souverain d'Alzace et au parlement de Besançon.

Ces conventions n'ont rien de commun avec les affaires du duché de Virtemberg ; les domaines en Alzace et en Franche-Comté valent le double de mes hipotèques ; ainsi il n'y a nulle excuse pour M. Jeanmaire. J'ai arrêté jus-

qu'ici le juste ressentiment de mes neveux et de mes nièces, qui n'ont presque pour vivre que l'argent qui doit m'être paié par M. Jeanmaire tous les trois mois.

Je vous prie, Messieurs, très instamment de vouloir bien donner des ordres positifs à M. Jeanmaire d'acquitter les engagements qu'il a pris au nom de Monseigneur le duc son maître, engagements qu'il ne peut différer de remplir sous aucun prétexte. C'est une justice que j'attends de vous et que je vous conjure de ne pas me refuser.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Messieurs,

votre très humble et très obéissant serviteur,

VOLTAIRE,

Comte de , gentilhomme ord. de la chambre du Roy.

(*Archives Stuttgart.*)

41

(29 septembre 1767)

Voltaire à Dupont

A Ferney, 29 septembre 1767.

Il faut que je vous avoue, mon cher ami, que j'ai soixante et quatorze ans ; que j'ai donné tout mon bien à M. le duc le Wurtemberg, qui ne me paye point. Il me doit une année entière ; il doit beaucoup à M. Dietrich sur ses terres d'Alsace ; je ne sais ce qu'il doit sur celles de Franche-Comté ; mais je n'ai pas le temps d'attendre. Les dissensions de Genève m'ont attiré un régiment entier en garnison dans mes terres. Donnez-moi, je vous prie, un procureur qui puisse saisir les terres d'Alsace ; j'en chercherai un pour celles de Franche-Comté, sans quoi il faut que je demande l'aumône, moi et ma famille. M. le Duc de Wurtemberg devrait savoir qu'il faut payer ses dettes avant de donner des fêtes. Je vous embrasse de tout mon cœur, et je me recommande à votre justice.

(*Correspondance generale*).

Dupont se mit en relation avec le S[r] Pioche, président du Parlement de Besançon, pour faire prendre une saisie-arrêt sur

les revenus des terres de Franche-Comté. Cependant, Voltaire entra en relations directes avec le Conseil de Régence à Montbéliard. — CE SONT TOUTES SES LETTRES, RÉUNIES EN UNE LIASSE SPÉCIALE SUIVANT ANNOTATION PORTÉE AU DOS DE LA PIÈCE DU 31 OCTOBRE 1767 (ARCHIVES) QUI ONT ÉTÉ CONSERVÉES PAR G. D. ROSSEL ET SONT ACTUELLEMENT DANS LA FAMILLE ROSSEL.

42

(22 Xbre 1767)

Voltaire au Conseil.

22 Xbre 1767.

Messieurs,

Aiant eu l'honneur de recevoir aujourd'hui une lettre de Monseigneur Le Duc de Virtemberg du 9 décembre par laquelle il me mande que vous allez finir avec moi. J'attends l'effet de ses promesses et des vôtres.

Je n'ai point entendu parler des dix mille livres qu'on disait être pour moi à Colmar. Vous me devez, par mes comptes faits au Mesrs Jeanmaire et Surleau soixante et treize mille livres à la fin de ce mois, et d'avantage, en y comprenant mes frais. Il vous serait très aisé de me faire envoïer une lettre de change de dix mille livres actuellement, et une autre de dix mille livres dans le courant de janvier, en me donnant des délégations pour le reste, ainsi que vous me l'avez promis. Je vous supplie de m'envoïer ces délégations sous l'envelope de M. Le premier secrétaire de l'intendance de Franche-Comté qui me fera tenir le paquet sûrement et promptement. Vous voiez que j'entre dans toutes vos peines. Je me flatte que vous entrez aussi dans les miennes, et que vous me rendrez la justice qui m'est due.

J'ai l'honneur d'être avec toute l'envie de mériter vos bontés,

Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

A Ferney, 22 Xbre 1767.

(Signée). *(Collection Rossel).*

43

(25 Xbre 1767)

Voltaire au Duc Charles-Eugène

Au château de Ferney, 25 Xbre 1767.

Monseigneur,

Je me tourne de tous les côtés pour me tirer du triste état où je suis, et pour procurer à votre chambre de Montbéliard les facilités qui luy sont absolument nécessaires. Je ne cherche qu'à servir votre Altesse Sérénissime, en m'assurant mes droits suivant votre justice. Je trouve un Genevois qui consent à vous prêter, Monseigneur, en votre propre et privé nom sur votre billet payable à ordre soixante mille livres pour un an. J'en demeurerai même caution, s'il le faut, en cas que le Genevois s'y obstine. Il ne demande que l'intérest ordinaire à cinq pour cent.

Votre Altesse Sme n'a qu'à me confier son billet.

« Je paierai au 15 janvier 1768, prefix au Sr Rafot ou « à son ordre, la somme de soixante mille livres de « France, valeur reçue comptant, datté et signé ».

Si vous voulez sans vous gêner, me payer quelque chose sur cette somme, vous serez le maître.

Si vous voulez aussi pour mettre vos affaires en règle avec moy, approuver le projet que j'ay l'honneur de vous adresser : c'est l'affaire d'un moment, et vous serez délivré d'un fardeau incommode.

Ce projet communiqué à deux avocats leur a paru fort raisonnable, il vous donne toutes les facilités possibles. Personne ne peut être heureux sans avoir de l'ordre dans ses afaires ; le même homme qui vous prête, me prêtera aussi dès que vous aurez eu la bonté de m'envoier le double de l'ordre que je demande à votre Alse sérénissime pour votre Chambre de Montbéliard, (parceque l'acceptation de vos fermiers sera sa sûreté).

Si vous aimez mieux m'envoier un homme de confiance, je luy ferai délivrer les 60,000 livres, et il me remettra votre rescript concernant les délégations.

Votre Altesse S^me me permettra-t-elle de la prier qu'en cas qu'elle m'envoye un homme chargé de ses ordres, il arrive avec deux bons chevaux de carosse, je les luy achèterai, ayant été obligé de vendre les miens, et je luy en donnerai un pour son retour.

Je vous demande pardon, Monseigneur, de la liberté que je prends; mais vos bontés me donnent cette confiance.

Je suis avec le plus profond respect,

Monseigneur,

De votre Altesse Sérénissime,
le très humble et très obéissant
serviteur,

VOLTAIRE.

(Autographe signée). *(Collection Rossel).*

44

(29 X^bre 1767)

Voltaire au Conseil de Montbéliard

29 X^bre 1767, à Ferney.

Messieurs,

Je dois d'abord vous dire que Mr Jeanmaire vient de m'envoïer huit mille livres en lettres de change païables dans trois mois, au lieu de douze mille livres comptant. Mais je n'en persiste pas moins dans l'esprit de conciliation que je vous ai toujours marqué, et dans les arrangements que vous avez acceptés.

En pressant l'exécution de ces arrangements, je songe à vous épargner des frais inutiles et à vous donner toutes les facilités que vous pouvez désirer. Il est de règle qu'on fasse signifier aux fermiers ou régisseurs, les contracts en vertu desquels on établit des délégations sur eux. Ces contracts, en Franche-Comté doivent être controllés par les receveurs des domaines du Roy, et ces controlles sont fort chers. Le contract de deux cent mille livres que j'ai été obligé de faire controller en Franche-Comté pour soutenir mes droits contre les co-créanciers, a coûté trente-trois

louis d'or avec les autres frais; plus, il a trois louis d'or pour l'insinuation à Gex.

Ainsi, Messieurs, vous n'aurez plus rien à dépenser en faisant signifier ce contract de deux cent mille livres à vos fermiers des terres de Montbelliard situées en Franche-Comté. Vous pourriez seulement faire mettre sur la copie du contract signifiée « *que les droits ont été acquités au domaine du Roi* ». Voilà pour ce qui regarde cette province.

Quant aux délégations sur les terres d'Alzace, c'est autre chose. Les droits de controlle n'y sont pas établis, et il ne vous en coûtera que les petits frais qu'il m'a fallu faire contre les marchands de Lyon, qui avaient saisi sur Richwir; le tout se montera à 900 livres.

Je dois vous informer, Messieurs, que dès que j'aurai mes délégations en bonne forme, acceptées par les fermiers et régisseurs; et quand je serai assuré qu'ils ne pourront paier désormais à d'autres qu'à moi, je trouverai sur le champ de l'argent à Genève, non seulement pour mes besoins pressants, mais encore pour le service de Mgr le Duc de Virtemberg, dont je serai la caution (les Genevois ne voulant point se commettre à traiter avec un prince Souverain, et voulant toujours avoir leur recours sur des particuliers.)

J'ai eu l'honneur de mander à S. A. S. que je trouvais un Genevois tout prêt à lui prêter soixante mille livres pour un an à cinq pour cent, sur son billet à ordre. S'il veut en ordonner quelque chose pour libérer ses terres de Montbelliard, il est le maître.

Jugez de mes procédés, Messieurs; je les soumets à vos lumières et à votre équité.

J'ai l'honneur d'être avec tous les sentiments que je vous dois,

Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

Signée. . *(Collection Rossel.*

au Chateau de ferney 25.e Xbre 1767.

Monseigneur

je me tourne de tous les cotés pour me tirer du triste etat ou je suis, et pour procurer a votre chambre de montbeliard les facilites qui luy sont absolument nécessaires. je ne cherche qu'à servir votre altesse sérenissime, en m'assurant mes droits suivant votre justice.

je trouve un genevois qui consent a vous preter Monseigneur en votre propre et privé nom sur votre billet payable a ordre soixante mille livres pour un an. j'en demeurerai meme caution s'il le faut.* il ne demande que l'interest ordinaire a cinq pour cent

*en cas que le genevois s'y obstine

luy acheterai, ayant été obligé de vendre
les miens, et je luy en donnerai un pour
son retour.
je vous demande pardon monseigneur
de la liberté que je prends. mais vos bontés
me donnent cette confiance.

je suis avec le plus profond respect

Monseigneur

de votre altesse serenissime

le tres humble et tres obeissant
serviteur Voltaire

Cependant, suivant une lettre du 27 *octobre adressée à Christin* (receveur général des domaines du roi à Besançon). Voltaire lui prescrivait, en cas de non paiement de ses quartiers, de faire une saisie arrêt sur toutes les terres dépendant juridiquement de la Franche Comté. Sur quoi :

45

(31 octobre 1767

Le Conseil à S. A. S.

Délibération du Conseil de Régence relative à la Saisie-Arrêt que Voltaire a fait prendre au parlement de Besançon. On y parle de deux lettres de Voltaire a Jeanmaire, où il annonce « *cette résolution, et sa douleur d'en être réduit là* ». (Rechercher ces lettres). On écrit a Pioche, présid' du parlement, de tâcher de retarder les effets de cette saisie-arrêt.

(*Archives Nationales*).

46

10 Novembre 1767

Voltaire au Conseil de Montbéliard.

Château de Ferney par Genève.

Messieurs,

Je dois vous informer que M. Jeanmaire m'etant redevable d'une somme tres considerable et me trouvant dans la plus triste situation, je pris le parti d'ecrire au mois de septembre à Mg[r] le Duc de Virtemberg, et de le supplier de vouloir bien me faire tenir trois cent louïs d'or en attendant mon paiement. S. A. S. en donna l'ordre ; mais il se passa six semaines avant qu'il fût executé ; et M[r] Jeanmaire ne m'envoya que quatre mille cinq cent livres en lettres de change, paiables au 12 novembre.

Dans cet intervalle j'appris la saisie faitte par des marchands de Lyon sur les terres de Richwir. On m'avertit que d'autres créanciers voulaient se faire paier à mon préjudice sur les terres de Franche-Comté. J'ai été obligé de faire constater l'antériorité de mon hipothèque en faisant controller et insinuer un contract de deux cent mille livres, et en envoiant un avocat a Bezançon.

Si j'avais fait controller et insinuer les autres contracts, ces dépenses qui sont à votre charge, auraient monté à plus de quatre mille livres; et, s'il y avait procès entre les autres créanciers et moi, vous n'en seriez pas quittes pour six mille. J'ai ménagé vos intérêts comme les miens mêmes. Et si vous voulez, Messieurs, me donner des délégations acceptées par des fermiers solvables, avec quelque argent comptant je me fais fort d'arrêter les poursuites des marchands de Lyon. Il n'y a rien que je ne fasse pour témoigner mon respect et mon attachement à S. A. S.

Je vous supplie, Messieurs, de vouloir bien prendre des mesures sûres et promptes qui assurent votre repos et le mien. On me devra au premier Janvier soixante et douze mille cinq cent Livres, sauf erreur, en cas que je reçoive le paiement des lettres de change de M. Jeanmaire de 4500 livres; et on me devra 77500 livres, si je ne reçois pas le montant des lettres de change sur Lyon. Il vous est très aisé de me faire tenir une délégation de cette somme, et du courant, acceptée par vos fermiers ou régisseurs; alors les frais ne tomberont plus sur vous quand il y aura de la faute de vos fermiers. Vous serez débarassés de toute discussion avec moi; et S. A S. ne sera plus importunée de ces minuties qui sont au dessous de sa Grandeur.

J'attends votre réponse, et j'ai l'honneur d'être, avec tous les sentiments que je vous dois,

Messieurs,
votre très humble et très
obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

Signée). (*Collection Rossel*).

47

(21 novembre 1767.

Le Conseil à Voltaire.

Le Conseil répond à sa lettre du 10 novembre et lui demande du temps, « sûr que M. Jeanmaire fera tout le possible pour le contenter », et commencera par lui payer 4.000 L. à bref délai.

(*Archives Nationales*).

48

(28 novembre 1767)

Voltaire au Conseil de Montbéliard

Au château de Ferney par Genève, 28 novembre 1767.

Messieurs,

Je reçois la lettre dont vous m'honorez, du 21 novembre (courant). Vous me dites que M. Jeanmaire me destine dix mille francs; ce n'est pas assez que cette somme me soit destinée, elle aurait dû m'être paiee. Il doit ajouter à ces dix mille livres, deux mille sept cent livres que Mgr le Duc de Virtemberg avait ordonné qu'on me païat.

Plus neuf cent livres que j'ai déboursées pour assurer mes droits contre mes créanciers.

Plus deux mille livres que j'avais demandé pour acquitter des dettes pressantes. Le tout se monte à quinze mille six cent livres, pour article préliminaire.

Je demande quinze autres mille livres à la fin du mois de janvier prochain.

J'insiste pour tout le reste sur des délégations irrévocables, tant pour moi que pour mes neveux et nièces, lesquels ont des rentes viagères apres moi sur les terres de Montbelliard, en vertu des contracts passés à Colmar entre Mgr le Duc de Virtemberg et moi.

J'ai écrit en conformité à mon avocat à Bezançon, qui a dû faire ces propositions aux vôtres.

J'ecris aussi à S. A. S. Je vous prie d'observer, Messieurs, que les marchands de Lyon ne doivent point passer avant moi; que Mr Turckeim n'a eu aucun droit de s'emparer de la terre d'Hosteim qui m'est hipotéquée dès l'année 1753. Que M. Dietrich a encore moins de droit de m'être préféré pour les cent cinquante mille livres qu'il a prêtées depuis la date de mes hipotéques; et que je suis incontestablement le premier créancier.

Vous savez combien les rentes viagères sont privilégiées. Un homme de soixante et quinze ans est excusable d'exi-

ger la pension alimentaire qu'il s'est conservée. Je ne puis attendre votre réponse que quinze jours. La situation cruelle où je suis ne me permet pas un plus long délai.

J'ai l'honneur d'être avec tous les sentiments que je vous dois,

Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

(*Signée* (*Collection Rossel*).

49

(4 décembre 1767).

Le Conseil à Voltaire.

Réponse à sa lettre du 28 novembre.

On a de l'argent pour Voltaire à Colmar. En outre, on lui promet les délégations suivantes :

1° Sur la Caisse de la recette du comté d'Horbourg et de la seigneurie de Riquewihr, pour 32.000 L. payables de 3 en 3 mois, en quatre termes égaux.

2° Sur les fermiers de la Seigneurie de Granges en Franche-Comté, pour. . . . . 26.000 L.

3° Sur le fermier de › terres de Clerval et Passavant pour 4,000 L.

Ces trois délégations formeront la somme de . . . . 62,000 L.

« Il nous semble qu'un pareil arrangement doit satisfaire », etc.

50

(4 Xbre 1767)

Traité approuvé par Voltaire.

Proposé par Pioche, de Besançon, et le conseiller Petit Cuenot. Voltaire le retourne à Besançon, pour être adressé à la Régence de Montbéliard.

1° M. de Voltaire se contentera pour le présent, des douze mille livres précédemment demandées en argent comptant, lesquelles il recevra sans frais selon les anciennes conventions ; — Et, à charge qu'on ajoutera à ces 12.000 L. les deux mille sept cent Livres que le Sr Jean Maire avoit ordre de lui païer, en sus des 45 0 L. qu'il a ac-

quittées, et qu'à cette somme de 27000 L. on ajoutera encore, environ neuf cent livres, de frais déboursés par Mr de Voltaire, tant en Alsace qu'en Franche-Comté pour se mettre en regle contre ses créanciers qui ont saisi, ainsi que contre les fermiers, ainsi pour premier article, Mr de Voltaire demande sans délai et sans frais, un paiement effectif de la somme de quinze mille six cent Livres . . . .

	12000 L.
	2700
	900
	15600

2° Mr de Voltaire demande quinze mille Livres dans le mois de Janvier.

3° Il demande pour le reste de l'échu, ainsi que pour le courant, des *délégations* en bonne forme et irrévocables, acceptées par des fermiers solvables; tant pour lui que pour Mad. Denis sa nièce, veuve du Sr Denis, capitaine au régiment de Champagne, commissaire ordonnateur, etc. — Mad la marquise de Florian, aussi sa nièce; — Mr l'abbé Mignot, conseiller au grand Conseil, son neveu — et Mr d'Hornoy, conseiller au Parlement, aussi son neveu; lesquels ont tous des rentes viagères après Mr de Voltaire, sur les terres de Montbéliard, par les contrats passés à Colmar, entre Mgr le Duc de Virtemberg et lui.

(*Archives Nationales*).

51

(11 Xbre 1767)

Le Conseil à Voltaire.

Lettre l'informant qu'il accepte le traité tel qu'il a été présenté.

(*Archives Nationales*).

52

(6 janvier 1768)

Voltaire au Conseil de Montbéliard.

6me janvier 1768, à Ferney.

Messieurs,

J'ai reçu de Strasbourg quatre lettres de change, valant ensemble douze mille livres, dont deux lettres sont sur Mesrs Carmagnac et Perrin à Lyon pour le paiement des rois. Deux autres sont sur Mr Reyderer, banquier à Paris, rue St-Sauveur, païables à trois usances. Je ne crois pas que ces lettres de change puissent être négociées au pair, à moins qu'il ne se trouve quelque négociant qui soit pressé de faire un paiement.

Je vous prie de me dire ce que je dois faire de ces quatre billets, et combien il me reste en compte courant sur vos livres, afin que je proportionne mes dépenses à l'argent qui me reste.

Vous n'ignorez pas qu'on craint beaucoup à Paris pour la vie de la Reine. Cette perte serait un double malheur pour Lyon; et c'est pourquoi vous ne manquerez point sans doute de prendre vos mesures.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

(*Signée*). (*Collection Rossel*).

53

22 janvier 1768

Voltaire au Duc Charles Eugène.

A Ferney, 22 janvier 1768.

Monseigneur,

Je suis obligé d'informer Votre Altesse sérénissime que le Genevois qui avait offert de vous prêter soixante mille livres et qui même aurait été jusqu'à six vingt mille, voyant que je n'avais aucune réponse de vous, est venu ce matin retirer sa parole et m'avertir qu'il a disposé de ses fonds d'une manière avantageuse, attendu que les dissensions de Genève sont prêtes de finir par un accommodement. Je perds la seule ressource que j'avais dans cet homme. Il m'aurait aidé dans mes besoins pressants, si j'avais pu lui montrer une délégation sur vos fermiers. Je suppose que la rigueur de la saison n'a pas permis à votre chambre de Montbéliard de me rendre cette justice qu'elle m'avait promise; mais j'espère toujours en votre bonté et en votre équité. Je suis sûr que vous ne laisserez pas languir dans l'indigence un vieillard de soixante et quatorze ans, acca-

ble de maladie, qui a mis entre vos mains toute sa fortune et qui n'a que peu de mois à jouir d'une pension alimentaire. Je compte, Monseigneur, sur la générosité de votre âme et je mourrai avec les sentiments de l'attachement et du profond respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

de Votre Altesse serenissime, le tres humble et très obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

(Archives Stuttgart).

(Charles-Eugène répondit par des promesses nouvelles!

54

(29 janvier 1768)

Cette lettre est une copie faite par M. De Goll, et non l'original, qui n'est pas encore retrouvé.

Voltaire à M. Ethis de Moreau.

29 janvier 1768.

Monsieur,

La Chambre des finances de Montbelliard doit m'envoyer des papiers qui me sont de la plus grande importance. J'ai pris le parti de prier Mr le Présidt de cette Chambre de m'envoyer ces papiers sous votre enveloppe, me flattant que vous me pardonneriez cette liberté. Il y a depuis quelque tems beaucoup d'irrégularité dans les postes de la Franche-Comté et de Genève. J'ai pensé que je recevrais le paquet surement si vous pouviez avoir la bonté de me l'envoyer contre signé, tel que la chambre de Montbéliard vous les adresse. Ces Messieurs me l'ont promis.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé : VOLTAIRE.

(Archives Nationales.)

55

(2 Février 1768).

Voltaire au Conseil de Montbéliard.

(2 Février 1768, à Ferney).

Messieurs,

Vous devez être aussi embarassés que moi de ne m'avoir point envoyé les délégations que vous m'aviez promises, et je ne doute pas que vous ne soyez sensibles à l'état où vous me réduisez.

Non seulement j'ai arrêté toutes les procédures juridiques qui avaient coûté des frais immenses ; mais j'ai cherché à rendre service à S. A. S. j'ai consenti à être sa caution pure et simple pour la somme de soixante et dix mille livres que l'on consent à lui prêter à cinq pour cent, ce qui est une chose unique à Genève ; mais vous sentez bien que je ne puis être sa caution sans montrer des délégations qui répondent du paiement.

J'ai envoïé des modèles de délégations que mes avocats ont rédigés.

J'ai envoïe mon compte à Mr Jeanmaire, et en voici une copie, il n'y a rien à retrancher à ce compte ; il est net et clair, j'attends donc, Messieurs, pour la dernière fois, la justice que vous me devez.

J'ai l'honneur d'être, avec tous les sentiments que je vous dois.

Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Voltaire.

(*Signée*). (*Collection Rossel*).

56

(10 Février 1768).

Le Conseil à Voltaire.

A M. de Voltaire à Ferney du 10 Février 1768.

C. M.

Nous ne sommes aucunement embarassés au sujet des délégations que vous demandés. Cette affaire serait déja en regle si les mauvais

temps et l'absence d'un fermier n'y avoient mis obstacle. Mais come vous nous parlés, Monsieur dans la lettre que vous avez pris la peine de nous écrire le 2 de ce mois, d'un modèle de délégations que vous dites avoir envoyées, vous nous feres plaisir de nous en faire parvenir une copie

Mr Jeanmaire vient de nous assurer Mr qu'il avoit fait parvenir à S. A. S. votre memoire touchant les 70 m L qu'un Genevois offre de preter au 5 p. cent. Nous attendons les ordres de ce prince à cet égard.

Ayant l'honneur d'être avec les sentimens que nous vous devons Mr.

Signé DE GOLL.

F. A. C. DE SPONECK.

(*Archives Nationales*).

57

(17 février 1768)

De Voltaire au Conseil de Montbéliard

Messieurs,

J'ai reçu la lettre que vous avez bien voulu m'ecrire en date du 10e février. La vie est trop courte, et les affaires trop longues. J'ai l'honneur de vous envoïer un mémoire net et facile qui peut tout terminer en un moment. Si l'absence du fermier dont vous me parlez dure encor, vous n'avez qu'à lui envoïer à signer le modèle de la soumission qu'il doit faire : il vous enverra cette soumission pure et simple, et vous aurez la bonté de ma la faire tenir en droiture, ces papiers ne fesant pas un paquet considerable.

Il ne tient qu'à vous, Messieurs, d'arranger sur votre mémoire ce que chaque fermier doit me paier dans le courant de cette année, tant pour la somme de 51,242 L. à moi due aujourd'hui, que pour les quartiers suivants, dont le premier échèra le dernier de Mars prochain. Cet arrangement n'exige aucun frais que ceux d'un port de lettre.

A l'égard du service que j'ai le bonheur de rendre à Mgr le Duc de Virtemberg : voicy en quoi il consiste, s'il peut réussir :

Un Genevois qui se retire du commerce consent prêter à S. A. S. soixante et dix mille livres à cinq pour cent, pour deux annees, l'interêt de ces deux années preleve

sur le capital prêté. Il ne demande que deux billets de 35.000 L. de la main de S. A. S., paiables au porteur; l'un au 1er Mars 1769; l'autre au 1er Mars 1770. Supposé que cet argent soit reçu au 1er Mars 1768, il veut que je me rende caution saisissable; et il ne veut d'autre caution en effets, que des délégations acceptées par vos fermiers et régisseurs.

Ce n'est donc que sur ces délégations et soumissions des fermiers que cet argent sera prêté. Tout ce que je crains c'est que les longueurs que l'on met dans toute cette affaire ne rebutent le Genevois. Vous jugez bien, Messieurs, de quelle importance il est que vous finissiez. Jamais Mgr le Duc de Virtemberg ne retrouvera un pareil emprunt à Genève. Mr Jeanmaire doit être instruit que, si on s'adressait aux banquiers de cette ville, il en coûterait douze à quatorze pour cent par an.

Si Mgr le Duc de Virtemberg daigne entrer dans ces petits détails, je vous supplie de lui envoïer copie de ma lettre.

J'ai l'honneur d'être, avec tous les sentiments que je vous dois,

Messieurs,

Votre très humble et très
obéissant serviteur,
VOLTAIRE.

N. B. Il faudra que S. A. S. ait la bonté de faire les deux billets en ces termes :

« Je paierai au mois de Mars 1769 à l'ordre de Mr Jaque-
« lot, trente-cinq mille livres de France, valeur reçue
« comptant. »

Plus un autre billet, conçu de même pour le mois de mars 1770.

(Vous pourrez, Messieurs, me confier ces deux billets. Je les renverrai, si par hasard l'affaire manquait.)

Ferney, 18 février 1768.

(Signée). *(Collection Rossel).*

58

(24 février 1768)

Le Conseil au Duc.

Il lui envoie *le double* d'une lettre de Voltaire offrant de faire prêter 70.000 L par un Genevois, et une minute de 2 billets à ordre de 35.000 L. C'est la lettre précédente de Voltaire, dont nous avons l'original. Les modèles de billets à ordre sont inscrits à la fin de notre lettre de Voltaire, en « *N. B.* ». Il faudra que S. A. S. ait la bonté de faire les deux billets en ces termes... etc

Le Genevois en question était le S[r] Jaquelot. Voir plus loin que ces billets furent impayés, retirés contre un autre emprunt !

(*Archives Nationales*).

59

(18 Février 1768)

Voltaire à Jeanmaire.

Ferney, 18 Février 1768.

A Monsieur Jeanmaire, Conseiller de S. A. S. le duc de Wurtemberg, etc. à Montbeliard.

J'espère, Monsieur, recevoir demain à Genève les dix mille francs que vous m'envoyez ; j'ai en conséquence dépêché mon compte a Mess[rs] de la chambre des finances, vous verrez qu'il m'est dû actuellement cinquante et un mille et tant de livres.

J'ai proposé à Mess[rs] de la chambre des finances qu'ils voulussent bien me faire tenir les soumissions pures et simples des fermiers et régisseurs, suivant les arrangements qu'on a du prendre, en attendant qu'on pût me donner des délégations en forme légale. Ces soumissions préliminaires peuvent suffire, quand on agit de part et d'autre de bonne foi.

Moïennant ces soumissions qui serviront de caution, je pourrai faire prêter dans Genève de l'argent à Mg[r] le duc de Virtemberg ; mais certainement aucun Genevois n'en prêtera s'il ne voit des sûretés.

Je suis très flatté de pouvoir rendre service à S. A. S. mais le préalable que je demande est absolument nécessaire.

Ces soumissions ne seront autre chose que des promesses écrites de la main des fermiers et régisseurs, de me païer, de préférence à tout ; les sommes qui me sont dues, sur le prix des bans et des régies. Cela seul tranchera toutes les difficultés, et Mg^r le duc de Virtemberg poura recevoir dès les premiers jours de mars l'argent qu'on lui prêtera à Genève ; mais je ne réponds de rien si on attend plus longtemps ; parce que l'homme qui veut bien prêter peut disposer de ses fonds d'un jour à l'autre. Toute cette affaire se consommerait en un quart d'heure entre des particuliers.

J'ai envoïé à Messrs de la chambre le modèle du billet que S. A. S. doit faire : c'est un billet a ordre tout simple ; on peut me le confier par la poste, et je le renverrai si l'affaire n'a pas lieu.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

Je prie Monsr de Surleau de vouloir bien agréer mes très humble compliments.

(Signée) *(Collection Rossel).*

60

(26 février 1768)

Voltaire au Conseil de Montbéliard.

A Ferney, 26e février 1768.

Messieurs,

Comme le paquet concernant les délégations et soumissions des fermiers est essentiel, et que les postes vers Genève sont très dérangées, je vous suplie de vouloir bien me faire tenir ce paquet sous l'enveloppe de Mr de Reimond, directeur général des postes à Bezançon.

Si Monseigneur le Duc veut consommer l'affaire avec le

Genevois, ce sera pour le six mars au plus tard. Mais il assure qu'il ne peut différer plus longtemps à prendre un parti. Il exige expressément que j'aie l'honneur de vous en donner avis.

J'ai celui de vous réïtérer les sentiments respectueux De votre très humble et très obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

(*Signée*). (*Collection Rossel*).

Réponse à cette lettre. Brouillon écrit à la 2e feuille par M. Jeanmaire) :

Du 2 Mars 1768.

M

Nous avons écrit à S. A. S. à la réception de votre dernière lettre, touchant le prêt, qu'un Genevois ofre de lui faire, en lui envoiant en même tems les projets de Billets ☉ que vous demandez. Dès que nous aurons reçu les dits Billets, nous vous les ferons parvenir sans délai.

☉ Le Prince ayant déjà consenti a cet Emprunt.

— Nous sommes, avec une considération très distinguée,

Signé : S. A. Comte DE SPONECK.
JEANMAIRE.

61

(29 février 1768)

Rescrit en allemand de Charles-Eugène

Pour une somme de 70,m L), annonçant 2 billets à l'ordre du Sr Jaquelot. Voici le premier.

« Je paierai au mois de mars 1769, à l'ordre de M. Jacquelot, trente-« cinq mille livres de France, valeur reçue comptant.

« A Louisbourg, ce 29 février 1768. CHARLES.

(*Archives Nationales*.

62

L'autre billet est identique pour 1770. Ces billets furent envoyés, par le Conseil, en lettre du 9 mars *1768*, à Voltaire, qui pressait le Conseil par la lettre suivante :

(*Archives Nationales*)

63

(1er mars 1768)

De Voltaire au Conseil de Montbéliard.

Ferney, 1er mars 1768.

Messieurs,

Le Sr Jaquelot vient de me signer une promesse d'attendre jusqu'au 20 Mars les billets de S. A. S., j'ai eu beaucoup de peine à l'y determiner. Il n'y a rien que je ne fasse pour témoigner à Mgr le Duc de Virtemberg mon extrême envie de lui plaire. Je me trouve dans un état forcé, et dans un abîme dont je ne pourrais sortir sans les arrangements que vous avez bien voulu prendre. J'attends les délégations et les billets, moïennant quoi, vous vous trouverez déchargés, et moi aussi, du fardeau le plus embarassant. Si j'étais seul, soïez bien persuadés, Messieurs, que je ne vous importunerais pas; mais j'ai une famille nombreuse qui n'a pour vivre que les rentes en question.

J'ai l'honneur d'être avec tous les sentiments que je vous dois, Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Voltaire.

(Signée). *(Collection Rossel).*

64

(8 mars 1768)

De Voltaire au Conseil de Montbéliard.

8e Mars 1768, à Ferney.

Messieurs,

Je reçois la lettre dont vous m'honorez du 5 mars. Je vous ai mandé par ma dernière que le Sr Jaquelot avait consenti d'attendre jusque vers la fin de ce mois, les billets

à ordre de S. A. S.; et j'ai compté recevoir préalablement les délégations dont vous me flattez depuis longtemps.

J'apprends dans ce moment que c'est à M. Ethis, premier secrétaire de l'intendance, et non pas à M. Reimond, directeur des postes, qu'il faut que vous aïez la bonté d'adresser pour moi les soumissions de vos fermiers. Ces soumissions peuvent être pures et simples; chaque fermier ou chaque régisseur peut écrire sur un simple billet : « *je paierai tant... à telle échéance à M. de Voltaire ou ordre,* « *sur le prix de mon bail de telle... terre, ou sur la recette de* « *telle terre,* sans frais ni diminution quelconque pendant « la durée de mon bail ou de ma régie, le tout à l'acquit « de S. A. S. Mgr..., selon ses ordres à moi intimés; me « chargeant à mon propre et privé nom de païer la sus- « dite somme de préferance à tout; à peine de tous de « pends, dommages et intérêts. Fait à, etc... »

Cela fait une fois, vous aurez tout le temps, Messieurs, de passer des actes en forme entre vous, vos parents et moi. Mais je dois vous réitérer que dans l'état où je suis, il m'est impossible d'attendre plus longtemps que le mois de mars, ayant envoïé ma famille à Paris, où je suis obligé de l'entretenir à grands frais, et aïant à Genève des dettes considérables dont les intérêts courent, et se grossissent tous les jours.

J'ai l'honneur d'être, avec tous les sentiments que je vous dois,

Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

(Signée). *(Collection Rossel).*

Il réclame aussi des soumissions sur les fermes de Franche Comté, et en donne le modèle[1].

65

(15 mars 1768)

Le Conseil à Rosé, à Colmar.

En suite de la lettre de M. de Voltaire, S. A. S. ayant ordonné que la rente viagère qui lui est dûe lui serait payée exactement..., etc. On charge Rosé de s'en occuper à l'avenir, tous les trois mois.

Signé : De Goll, De Sponeck.

(*Archives Nationales*).

66

(16 mars 1768)

Voltaire au Conseil.

Messieurs,

J'ai reçu les deux billets de son Altesse Serenissime, j'en ai sur le champ donne avis à M[r] Jaquelot qui part dans quelques jours pour le Languedoc. Il me mande qu'il aportera l'argent chez moi avant de partir en déduisant les deux années à cinq pour cent. Je supose qu'il entend l'interet de soixante et dix mille Livres pour la première annee et de trente cinq mille pour la seconde. Il fera le compte lui-même.

Pour vous, Messieurs, je me flatte que vous aurez la bonté de vouloir bien m'envoier un double du compte que j'ai eu l'honneur de vous remettre, qui se montait à 51392 L. et qui à la fin du mois de mars où nous sommes se montera à la sōme de soixante et six mille neuf cent vingt trois livres.

Il vous sera aisé, Messieurs, de repartir cette sōme sur plusieurs fermiers ou regisseurs qui donneront chacun leur soumission pure et simple, de me paier au temps désigné chacun la portion qui lui sera assignée. ils y joindront aussi la promesse de me paier de preference à tout les quartiers de mes rentes, chacun dans le temps designé par vous. moiennant cet accord tout sera parfaittement en règle; nous serons débarassés vous et moi d'une dis-

cussion qu'il doit vous fatiguer beaucoup, et qui desole ma vieillesse.

J'ai l'honneur d'être avec tous les sentiments que je vous dois,

Messieurs,

Vôtre très humble et très obéissant serviteur,

Voltaire.

A Ferney, 16e Mars 1768.

(*Signée*) (*Archives Nationales*).

67

(29 mars 1768)

De Voltaire au Conseil de Montbéliard.

29e mars 1768, à Ferney.

Messieurs,

Le Sr Meivel (1), directeur des forges de Montbeillard, m'a bien mandé en effet que vous lui aviez ordonné de me païer trente quatre mille livres par année à partir du 1er avril ; mais il ne m'a point envoyé de soumission en forme, portant qu'il s'engage à me païer à moi où à mon ordre, huit mille cinq cent et tant de livres sans frais.

Je n'ai reçu aucune nouvelle concernant l'autre partie, qui consiste en vingt huit mille livres.

Je n'ai point reçu mon compte en forme. Le procureur de Mr Jaquelot ne veut pas avancer un sou sans ces préliminaires. Je suis tout aussi mal que j'étais; je me vois dans la nécessité de vous faire mes dernières représentations. Ma famille ne peut pas souffrir qu'on ait aussi peu d'égards pour mon age et pour mes procédés.

Je suis, avec tous les sentiments que je vous dois,

Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Voltaire.

(*Signée*). (*Collection Rossel*).

---

(1) Il veut dire Meiner. (Voir a la fin du volume).

68

(29 mars 1768)

De Voltaire au Duc Charles-Eugène.

Au château de Ferney, 29 mars 1768.

Monseigneur,

Je suis obligé d'informer Votre Altesse Sérénissime qu'aucun de vos ordres n'a été exécuté à Montbelliard. Il n'y a qu'un maitre des forges qui m'ait mandé qu'il était chargé de me païer une somme cette année ; mais on ne m'a envoïé aucune délégation en forme.

On me doit actuellement environ soixante et sept mille livres. — Le procureur du S[t] Jaquelot ne veut pas prêter un denier sans voir de délégations. Les deux billets que Votre Altesse Sérénissime m'a fait l'honneur de me confier, deviendront absolument inutiles, si le S[r] Jeanmaire qui a contracté avec moi en votre nom, ne se met pas en règle. Il est bien cruel qu'à mon âge de soixante et quatorze ans passés, je sois obligé de me plaindre de lui, soit devant Votre Altesse Sérénissime, soit devant la justice de France.

Je vous demande en grâce, Monseigneur, de prévenir ce malheur par des ordres si précis, qu'ils ne puissent être éludés ; il y a six mois entiers qu'on me donne des paroles dont aucune n'a été exécutée.

Je suis sans aucune ressource ; on me prive, moi et ma famille, du pain dont nous vivions.

Je suis avec un profond respect — Monseigneur, — de Votre Altesse Sérénissime,

le très humble et très obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

(*Autographe signée*). (*Collection Rossel*).

69

(1er avril 1768)

De Voltaire au Conseil de Montbéliard.

A Ferney, 1er avril 1768.

Messieurs,

Je reçois aujourd'hui les deux soumissions des Srs Rosé et Mevier, ou Menier (1), de me païer dorenavant mes rentes en vertu de vos ordres, et je suis satisfait de ce côté, en attendant que cette délégation soit autentique selon les loix du païs, me confiant d'ailleurs entièrement en vos promesses.

Il reste a faire usage des deux billets de S. A. S. pour me païer de ce qui m'est dû jusqu'au 1er d'avril où nous sommes. — Ces deux billets sont de 35000 L. chacun, païables, l'un en 1760, et l'autre en 1770.

Le St Jaquelot prête cet argent a 5 pour cent, et retient l'intérêt qui se monte :

Pour la première année à.	3500 liv.
Et pour la seconde à	1750
Ensemble	5250 liv.

Reste (à) la somme de 64750 liv. que Mgr doit toucher.

Il me doit au dernier mars la somme de . .	66924 liv.
Il m'en paie par les deux billets	64750 liv.
En me cedant les deux billets, reste à me païer présentement la somme de	2174 liv.

Il faut donc que vous aïez la bonté d'ordonner que cet argent me soit délivré ; moïennant quoi je vous donnerai quittance générale jusqu'au 1er avril ; et tout sera parfaitement en règle. — J'ai d'autant plus besoin de cet argent, que ce sera le seul que j'aurai d'icy au mois de juillet, supposé encor que vos fermiers paient exactement.

Permettez-moi, Messieurs, d'avoir l'honneur de vous représenter que rien n'était plus facile que de faire ce compte et d'en signer un double, sans quoi rien ne serait valable-

(1) Voltaire veut dire : Meiner.

ment consommé, puisqu'il faut que tout le passé soit acquitté pour que j'accepte légalement vos arrangements pour l'avenir. Si je manquais à ce devoir j'en serais responsable envers ma famille.

Daignez donc consommer l'affaire en ordonnant qu'on m'envoie 2174 liv. qui me sont dues; et je vous enverrai quittance générale jusqu'au 1er avril de cette année.

Je joindrai les sentiments de la reconnaissance à ceux avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

(*Signée*.) (*Collection Rossel*).

70

(1er avril 1768)

De Voltaire au Duc Charles-Eugène.

A Ferney, 1er avril 1768.

Monseigneur,

La chambre de Montbelliard vient de m'envoïer deux délégations pour l'avenir, à commencer le 1er juillet prochain; et, quoique ces délégations ne soient pas revêtues des formes ordinaires, le respect pour votre nom, et la confiance en votre générosité y suppléeront; — mais quoique j'aie envoyé vingt mémoires à la chambre; quoi qu'il suffise d'un quart d'heure pour mettre en règle le passé, — quoi que j'aie envoïé mon compte conforme à celui du Sr Jeanmaire votre conseiller, et du Sr Surleau, avocat, je n'ai encore pu obtenir un mot de réponse sur cet article essentiel, sans lequel rien ne peut être consommé.

Messieurs de la chambre des finances n'ont rien écrit, rien statué sur les soixante et dix mille livres qu'on veut prêter à Votre Altesse Sérénissime à Genève et dont vous avez fait deux billets dont je suis dépositaire. — Mr Jeanmaire m'a mandé à la vérité que votre intention était, que cet argent servît à me païer les arrérages du passé, qui se

montent à 66924 liv., — j'ai envoïé le compte tout dressé à Messieurs de la Chambre des finances, il y a plus d'un mois. J'ai envoïé plusieurs mémoires consécutifs ; tous est en règle de ma part, et dans la meilleure forme ; il ne s'agit que de finir.

Je supplie Votre Altesse Sérénissime de daigner ordonner que cette affaire soit enfin entièrement terminée ; c'est ce que j'attends de sa générosité et de sa bonté. C'est ce que mon âge, mes maladies et les intérêts de ma famille, me force à vous demander avec instance.

Je suis avec un profond respect, Monseigneur, de Votre Altesse Sérénissime,

le très humble et très obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

(*Signée*). (*Collection Rossel*).

71

(8 avril 1768)

Note de Voltaire.

Note des frais nécessaires emploïés pour assurer à M. de Voltaire ses droits contre ses co-créanciers, postérieurs à lui, qui avaient induement saisi les fruits de la terre de Richwir à son préjudice, et pour mettre en sûreté toutes ses hipotèques sur les domaines du duché de Virtemberg et du comté de Montbelliard, en se rejetant sur les terres de Franche-Comté, qui répondent du paiement affecté sur les terres d'Empire.

Controle d'un contract de cent mille livres .	626 l.	12 s.
Insination du même contract	65	
Droit sur la procuration à moi donnée . . .	6	
Controle de la dite procuration		13 s.
Pour mon voïage à Bezançon	60	
Ports de lettres	7	10
Au procureur Saint du Parlement de Bezançon	72	
	837 l.	15 s.

Reçu. Je declare avoir payé les sommes ci-dessus, et en avoir eté remboursé par M. de Voltaire. Fait à Ferney, le huit avril 1768. CHRISTIN.

(Ce qui suit ajouté par Voltaire).

J'ignore encor ce qu'on coûte les deux arrêts du Parlement de Bezançon pour me permettre d'agir, — ce qu'il en a coûté de Colmar contre les marchands de Lyon qui avaient saisi. — Il faudra encore au moins cinq louis d'or pour l'honoraire de l'avocat. Ainsi les frais alloués au Parlement surpassent de beaucoup la somme de 900 l. à laquelle je me suis restraint.

A Ferney, 8 avril 1768. VOLTAIRE.

(*Signée*). (*Collection Rossel*).

72

(9 avril 1768)

Voltaire au Conseil.

9me avril 1768, à Ferney.

Messieurs,

N'aiant jamais reçu la moindre reponse, ni de vous, ni de M. Jeanmaire sur le reliquat de mon compte qui se monte au dernier mars à 2174 L., j'ai presumé que vous pouviez etre en quelque doute sur les 900 L. de frais que je reclame dans ce compte, je lui envoie la note de mon avocat et j'ai l'honneur de vous en faire tenir un double.

Vous verrez, Messieurs, qu'en me restraignant à ces 900 L. il m'en coute encor beaucoup de frais, je vous demande en grace de finir cette affaire.

J'ai l'honneur de vous reiterez que rien ne peut être terminé sans ce préalable, et qu'il faut liquider le passé avant de donner des suretés pour l'avenir. il est même essentiel pour vous que vous aiez de moi une quittance generale jusqu'au 1er avril, sans quoi mes heritiers seraient fondés à poursuivre ce paiement ce qui serait une source intarrissable de procès dont les frais passeraient de beaucoup

le fond, je ne doute pas qu'enfin vous terminiez cette affaire, j'en ecris encor à S. A. S. afin de n'avoir point à me reprocher d'avoir neglige aucun devoir,

J'ai l'honneur d'être avec tous les sentiments que je vous dois,

Messieurs,

Votre très humble et très obeissant serviteur,

VOLTAIRE.

(*Signée*). (*Archives Nationales*).

73

(27 avril 1768)

Réponse du Conseil à Voltaire.

Du 27 avril 1768

M.

Nous aurions repondu plutot aux lettres, que vous nous avez fait l'honeur de nous ecrire les 9 et 12 du cour[t] si nous n'avions attendu le retour de M. le Cons. Jeanmaire pour lui communiquer le Memoire et Compte que vous nous avez adressé. Il vient de nous faire conoitre, qu'il a chargé le S[r] Receveur général Surleau de vous faire passer un etat detaillé des payemens qui vous ont été faits et le montant du fond qui vous est encore du juqu'au 1 du cour[t]. Nous esperons qu'à ce moyen vous serez entierement satisfait et nous redoutons pas que vous ne le soyiez ci après par les arrangemens, qui ont ete pris. Mais si contre notre attente, vous veniez à éprouver quelque retard, nous vous prions M de nous en prevenir pour qu'il y soit remedié incessament.

Nous somes avec les sentimens que nous vous devons.

M....

Signe DE GOLL.

F. A. Comte DE SPONECK.

(*Archives Nationales*).

74

(9 avril 1768).

De Voltaire au Conseil de Montbéliard.

9 avril 1768, à Ferney.

Je réponds, Messieurs, à votre lettre du 3 avril. J'ai l'honneur de vous répéter ici ce que je vous dis depuis

trois mois, et ce que mes avocats m'ont réitéré : qu'il faut liquider et apurer le passé, en donnant des surêtés pour l'avenir.

Je vous redis donc encore pour la vingtième fois, Messieurs, que le reliquat de mon compte se monte au dernier Mars à la somme de 2174 liv. Vous aurez peut être été étonné que dans cette somme qui m'est due, il se trouve pour 900 l. de frais; mais vous verrez par le compte cy-joint, signé d'un de mes avocats et de moi, que les frais se montent a une somme beaucoup plus forte, et que je n'ai réduit le tout à 900 liv. que par une extrême discrétion, et par le désir que j'ai toujours eu de finir tout à l'amiable.

J'envoie à Messieurs de la Chambre des finances le double du compte de mon avocat.

Je répété encor que pour finir toute cette affaire, il est d'une nécessité indispensable de liquider tout le passé. C'est avec vous, Messieurs, que j'ai contracté ; c'est à vous que je dois demander que vous finissiez mon compte. — Ni messieurs de la Chambre des Finances, ni vous, ne m'avez jamais répondu un mot sur cet article important qui est la base de tout. Je ne puis absolument rien faire sans avoir une liquidation du passé jusqu'au dernier mars.

Pour parvenir à cette liquidation, il ne s'agit que de me donner les 2174 livres qui me sont dues ou au moins d'en assurer le païement. Est-il possible que, n'aïant jamais répondu sur cet article, vous trouviez mes plaintes mal fondées ?

Vous sentez bien que c'est à moi seul de me plaindre. J'espère que vous voudrez bien terminer à la fin une chose si juste, et que je pourrai ajouter les sentiments de la reconnaissance à ceux avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

(*Signée*). (*Collection Rossel*).

75

(9 avril 1768)

Voltaire au Duc Charles-Eugène.

9e avril 1768, à Ferney.

Monseigneur,

Au milieu des consolations que l'équité et les bontés de Votre Altesse Sérénissime me font éprouver ; il me reste toujours l'amertume de voir que ni la chambre de Montbelliard, ni le Sr Jeanmaire n'aient point encore mis l'affaire en règle ; il ne s'agit que de la somme la plus modique pour terminer le passé ; elle n'est que d'environ deux mille livres. Je ne vous demande même actuellement qu'un mot d'écrit, qu'une reconnaissance. Je suis prêt de donner une quittance générale pour le passé, et je ne demande autre chose, sinon qu'on liquide mon compte ; il faut que les affaires soient nettes, et qu'il n'y demeure aucun sujet de contention.

Je vous supplie, Monseigneur, de donner un ordre positif pour que le passé soit liquidé. Il est bien étrange qu'il ne le soit pas. C'est l'intérêt de Votre Altesse Sérénissime comme le mien. Jamais ni la chambre des Finances, ni Mr Jeanmaire ne m'ont répondu un mot sur cet article important.

Je suppose que vous êtes si bien servi dans les grandes affaires, que l'on néglige les petites ; mais quand on a l'honneur de vous servir, on ne doit rien négliger. Daignez encor une fois ordonner qu'on liquide le passé, afin qu'il ne reste jamais la moindre difficulté. — Je suis toujours honteux de vous importuner de ces bagatelles ; mais à mon âge je ne dois rien laisser à discuter à ma famille. Et d'ailleurs c'est une nouvelle occasion pour moi de vous renouveller ma reconnaissance et le profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monseigneur, de Votre Altesse Sérénissime,

le très humble et très obéissant,
serviteur, VOLTAIRE.

Signée. *(Collection Rossel).*

76

(12 avril 1768)

Voltaire à Jeanmaire

A Mr Jeanmaire, conseiller de S. A. S., etc.

Ferney, 12 avril 1768.

Mémoire.

Par le compte de Messrs Jeanmaire et Surleau, receveurs généraux du comté de Montbelliard, du 18 7bre 1767, il m'est du 61041 liv., plus 150 liv. pour apoint, selon leur lettre de Montbelliard du 30 7bre cy . . . . 61190 liv.

Par les différents paiements faits depuis en divers temps, il m'était du au dernier mars, 66924 liv. y compris 900 l. de frais, somme à laquelle je me suis réduit, aïant été forcé de dépenser plus de 1500 l. pour mettre en surêté mes droits contre mes co-créanciers.

Messieurs de la chambre des finances de Montbelliard auront la bonté d'observer que je n'ai fait ces frais qu'à la dernière extrémité, et sur les lettres de Mr Jeanmaire cy devant receveur de Montbelliard. — Voicy ses propres paroles du 28 octobre 1767. *Que risquez-vous de rester dans l'inaction pendant trois mois? Si pendant ce terme on ne vous tient point parole, tout le tort sera de notre côté, et vous pourrez agir en justice.*.

Je n'ai jamais pourtant agi en justice contre lui, encore moins contre S. A. S. Mgr le duc de Virtemberg; je n'ai fait que constater l'antériorité de ma créance sur les co-créanciers postérieurs. J'ai tenté toutes les voies possibles de procurer à S. A. S. de la facilité de païer le passé sans la gêner. Je lui ai proposé de me paier en deux années les 66924 l. qu'elle me doit pour le passé.

S. A. S. a été contente de cette proposition; j'ai trouvé un homme qui a bien voulu s'engager à prêter 70000 l. païables en deux années sur les billets purs et simples

de Mgr le duc de Virtemberg, à cinq pour cent seulement d'intérêt qu'il doit retenir sur la somme qu'il prête. — Ainsi les 70000 l. que S. A. S. s'engage à payer pour le passé, se réduisent à 64750 L. — Ainsi il m'est encor du 2174 l., en acceptant ces deux billets.

C'est pour mettre cette affaire en règle, pour n'y laisser aucune suite, aucune matière à contestation, que je demande depuis un mois à Messieurs de la chambre de Montbelliard, et au Sr Jeanmaire, un mot d'écrit, une quittance finale et réciproque qui termine toute difficulté.

Il ne s'agit que de m'assigner le paiement de 2174 l., moïennant quoi je donne quittance du tout jusqu'au 1er du mois d'avril où nous sommes.

Jamais ni la chambre de Montbelliard, ni M. Jeanmaire ne m'ont répondu un seul mot sur cet article essentiel. — Il est bien étrange que, pouvant exiger en argent comptant le paiement de 66924 liv., et me contentant à mon âge de 74 ans de 2 billets purs et simples paiables en deux années (billets dont je ne suis encore que dépositaire, et dont je ne puis faire usage qu'après que la chambre et moi nous nous serons donnés une décharge générale jusqu'au 1er avril 1768), on ne daigne pas me répondre sur un point aussi important.

Allarmé d'un silence si inouï, je m'en suis plaint à S. A. S., et je l'ai suppliée de donner des ordres pour terminer cette affaire. — Elle les a donnés depuis longtemps, et je me flatte qu'enfin ils seront exécutés par M. Jeanmaire, *(ce qui suit de la main de Voltaire)*, à qui je ne demande qu'une quittance réciproque jusqu'au 1er avril 1768, avec une assignation de 2174 l., pour le terme le plus convenable.

VOLTAIRE.

(*Signée.*) (*Collection Rossel*).

77

(19 avril 1768).

Le Conseil à Petit-Cuenot.

Montbéliard, le 19 avril 1768.

M. Petit Cuenot.

Mr

Nous venons de recevoir avec la Lettre dont vous nous avez honorés le 16 de ce mois, celle que M. de Voltaire vous avait adressée le 9e pour nous la faire parvenir. Nous vous prions Mr d'etre bien persuadé, et d'assurer Mr de Voltaire que nous lui donnerons lieu d'être entière ment satisfait de nous dès que le Sr Jeanmaire nôtre collegue particulièrement chargé de ces objets de Finances, et absent depuis qque tems sera de retour icy, ce qui ne tardera plus guère.

Nous avons l'honneur d'être avec une considération infinie.

Mr... Vos, etc.

Signé : de Goll.

F. A. Comte de Sponeck.

(*Archives Nationales*).

78

(3 mai 1768)

Voltaire à Jeanmaire.

A M. Jeanmaire, conseiller, etc.

3 may 1768, Ferney.

Je reçois, Monsieur, de Mr Surleau mon compte entièrement conforme à celui que j'avais envoïé depuis si longtemps. — Cette formalité était absolument nécessaire. — Je ne crois pas que je vive assez pour toucher dans deux ans le montant des billets que m'a faits Mgr le Duc de Virtemberg; mais je serai assez content si d'orénavant les fermiers et les régisseurs me paient avec l'exactitude que vous leur avez recommandée. — Je donne trente mille francs par an à ma famille. Sa subsistance et la mienne sont uniquement fondées sur S. A. S.

J'ai l'honneur d'être, avec tous les sentiments que je vous dois, Monsieur,

votre très humble et très obéissant serviteur, Voltaire.

(*Signée*) (*Collection Rossel*).

(Voltaire ayant été payé, dans la mesure du possible, sur Montbéliard, se retourne pour quelque temps du côté de Colmar, et reprend avec Rose :)

79

28 juin 1768.

Voltaire à Rosé.

A Monsieur Monsieur Rozey, directeur des domaines de S. A. S. Mgr. le duc de Virtemberg à Colmar.

J'ai compté sur vous, monsieur. Je vous prie de vouloir bien me mander quelles mesures vous avez prises pour me faire les paiements dont vous êtes chargé ; j'ose espérer que vous aurez autant d'exactitude que vous trouverez toujours en moi de facilités pour les arrangements que vous voudrez prendre.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

VOLTAIRE,

gentilhomme ord^r de la chambre du roy.

Au chàtau de Ferney, par Versoi, près de Genève, 28 juin 1768.

(*Archives Colmar.*)

80

(5 juillet 1768.)

Voltaire à Rosé.

A Monsieur Monsieur de Rozey, receveur des domaines de S. A. S. Mgr. le duc de Virtemberg à Richwir par Colmar.

Vous pouvez, monsieur, m'envoyer les sept mille francs en or par le carosse de Bâle et de Berne à Versoy, qui passe à ma porte. C'est la manière la plus sûre, la plus commode et la plus prompte. Les frais en sont médiocres, et vous les portez en compte à la chambre de Montbeliard, ainsi que les ports de lettres.

/

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

Au château de Ferney, païs de Gex, par Versoy,
5 juillet 1768.

Archives Colmar).

(On verra plus loin que Rosé prétexta ces instructions pour ne plus envoyer les rentes que tous les six mois, disant que cela le dérangerait moins !)

81

(7 octobre 1768.)

Voltaire à Rosé.

A Monsieur Monsieur Rosé, receveur de S. A. S. Mgr. le duc de Virtemberg à Colmar.

Je me flatte, monsieur, que vous voudrez bien avoir pour moi la même attention que le dernier quartier. L'entretien de ma maison est uniquement fondé sur les sept mille livres que vous me paiez tous les trois mois. Je vous prie d'avoir la bonté de m'envoier des lettres de change sur Paris, sur Lyon ou sur Genève, à votre choix, ou de m'envoyer de l'or par le coche de Strasbourg à Lyon, à l'adresse de messieurs Sherer, banquier à Lyon, en m'en donnant avis. Je vous serai très-obligé.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

Ferney, 7 octobre 1768.

Archives Colmar).

82

(11 octobre 1768)

Rosé à Voltaire.

A Colmar, le 11 octobre 1768.

Monsieur,

Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez fait la grâce de m'écrire le 7 du courant. Les mines que j'ai fouillées au mois de juillet passé

ne m'ayant plus rien produit, j'en ai sondé d'autres depuis le courant du mois dernier pour y trouver la valeur des 7 mille livres que je devais et que j'aurais désiré, Monsieur, pouvoir vous faire passer au premier de ce mois. Mes travaux n'ont pas été infructueux. J'ai tiré une bonne partie que j'aurais eu l'honneur de vous envoyer si je n'avais pas découvert des veines moyennant desquelles je compte, Monsieur, d'être en état dans le courant de ce mois de vous satisfaire en plein. Apollon et Plutus vous favorisent, Monsieur, en abondance, ainsi les fonds pour l'entretien de votre maison ne doivent jamais vous manquer. Je vous supplie, Monsieur, de vous patienter un peu; dès aussitôt que je serai pourvu de la somme totale vous serez le premier auquel je m'acquitterai au nom de Son Altesse sérénissime pour la somme dont est question en vous l'envoyant par le coche de Strasbourg à Lyon à l'adresse de MM. Schehrer, banquiers à Lyon, ainsi que vous me l'indiquez. J'ai l'honneur...

(*Archives Colmar*).

Aucun financier n'a trouvé mieux pour ses actionnaires!

83

(18 octobre 1768.)

Voltaire à Rosé.

A Ferney, près de Versoix, 18 octobre 1768.

Je fais mes complimens à M. Roset sur ses mines; mais je crois que les meilleures sont les vignes de Riquevire. Je lui réitère que je n'ai pour vivre que les rentes sur Monsieur le Duc de Virtemberg. Je le prie très-instamment de m'envoyer ce qu'il pourra par le coche qui va de Strasbourg à Bâle, à Berne et à Versoix.

J'ai l'honneur d'être son très-humble et très-obéissant serviteur. VOLTAIRE.

Archives Colmar.

84

(29 novembre 1768)

Voltaire à Charles-Eugène.

A Ferney 29 novembre 1768.

Monseigneur,

Ayant su que Votre Altesse Sérénissime se formait une

bibliothèque j'ai pris la liberté de lui envoyer une nouvelle édition du siècle de Louis XIV, à la fin de laquelle est un précis du siècle où nous vivons. Je prie Votre Altesse sérénissime d'agréer cet hommage avec bonté. Souffrez aussi, Monseigneur, que je vous remercie encore un fois de l'équité généreuse avec laquelle vous avez éteint pour jamais les petits différents qui s'étaient élevés entre vos fermiers et moi. Je n'ai que des grâces à vous rendre. J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Monseigneur, de Votre Altesse sérénissime le très humble et très obéissant serviteur, VOLTAIRE.

(*Archives Stuttgart*).

85

(11 janvier 1769.)

Voltaire à Rosé.

A Monsieur Monsieur de Rosey, receveur des domaines de S. A. S. Mgr. le duc de Virtemberg à Colmar.

A Ferney, 11 janvier 1769.

J'attends de vous mes étrennes, monsieur. J'avais pris l'exploitation de vos mines à la lettre, sachant que Mgr. le Duc de Virtemberg avait eu autrefois des mines en Alzace, et croyant qu'il en avait encor.

Si vous voulez m'envoier un petit rouleau par le coche de Bâle, Berne à Genève, je vous serai très-obligé.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

(*Archives Colmar*).

86

(9 mai 1769)

Rescrit de Charles-Eugène

1) Nous Charles par la grace de Dieu, etc. Déclarons qu'aiant constitué au Sr de Voltaire, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi Tr. Chr., une rente viagère de quatre mille deux cents risdalers, etc.,



LE PAVILLON DE « MONREPOS », PRÈS DE LOUISBOURG.

Vue du Côté du Lac.

réduite à 2000 risdalers après sa mort, au profit de Madame Denis, — ceci par acte du *27 sept. 1752* à Stuttg.

2) Plus, par contract du *31 janv. 1753* autre rente viagère de 3300 risd. p[r] Voltaire, réduite à 600 risd. p[r] la même Madame Denis, — le tout hypotéqué sur nos états et domaines.

3) Plus par 1 autre contract passé a Colmar l'an *1764 le 10 octobre* entre nous et les dits S[r] de Voltaire et dame Denis, pour 1 autre rente viagère de 24000 *Livres de France* pour lui, et après son décès, de *16000 L.* pour la dame Denis pendant sa vie.

4) Plus pour 1 autre contract du *28 octobre 1764* passé à Colmar, aiant constitué une autre rente viagere de 10000 L. de France audit sieur, et après son décès de 2000 L à la dame marquise de Florian 2000 L. au S[r] de Fontaine d'Hornoy, — 2000 L. au S[r] abbé Mignot lesquelles rentes seront seulement éteintes au jour de leur décès....

.... lesquelles rentes par nous établies pour ledit S[r] de Voltaire se montent à 62.152 Livres de France, le risdaler aiant été évalué a 3 Livres 15 sols de France.,..

... aiant reconnu qu'au dernier décembre 1767 il est du au dit S[r] de Voltaire la somme de 73222 Livres, tant pour arrérages échus que pour frais par lui faits pour assurer ses hypothèques contre ses cocréanciers qui leur disputaient ses droits....

..... Donnons pouvoir a notre Conseil de Montbelliard de faire payer en notre nom tout ce qui est dû audit S[r] de Voltaire, et tout ce qui sera dû jusqu'au jour de son décès, savoir :

– *73222* Livres de France, et délégations acceptées par nos fermiers et régisseurs de nos terres de Montbelliard, à lui payables dans le cours de la présente année aux termes accoutumés, en son habitation, sans aucuns frais ni retenues, francs et quittes de tout suivant nos promesses.

— Et en outre *62125* Livres de France pendant l'année courante, lesquelles 62125 L. font le montant de la rente annuelle que nous lui devons ; les frais et retenues, s'il y en a, étant par vous alloués à nos fermiers et régisseurs, dont nous leur tiendrons compte.

– Et en outre, les dits fermiers et régisseurs se soumettront à paier après la mort dudit S[r] de Voltaire les rentes par nous stipullés à sa famille, savoir :

A la *Dame Denis* 2000 risdalers par année, fesant 7500 Livres de France par notre contract du 27 octobre 1752.

— Plus la somme de 600 risdalers valant 2250 liv. de France, par contrat du 31 janvier 1753.

– Plus la somme de 16000 L. de France aussi pendant la vie de la dite dame, après le décès dudit S[r] de Voltaire, son oncle ; le tout montant par année, pour ladite dame Denis, a 25.750 livres de France, qu'elle recevra de nos fermier sans frais ni retenue.

Comme ausi après la mort dudit S[r] de Voltaire, lesdits fermiers et régisseurs paieront, sans difficultés, 2000 L. de rente viagère à la marquise de Florian.

— 2000 L. au S[r] abbé Mignot, conseiller au grand Conseil.

— 2000 L. au S[r] de Fontaine d'Hornoy, conseiller au Parlement de Paris, sans aucune diminution sur leur quittance, jusqu'au jour de leur décès.

— Donnons pouvoir et mandement à notre Conseil de régence, d'effectuer les présentes, soit par lui-même, soit par procuration spéciale, les dites délégations sans aucun frais, devant être envoyées audit S[r] de Voltaire dans son château de Ferney. — Entendons qu'il ne soit aucunement dérogé à notre volonté expresse, et voulons que les dites délégations, dûment acceptées par les fermiers et régisseurs, soient remises franches et quittes audit S[r] de Voltaire; que lui et ses hoirs soient paiés sur leurs quittances sans autre formalité, et qu'ils puissent contraindre sur ce présent rescript les fermiers et régisseurs à paier, suivant notre intention expresse.

(*Archives Nationales*).

87

(28 juin 1769.)

Voltaire à Rosé.

A Monsieur Monsieur Rosey, receveur des domaines de S. A. S. Mgr. le duc de Virtemberg, à Colmar.

A Ferney, 28 juin 1769.

Vous avez sans doute, monsieur, remis à M[r] Jeanmaire les sept mille livres de mon quartier échu le dernier de mars, et dont il doit me tenir compte pour un arrangement qu'il m'avait proposé. Mais non seulement il ne m'en a point accusé la réception, mais il ne m'a rien écrit au sujet de ces arrangements qu'il voulait faire. Je vous prie d'avoir la bonté de me mander, si vous lui avez paié pour moi ces sept mille livres. Je vous prie aussi de n'adresser qu'à moi le quartier qui va écheoir le dernier jour de juin; je vous serai très-obligé.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

Archives Colmar).

88

(21 juillet 1769)

Le Conseil à Rosé.

Les Vice-Président et Conseillers de la Régence à Montbéliard, pour son Altesse S^me, ayant plu à S. A. S. d'autoriser par son gracieux rescrit du 9 mai courant les arrangements pris avec M. de Voltaire pour un nouvel emprunt d'une somme de 96.000 livres aux conditions suivantes, savoir :

1) Que mon d^t Sr de Voltaire rétrocéderait 2 billets à ordre de S. A. S. chacun de 35.000 L. dont l'un est échu au mois de mars dernier et l'autre à la même date de l'année suivante, formant ensemble 70.000 L. et qu'il fournirait comptant les 26.000 restantes, pour parfaire les 96.000 livres.

2) Que cette somme serait remboursée au dit Sr de Voltaire ou à ses héritiers en 4 années, avec l'intérêt *au* quatre pour cent, formant la somme totale de 105.600 livres, savoir la 1re année : 28.000 L. ; la 2me, 28.000 L. ; la 3me, 24.800 L. et la 4me aussi 24.800 Livres, les dits paiements de chaque année à faire de quartier en quartier, dont le premier est échu dès le 1er juillet courant.

En conséquence desdits arrangements, et ensuite des ordres de sa dite A. S., les dits vice président et Conseil de Régence à Montbelliard, chargent le sieur Surleau, receveur général de cette principauté, de paier à mondit Sr de Voltaire, la dite somme de 105600 Livres dans les termes énoncés ci-devant, lesquels paiemens il lui sera passé règlement sans aucun frais, de 3 en 3 mois, dans son château de Ferney, à commencer par le premier paiement au premier juillet courant auquel effet il fera sa soumission au bas des présentes, laquelle lui sera rendue lorsque ladite somme totale sera remboursée ; promettant en outre ledit conseil de Régence, au nom de S. A. S. de faire mettre à mondit Sr de Voltaire, les contracts acquittés de Mr de Diétrich de Strasbourg, de le subroger à lui, et de lui en passer contrat en France à sa volonté.

Fait en Conseil, le 29 juillet 1769.

De Goll. Rossel.

Après le sceau du Conseil :

Je soussigné, receveur général des domaines de S. A. S. Monseigneur le Duc régnant de Wirtemberg à Montbéliard, me soumets en ladite qualité, de payer à Monsieur de Voltaire, ce qui m'est prescrit par les ordres transcrits d'autre part.

A Montbéliard, le 29 juillet 1769,

G. Surleau.

(*Archives nationales*).

89

15 août 1769.

Voltaire au Conseil de Montbéliard.

A Ferney, 15 auguste 1769.

Messieurs,

Agréez mes remerciements de la déclaration que vous avez eu la bonté de m'envoier, et permettez que, pour achever cette affaire, j'aie l'honneur de mettre sous vos yeux le petit compte cy-joint :

Pour faire la somme de cent cinq mille six cent livres, Mr Jeanmaire emploie :

1) Les 70000 l. que S. A. S. me doit par ses deux billets sous seing privé ; cy	70000 l.
2) 19000 l. qu'il a pris sur mes quartiers chez les Srs Roze et Meiner ; cy	19000
3) 7000 l. sur le premier quartier de la transaction nouvelle passée entre nous ; ledit quartier finissant au 1er juin passé ; cy	7000
4) L'interèt au quatre pour cent pour quatre ans	9600
Total	105600 l.

Il ne s'agit donc plus, Messieurs, pour satisfaire à l'équité et aux sentiments de S. A. S. et aux vôtres, qui en sont inséparables, que de m'envoïer une délégation sur un de vos fermiers ou régisseurs que vous choisirez, pour me païer les sept mille livres qui me seront dues au 1er octobre, par nôtre nouvelle transaction ; et ainsi de suite suivant nos conventions.

De plus, Mr Jeanmaire s'est engagé à me subroger aux droits de Mr Dietrich, et à me mettre en main son contract. C'est à ces conditions que je me suis privé à l'âge de 76 ans de tout l'argent comptant qui pouvait me rester, pour avoir l'honneur et le plaisir de servir S. A. S. — J'ai peu de tems à vivre, et la sureté de mes héritiers exige que

tout soit en règle. J'ai tout lieu d'espérer que vous aurez égard à mes justes demandes.

M. Jeanmaire m'avait promis au mois de mars que tout serait consommé au mois de Juin : nous sommes au milieu d'auguste. Je compte sur votre bonté et sur votre justice.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Messieurs,

votre très humble et très obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

Signée. *(Collection Bossel).*

90

3 octobre 1769.

Voltaire à Rosé.

A Monsieur Monsieur Rosé, receveur des domaines de S. A. S. Mgr. le duc de Virtemberg à Montbéliard.

A Ferney, 3 octobre 1769.

Vous m'avez fait un très-grand plaisir, monsieur ; vous avez prévenu mes prières, je vous en remercie. Voicy mes deux quittances. Je compte à l'avenir sur les mêmes attentions de votre part.

J'ai l'honneur d'être bien véritablement, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

(Archives Colmar).

91

(6 septembre 1769)

Voltaire au Conseil de Montbéliard

A Ferney, le 6 septembre 1769.

Messieurs,

Je reçois dans ce moment une lettre de ma famille qui me force encor de vous importuner. L'argent dont Mr Jean

Maire est nanti est le bien de mes parents, — ils exigent la délégation sur des fermiers solvables demeurans en France, telle que Mr Jean Maire l'a stipulée avec moi, et telle que nos usages les prescrivent. Je ne puis leur refuser une chose si juste, sans laquelle ils seraient en droit de regarder notre convention comme nulle.

Je vous demande donc en grâce, Messieurs, et avec la plus vive instance de vouloir bien m'envoyer cette délégation, afin qu'étant payé du quartier échu au 1er octobre prochain, je puisse satisfaire à mes engagemens et ne plus essuier les reproches continuels de ma famille. — S'il ne s'agissait que de mon intérêt, je m'en remettrais uniquement à votre bonne volonté, et à celle de Mr Surleau ; mais Mr Surleau ne peut pas répondre des deniers ; il n'est point domicilié en France et il faut absolument un fermier ou régisseur qui s'engage en son propre et privé nom.

Cela seul peut suppléer quelque tems à la subrogation que M. Jeanmaire m'a promise depuis six mois et qu'il n'a point effectuée. — Ma famille a été très allarmée de ne point voir cette promesse accomplie ; elle m'impute cette violation de mon traité avec M. Jean Maire comme si c'était ma faute. — Cependant, M. Jean Maire sait que j'ai insisté dans toutes mes lettres sur cette clause essentielle qui a été le fondement de notre traité, et les minutes de mes lettres en font foi.

Je vous supplie donc, Messieurs, — non seulement de me faire tenir cet acte de subrogation dès que vous le pourez ; mais de me donner dès à présent la délégation, pour recevoir le quartier qui échoit à la fin du mois. — J'attends cette justice de vous.

J'ai l'honneur d'être avec les sentiments les plus respectueux, Messieurs,

votre très humble et très obéissant
serviteur,

Voltaire.

(*Signée*). (*Collection Rossel*).

92

(4 janvier 1770)

Rosé à Voltaire.

A Colmar le 4 janvier 1770.

Mes vœux pour vous au nouvel an tendaient à pouvoir vous envoyer 14000 l. pour contribuer à l'accomplissement de vos désirs. Vous pouvez imputer, Monsieur, les 2698 l. que M. Jeanmaire vous a fait tenir sur les 14000 l. que j'ai à vous payer. J'ai 8000 l. en caisse destinées pour vous. Il m'entrera le surplus dans le courant de ce mois de sorte que sur la fin du courant peut être plutôt je pourrai avoir la satisfaction de vous faire passer le tout. Je vous supplie, Monsieur, d'en avoir patience. Si je suis un peu tardif à vous payer, Monsieur, ce n'est pas de ma faute. Ceux qui me doivent pour Son Altesse sérénissime le sont. Vos sentiments d'humanité, vos actions nobles me sont si bien connues que je me flatte, Monsieur, que vous ne voudriez pas que j'agisse sans délai à la dernière rigueur contre des débiteurs desquels tout leur acquit passe de mes mains aux vôtres. Je vous supplie, Monsieur, de m'informer si vous désirez que je continue l'envoi de l'argent pour vous par la voie ordinaire du Postamt de Bâle à Ferney, que vous m'avez fait l'honneur de m'indiquer du passé et qui est la voie la plus prompte. Je vous dois encore la réponse, Monsieur, à ce que vous m'avez demandé du vin de Riquevir. Quant au vin des revenus de Son Altesse sérénissime il est d'une moindre qualité ; la longueur du chemin augmenterait trop le prix. Le vin d'une meilleure qualité qui s'y trouve chez les particuliers est malsain lorsqu'il n'est pas bien vieux. Il abrégerait vos jours précieux et augmenterait aussi trop le prix eu égard à la distance de Riquevir chez vous. En général le vin de Riquevir est malsain pour les personnes qui n'y sont pas accoutumées. Vous devez avoir dans votre voisinage du vin très sain entre Genève et Lausanne.

A M. de Voltaire.

(*Archives Colmar*).

(Voltaire prit cependant son hypothèque le 23 mars 1773.

Une fois par hasard, Rosé envoya un quartier avant d'avoir reçu des réclamations de Voltaire. Par malchance, sa lettre d'envoi se croisa avec la demande de Voltaire. Voici les deux pièces par ordre de date :)

93

(29 janvier 1770)

Rosé à Voltaire.

A Bâle, le 29 janvier 1770.

Monsieur,

Je viens de me rendre de Colmar dans cette ville pour charger le Postamt de l'envoi de ce que j'ai à vous faire passer pour parfaire votre quartier de 14000 l. échu au dernier de décembre 1769. Vous recevrez, Monsieur, par la voie du Postamt de mercredi qui vient (ainsi que vous le désirez par la lettre que vous fait l'honneur de m'écrire sous le 12 de ce mois) deux paquets cachetés, l'un renfermant 235 louis en or et l'autre 235 louis en or et 22 l. autres espèces, ces deux paquets formant ensemble la somme de . . . . 11302 l.

M. Jeanmaire vous a déjà fait passer. 2698

doute me charge

Total . . . 14000 l.

Moyennant quoi j'espère, Monsieur, que vous serez satisfait pour le quartier échu. Je vous supplie, Monsieur, de m'accuser la réception de ladite somme par le premier ordinaire et de m'envoyer à Colmar deux quittances pour pouvoir les joindre à mes comptes, l'une de 7000 l. pour le quartier échu au dernier décembre 1769 de votre rente viagère et l'autre de 7000 l. pour le troisième quartier échu au dernier décembre 1769 de la première année des payements stipulés par la Régence de Montb. en vertu de décret en date du 13 septembre 1769. J'ai l'honneur d'être avec beaucoup de respect....

(*Brouillon*). (*Archives Colmar*).

94

(31 janvier 1770.)

Voltaire à Rosé.

31 janvier 1770, à Ferney.

Je me flatte, monsieur, que vous avez fait partir par le coche les quatorze mille livres que vous m'aviez promis, et sans lesquels je ne puis satisfaire mes créanciers. Je suis persuadé que vous avez pris toutes les précautions nécessaires pour m'envoyer cet argent par le coche de Berne à Genève, et que vous voudrez bien m'écrire pour m'en donner avis. Je compte donc n'avoir que des remer-

ciements à vous faire. Ils sont proportionnés à mes besoins et aux attentions que vous voulez bien avoir pour moi.

J'ai l'honneur d'être bien véritablement, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

M. Rozai.

VOLTAIRE.

(Signée) (Archives Colmar).

95

11 février 1770

Voltaire à Rosé.

Je vous envoie, monsieur, mes deux quittances, et je vous remercie. C'est à Mr Jeanmaire à vous allouer les quatorze mille livres qu'il a pris pour completter le principal qu'il me rembourse en quatre années ; il me semble que cet arrangement est beaucoup plus net et plus commode.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

A Ferney, 11 février 1770.

(Signée). (Archives Colmar).

96

(3 avril 1770)

Rosé à Voltaire.

A Bâle le 3 avril 1770.

Monsieur,

J'arrive de Colmar dans cette ville pour charger le Postamt de l'envoi de 14000 l. échus au premier de ce mois. Vous recevrez, Monsieur, ladite somme en or dans deux paquets cachetés et sous votre adresse par la voie dudit Postamt de deniers. Je vous supplie, Monsieur, de m'accuser la réception de ladite somme par le premier ordinaire et de m'en envoyer par Bâle à Colmar deux quittances l'une de 7000 l. pour le quartier échu au premier de ce mois de votre rente viagère et l'autre de 7000 l. pour le dernier quartier échu aussi au premier de ce mois de la première année des payements stipulés par la régence de Montbéliard en vertu du décret en date du 13 septembre 1760. J'ai l'honneur d'être avec beaucoup de respect, Monsieur,...

(Copie). (Archives Colmar).

97

(27 juin 1770)

Charles-Eugène au Conseil.

Pièce en allemand, rescrit concernant les rentes viagères dues à Voltaire, et demandant des explications, et les pièces justificatives.

(Archives Nationales).

98

(6 juillet 1770)

Le Conseil au Duc.

Du 6 juillet 1770.

Pour satisfaire au gracieux rescrit de S. A. S. du 27 juin dernier concernant les rentes viagères dues à M. de Voltaire et assignées sur les Recettes de ce pays. Nous avons l'honeur d'observer très respectueusement :

Que par rescrit du 26 Xbre 1752 et ensuite du contrat passé à Stoutg t. signé de la main de S. A. S. le 21 7bre precedent, il fut constitué à M. de Voltaire une rente viagère de 4200 Risdaler payable de trois mois en trois mois et la première fois au 30 Xbre de la dite année laquelle rente serait réduite à 2000 Ristaler après sa mort au profit de sa nièce la D Mignot veuve du Sr Denis Capitaine au Service de France, le tout au moyen d'une some de 40000 Ristaler nantie à S. A. S.

Par un autre rescrit du 1er Mars 1753 et ensuite d'un second contrat signé de V. A. S. le 31 Janvier precedent. Il fut accorde à Monsr de Voltaire contre une somme de 30 m Risdaler qu'il paya une autre rente viagère de 3300 Ristaler, et après son décès de 600 Ristaler pour la même veuve Denis pendant sa vie.

Par un autre contrat passé à Colmar le 10 8bre 1761 et ratifié le même mois par S. A. S. Le d. Sr de Voltaire ayant remis une some de 200000 L. (à la caisse militaire de Stougt). Il lui fut constitué encore une rente viagère de 24 m. L. et après son décès de seize mille livres à la d. D Denis pendant sa vie.

Enfin par contrat passé à Colmar le 28 Xbre 1764 ratifié de même par S. A. S. Le d. Sr de Voltaire ayant encore fait une avance de 80.000 L. (à la Caisse militaire) il lui fut constitué une rente viagère de 10000 L. annuellement et après son déces de 2000 L. à la Dr Marquise de Florian sa nièce, pareile some au Sr de Fontaine, conseiller au Parlement de Paris et même somme au Sr Abbé Mignot, conseiller au grand Conseil du Roi, pendant leurs vies.

Toutes lesquelles rentes forment un objetde 62125 L. qui sont assignées sur la Recette de ce pays, et qui sont payées à Mr de Voltaire de trois en trois mois sans aucun frais ni retenüe, francs et quites de tout dans son lieu de résidence à Ferney,près de Genève.

Après son décès on sera obligé ensuite des d. contrats de payer annuellement, savoir : a la Dame Denis 25750 L. de France, à la Marquise de Florian 2000 L., au Sr de Fontaine, Conseiller au Parlement et au Sr Abbé Mignot aussi 2000 L. Sans aucune diminution, les rentes montant à 31750 L. Seront absolument éteintes aux jours de leurs décès.

Voilà Mg^r tous les éclaircissements que nous avons pû puiser dans les pièces de nos archives, concernant lesd. Rentes Viagères. Nous n'avons jamais eu les contrats qui en ont été passés. Les minutes en sont restées entre les mains des Notaires, et les expéditions approuvées de V. A. S. ont été envoyées à M de Voltaire en Originales. Si V. A. S. au reste désire d'en avoir des copies, que nous n'avons point relevées pour éviter les frais. Nous en demanderons de nouvelles expéditions aux Notaires et nous aurons l'hon̄eur de les envoyer incessam̄ent.

Nous som̄es etc.

Nous devons d'ailleurs informer S. A. S. qu'independament des Rentes énoncées cy dessus, la Recette de ce pays doit encore à Mr de Voltaire pour restant desd rentes qui n'avaient pu être payées il y a quelques années une somme assez considérable. Com̄e ce créancier menaçait de faire saisir les revenus des terres situées en franche Comté, et que même il avait déjà intenté son action au Parlement de Besançon, Nous fumes autorisés par un gracieux rescrit du mois de février 1768 de lui passer acte des arrérages montant à 105600 L. y compris les intérêts au 4 p. cent payable dans quatre années à commencer au 1er Avril 1769, savoir la 1re année 28 m. L., la seconde année pareille som̄e, la 3me 24000 L. et la dernière pareille som̄e. Suivant cet accord on lui a déjà payé 35000 L. de manière qu'on ne lui redoit plus que 70 m. L. desd. arrerages qui sont assignés sur les revenus d'Alsace.

Nous sommes, etc.

Signé : D'UTTKULL, DE GOLL, F. A. Cte DE SPONECK.
J. J. GROPP, F. C. BOUTHENOT, GOGUEL,
JEANMAIRE.

(Archives Nationales).

99

(29 avril 1770)

Voltaire à Rosé.

29 auguste 1770 à Ferney.

J'ai attendu que l'échéance de vos lettres fût prochaine

gent à quatre pour cent, pouvant le prêter à cinq suivant les lois. Notre contrat porte que je serai payé dans ma maison sans aucuns frais. Je vous enverrai la note des frais signée de mon banquier et je vous prierai de me le rembourser. Vous me ferez plaisir de m'envoyer les lettres de change le plus tôt possible.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

1er avril 1771 à Ferney.

(Signée). *(Archives Colmar).*

104

(9 avril 1771)

Rosé à Voltaire.

Extrait d'une lettre où il lui explique qu'il préfère lui envoyer des effets plutôt que de l'or, sous prétexte « *que le Post Amt de Bâle répond* « *de l'envoi, en cas d'infidélité ou de négligence de ses propres gens,* « *mais qu'il n'en répond pas en cas de vol ou d'autres incidents supé-* « *rieurs à ses soins* » (1).

En réalité, il est probable que c'est par ordre supérieur que Rosé envoyait des effets au lieu d'argent, passant ainsi à Voltaire des risques de protêts et de refus.

(Archives Nationales).

105

(21 avril 1771)

Jeanmaire à Rosé.

Lui ordonne de vendre « tout ou partie de la réserve de froment au « magistrat de Colmar pour payer M. de Voltaire, aux meilleures con- « ditions dont vous pourrez convenir, et suivant que votre prudence « vous le dictera pour les intérêts de S. A. S. »

(Archives Nationales).

106

(26 avril 1771)

Voltaire à Rosé.

Si vous avez des lettres de change, Monsieur, je vous

prie de me les envoyer ; je vous serai très obligé ; j'en ai un très grand besoin. Je suis sûr que vous ferez plaisir à Son Altesse sérénissime en me payant avec la même régularité que vous avez eue jusqu'à présent. Je ne puis me passer de votre secours. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

26 avril 1771 à Ferney.

(Signée). *(Archives Colmar).*

107

(8 Octobre 1771)

Voltaire à Rosé.

A Ferney, 8 octobre 1771.

Je vous envoie, Monsieur, mon reçu et s'il y a quelque lettre de change qui me soit renvoyée, je vous la ferai remettre.

Je ne sais plus si c'est vous ou M. Meiner qui m'avez mandé que vous me tiendriez compte des frais et que vous y êtes autorisé par Messieurs de la régence de Montbéliard. J'envoie à cette régence la note de mon banquier de Genève M. Bontems par laquelle les frais sur vos lettres de change se montent depuis le mois de mars à 563 l. 16s. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

(Signée). *(Archives Colmar).*

108

(13 Septembre 1772)

Voltaire à Rosé.

Je n'ai pu, Monsieur, vous envoyer plus tôt mes quittances, premièrement parce qu'on (n') a point encore payé vos lettres de change ; secondement parce que je n'ai

reçu votre groupe qu'aujourd'hui. Je vous souhaite une meilleure santé que la mienne. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

13 auguste 1772 à Ferney.

(*Signée*). (*Archives Colmar*).

109

(17 octobre 1772)

Voltaire à Jeanmaire.

A Ferney 17e 8bre 1772.

Vous ignorez, Monsieur, que j'ai établi à Ferney une colonie et des manufactures qui me ruinent. Loin de pouvoir vous prêter de l'argent je suis obligé d'en emprunter. Mon empressement à servir Mgr le duc de Virtemberg, me fera tenter toutes les voies possibles de lui trouver de l'argent à Genève; je ne sais si je pourrai y réussir; je ne réponds que de ma bonne volonté. En attendant je vous prie de recommander au St Rose de me païer mon quartier. Il est juste que vous fassiez quelque chose pour moi tandis que je travaille pour vous.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

A Monsieur Jeanmaire, Trésorier de la Régence, etc. à Montbelliard.

(*Signée*). (*Lettre appartenant au Dr Bourdin de Besançon*).

110

(27 Octobre 1772)

Voltaire à Rosé.

A Ferney 27 octobre 1772.

Je compte, Monsieur, sur la bienveillance que vous m'avez toujours témoignée. Je vous prie de (ne) me pas oublier pour le quartier échu au dernier septembre. Vous

avez peut-être cru que j'entamais une nouvelle négociation avec la régence de Montbelliard ; mais je n'ai pas été assez heureux pour lui rendre le service qu'elle demandait ; ainsi rien ne doit vous empêcher de me continuer votre bonne volonté. Je vous prie d'en instruire M. Jeanmaire, qui connaît toute l'étendue de mes droits. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

(*Signée*). (*Archives Colmar*).

111

(9 Décembre 1772)

Voltaire à Rosé.

A Ferney, 9 décembre 1772.

Voici bientôt le temps, Monsieur, où vous me devrez vingt-six mille quatre cent livres, sauf erreur. Je vous prie de considérer que je n'ai pour vivre que l'argent que j'ai prêté à quatre pour cent à Monseigneur le duc de Virtemberg, tandis que le taux du royaume était à cinq pour cent. Je me recommande à vos attentions, et je vous prie de me dire quand vous pourrez avoir pitié de mon boucher, de mon boulanger, de mon tailleur, de mon maçon, de mon menuisier, etc. J'ai l'honneur d'être parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

(*Signée*). (*Archives Colmar*)

112

(25 décembre 1772)

Voltaire au Conseil de Montbéliard.

A Ferney, 25 Xbre 1772.

Messieurs,

J'ai frappé aux portes de tous les hommes les plus opulents de Genève, et j'en ai instruit Monsieur Jeanmaire. —

J'ai écrit à Mr De La Borde, ancien banquier du roi de France. Je me suis offert pour caution. Voicy la réponse du banquier du Roi du 18 Xbre.

« Je regrette, Monsieur, le temps où j'aurais pu avancer « à la Régence de Montbelliard les cinquante mille écus « que vous désirez pour elle ; et que j'aurais eu infini- « ment de plaisir à lui prêter par le seul intérêt que vous « y prenez ; mais la revolution des rescriptions m'a oté « les moïens de faire des avances, et d'acquitter moi-même « ce que je dois, sans vendre des effets précieux, etc. » — Je vous rends ce compte fidèle, Messieurs, de tous les soins que j'ai pris pour vous faire plaisir. Je ne doute pas que vous ne m'aïez pris des mesures plus sûres, et que vous n'aïez trouvé de l'argent à Bâle pour moi qui suis dans un état beaucoup plus triste que Mr De la Borde le banquier du Roi ; je vous prie d'y avoir un peu d'égard. Je ne vis que sur l'argent que j'ai placé sur votre caisse ; et ce n'est que sur cet argent que j'ai offert votre caution. Vous savez que quand je vous ai prêté mon argent je vous l'ai prêté à quatre pour cent, lorsque j'avais le droit d'en exiger cinq, et que vous en auriez paié plus de six à Genève. Je n'ai eu d'autre objet que de servir Mgr le Duc de Wirtemberg. J'ai tout lieu de me flatter que vous ordonnez au St Roze de me paier ce qu'il me doit. Je compte sur votre justice.

J'ai l'honneur d'être avec les sentiments qui vous sont dus, Messieurs,

Votre très humble et très obéissant
serviteur, Voltaire.

(Signée). *(Collection Rossel).*

113

(29 décembre 1772)

Voltaire à Rosé.

A Ferney 29 decembre 1772.

Dans ma détresse, Monsieur, qui est très grande, je

compte entièrement sur vous. Messieurs de la régence de Montbelliard savent très bien qu'ils n'ont nul droit de prendre chez vous l'argent qui m'est reservé par mon accord avec Monseigneur le duc de Virtemberg, à qui j'ai prêté mon argent à quatre pour cent, tandis que le taux est à cinq pour cent par toute l'Allemagne et par toute la France. Je vous prie instamment de ne pas oublier mon droit et la nécessité où je suis. Je suis de tout mon cœur, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

(Signée). *Archives Colmar*

114

(13 janvier 1773

Le Conseil au Duc.

Montbeliard, 13 janvier 1773

V. A. S. nous ayant autorisés par son gracieux rescrit du 19 sept. dernier, à faire un emprunt en faveur de la recette de ce pais, d'une somme de 140/m. à 150/m. L. pour satisfaire aux charges pressantes de la dite recette, à chargé de faire le remboursement de cette somme dans le délai de 6 années. — nous nous sommes pour cet effet adres sés de tous cotés, principalement en Suisse.

— On n'a trouvé que chez Voltaire....

Après une correspondance assez ample, où il nous a d'abord assurés qu'il n'avait aucun argent, etc...

— Donc, puisqu'il s'agissait d'homologuer le titre du Parlement de de Besançon, *ce qui nous paraissait contraire à l'honneur de V. A. S...* et qu'il s'agissait d'un intérêt à 6 1/4 pour cent... nous lui répondions qu'il n'était *guère* possible de consentir à la 1re condition, et que nous trouvions les interets exhorbitants...

(Voltaire répond (lettre du 24 novembre 1772), inconnue ? qu'il écrivit à Paris, et qu'il croit pouvoir y trouver de l'argent à de meilleures conditions.)

Le 25 décembre (V. lettre 112) il nous marque que, s'étant adressé à M de La Borde à Paris, ci-devant trésorier de France, il n'avait pu réussir, suivant qu'il plaira à V. A. S. de le voir par le contenu de sa lettre, etc.

Signé de tout le Conseil.

(Dans ces circonstances, on proposé d'envoyer le conseiller Jeanmaire à Bâle, Berne et Genève.

D'Uxkull, De Goll, De Sponeck, Bouthenot, Jeanmaire, Goguel (l'aîné), Rossel, Beurnier, Goguel (le jeune), Gropp fils.

(*Archives Nationales*).

115

Note. – Cet emprunt fut proposé effectivement, pour 150/m. L. à des banquiers suisses, sur hypothèques de la Seigneurie de Franquemont, et du Comté d'Horbourg et Seigneurie d'Ayme ; à 5 °/₀ d'Intérêt, *plus 2 °/₀ une fois pour toutes sous forme de gratification.*

— Jeanmaire dépensa, pour son voyage, en tout 1289 l. 10 s. suivant *note* que le Conseil enregistra le 26 février 1773. Il ne réussit pas.

(*Archives Nationales*).

116

15 janvier 1773

Voltaire à Rosé.

15 janvier 1773 à Ferney.

Je vous envoie, Monsieur, mon reçu du groupe, et je vous en remercie. Je n'ai reçu nulle nouvelle ni de M. Jeanmaire, ni de la chambre de Montbéliard; mais soyez très persuadé que s'ils prennent encore une fois chez vous l'argent qui m'appartient et que vous avez à moi en dépôt, je serai obligé de les faire assigner au Parlement de Besançon. Je me flatte que vous préviendrez un événement si désagreable et que vous les empêcherez de s'y exposer. J'ai l'honneur d'être bien sincèrement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

Voltaire.

(*Signée*) (*Archives Colmar*).

117

(23 mars 1773)

Contrat du Conseil.

Hypothéquant en faveur de Voltaire, les comtés d'Horbourg et de Riquewihr, à la requête de Louis Dupont, avocat de Voltaire à Colmar. Ce contrat fut envoyé au prince le 26 mars, par le Conseil. Il revient signé le 13 avril, et le Conseil l'envoie à Voltaire le même jour.

(*Archives Nationales*).

118

(4 mai 1773)

Voltaire à Rosé.

4 mai 1773 à Ferney.

Je compte aujourd'hui entièrement sur vous, Monsieur; vous êtes chargé de me payer dix mille francs par quartier pendant deux ans, le premier quartier échu au dernier jour du mois d'avril passé ou au premier mai où nous sommes, sans préjudice de ce qui m'est dû d'ailleurs pour mes précédentes conventions avec Son Altesse sérénissime Monseigneur le duc de Virtemberg. Il est dit que je serai payé chez moi en louis d'or, sans aucun frais ainsi que j'en ai usé avec M. Jeanmaire, fondé de procuration de Monseigeur le duc. Je suppose que dorénavant vous n'aurez à payer que moi sur le revenu de la terre que vous régissez. Je vous prie de me mander sur quoi je puis compter. J'ai l'honneur d'être bien véritablement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

(*Signée*). (*Archives Colmar*).

119

(25 mai 1773)

Voltaire à Rosé.

25 mai 1773, à Ferney.

Par mon contrat, Monsieur, avec la régence de Montbéliard, je dois être payé de dix mille cinq cents livres, dans

les dix premiers jours de mai. Je vous serai très obligé si vous voulez bien acquitter la promesse et la parole d'honneur que j'ai reçue sans laquelle je n'aurais pu prêter un argent qui m'était absolument nécessaire. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

(*Signée*). (*Archives Colmar*).

120

16 juin 1773

Le Conseil de Montbéliard à Rosé.

On le charge de faire parvenir à Voltaire 10.000 L. (les intérêts de 4 mois d'un capital de 80.000 L.) et 7000 L. que l'on doit pour à compte de sa rente. — Le paiement devra être fait au 1er juillet.

(*Archives Nationales*).

Voltaire accuse réception de cette somme, mais réclame encore, par *ce billet* (cité par le Conseil, nous avons la copie), 6,200 L. pour dernier quartier, et complément du remboursement de 105.000 Livres.

121

(3 juillet 1773)

Voltaire au Conseil de Montbéliard.

Je prie Monsieur Rosé de me païer les 6.200 l. pour finir l'affaire des cent cinq mille livres et que tout soit en règle.

Pour copie.

(*De la main de G. D. Rossel*).

(*Collection Rossel*).

122

(3 juillet 1773)

Reçu de Voltaire au Conseil de Montbéliard.

J'ai reçu 18.333 l. 6 s. 8 d. de Monsieur Rosé, qu'il me devoit au 1er juillet courant, savoir :

— 10.000 L. pour le premier quartier de remboursement du capital de 80 m L.

— Plus pour les intérèts à 5 p. c^t. des d^s 80 m L. echus le premier juin 1773 montant à 1333 l. 6 s. 8 d.

— Et 7.000 L. pour le quartier de l'ancienne rente échue le 30e juin 1779.

— Il ne me redoit en ce jour que 6200 L. pour dernier quartier et complément de mon remboursement de cent cinq mille livres.

La rente de vingt huit mille livres par an subsistant toujours payable par Monsieur Rosé à 7 m L. par quartier.

Fait à Ferney le 3e juillet 1773.

VOLTAIRE.

(Signée) *(Collection Rossel).*

123

(7 juillet 1773)

Lettre de Voltaire au Conseil de Montbéliard.

A Ferney, 7 juillet 1773.

Messieurs,

Agréez mes remerciements de l'argent que vous avez bien voulu me faire païer. J'ose vous prier d'ajouter à vos bontés et à vôtre justice celle d'ordonner le paiement des six mille deux cent livres qui sont échus le dernier de juin, et qui terminent entièrement à ce que je crois, l'affaire des cent cinq mille livres. Je ne doute pas d'ailleurs que le Sr Rosé ne soit ponctuel à remplir ses autres engagements.

J'ai l'honneur d'etre avec une respectueuse reconnaissance,

Messieurs,

Vôtre très humble et très obéissant serviteur,

(Signée). VOLTAIRE.

(Appartient à M. Albert Roux).

124

(14 juillet 1773)

Le Conseil de Montbéliard à Voltaire.

On lui conteste l'exactitude de son compte.

(*Archives Nationales*).

125

(30 septembre 1773)

Voltaire au Conseil de Montbéliard.

A Ferney, 30 7bre 1773.

Messieurs,

Permettez que je vous réitère ma juste prière de vouloir bien ordonner que les Srs Rozé et Meiner me paient de ce qu'il m'est dû : savoir un quartier de dix mille livres échu avec les arrérages au mois d'auguste dernier sur le Sr Rozé ; sept mille livres échues aujourd'hui ; et huit mille cinq cent trente et une livres échuès aussi aujourd'hui sur le Sr Meiner.

Je vous serai très obligé de la bonté que vous aurez de me faire rendre cette justice, qui est pour moi d'une nécessité absolue. J'ai été affligé de ne point recevoir de réponse à ma dernière lettre.

J'ai l'honneur d'être respectueusement,

Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

(*Signée*), (*Collection Rossel*).

(Au dos, de la main de Voltaire : « pour le conseil ».

126

(16 octobre 1773)

Le Conseil à S. A. S.

A Montbél[1], 16e 8bre 1773.

Le Conseil écrit qu'il désespère, (malgré les voyages de Jeanmaire), de trouver les 140 m à 150/m Livres cherchées. Il n'a trouvé que 80/m L. chez Voltaire.

(*Archives Nationales*).

127

(20 octobre 1773)

Voltaire à Rosé.

La chambre de la régence de Montbelliard, Monsieur, me mande qu'elle a donné des ordres précis pour que je fusse païé de ce qui m'est dû. Je ne doute pas de votre empressement à me satisfaire, et je vous en remercie d'avance. Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

A Ferney, 20 octobre 1773.

(*Signée*) (*Archives Colmar*).

128

(octobre 1773).

Le Conseil à Voltaire.

En plusieurs lettres d'octobre 1778, le Conseil demande à Voltaire (et l'obtient) du délai pour le paiement des rentes, et le remboursement d'une partie du capital avancé en plus.

(*Archives Nationales*).

NOTE. — Toutes ces lettres sont empreintes d'un caractère de la plus basse servilité. — Ce qui prouve la gêne croissante des administrateurs de la principauté.

D'un commun accord, on fixe le terme au 1er janvier 1775, c'est-à-dire qu'on recule les échéances et les remboursements d'environ 18 mois.

128 *bis*

(9 novembre 1773).

Voltaire à Meiner.

Monsieur,

Monsieur Meiner, directeur des forges d'Audricourt
A Montbelliard.

19e 9bre 1773, à Ferney.

Je vous prie instamment, Monsieur, de vouloir bien me païer le quartier de ma rente échu le dernier septembre, je n'ai guère pour subsister que mes revenus sur les terres de Montbelliard, je me flatte que vous aurez égard à ma situation, je vous serai très obligé.

Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

(*Signée*). (*Appartient à M. Edmond Meiner*).

129

24 novembre 1773)

Meiner l'aîné au Conseil (De la forge d'Audincourt).

Il prévient le Conseil qu'il ne paiera pas le quartier échu à Voltaire le 30 sept. écoulé, « parce que Mr de Voltaire ne m'accuse pas réception « de ses rentes, ni même des effets que je lui remets. » (!!!)

Archives Nationales.

(Voilà encore un bon prétexte, à mettre en parallèle avec les « trucs » de Rosé.)

130

1er décembre 1773

Voltaire au Conseil de Montbéliard.

A Ferney, 1er Xbre 1773.

Messieurs,

Je dois vous dire que j'ai écrit à Monseigneur le Duc de

Virtemberg, en conformité de votre lettre et de ma réponse. Je lui ai représenté comme à vous mon âge, mon attachement et mes besoins. — Je lui ai dit que j'attendais vos arrangements, pour lui témoigner mon respect et mon désir de lui plaire.

J'attends donc, Messieurs, votre résolution et l'ordre certain que vous voudrez bien mettre dans les affaires que nous avons ensemble.

Je n'ai reçu ni argent, ni réponse du S[r] Meyner, qui me devra deux quartiers à la fin de décembre où nous sommes. — Je vous prie très instamment de considérer l'état où je suis, et d'avoir la bonté de m'envoïer un plan fixe qui ne me laisse plus dans l'incertitude. Tout mon bien est absolument entre vos mains, et j'ai le besoin le plus pressant d'une prompte décision.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

(*Signée*). (*Collection Rossel*).

131

(13 décembre 1873)

Voltaire au Conseil de Montbéliard.

A Ferney, le 13[e] X[bre] 1773.

Messieurs,

Quoique j'aie quatre-vingts ans et que je ne doive pas espérer de vivre jusqu'en 1775, cependant, je suis très flatté de pouvoir avant de mourir, donner une marque de mon respectueux attachement à Son Altesse Sérénissime, et de ma confiance en vos bontés.

Vous aurez donc pour agréable de me rembourser dans l'année 1775, puisque vous le proposez.



Si vous pouvez seulement me païer cinq mille livres sur cette dette en 1774, vous me tirerez d'un assez grand embarras. Ce sera autant de diminué sur le remboursement. J'attendrai les ordres que vous donnerez à vos receveurs ; ils suffiront sans autre contract et sans autre embarras.

J'ai l'honneur d'être avec tous les sentiments que je vous dois, Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

(*Signée*). VOLTAIRE.

P. S. — Permettez-moi d'ajouter à ma lettre, qu'il est très important que vous vouliez bien ordonner, soit à vos receveurs, soit à vos fermiers, de m'envoïer mes paiements en argent comptant chez moi, selon toutes nos conventions. On m'a païé souvent en lettres de change à longs termes, sur lesquelles j'ai perdu plus de sept à huit pour cent, q[d] je les ai négociées à Genève. — Plusieurs lettres même ont été protestées, et il a fallu les renvoïer, ce qui m'a causé des pertes considérables. — Je n'ai tardé un peu d'envoïer mes reçus au S[r] Meiner, que parce que je n'ai reçu que très tard la nouvelle du paiement de ses lettres de change sur Paris, je lui ai donné mes reçus dès que j'ai pu le faire, et je suis entièrement en règle.

(Le post-scriptum est de la main de Voltaire.

(*Collection Rossel*).

132

(21 décembre 1773)

Voltaire au Conseil de Montbéliard.

A Ferney 21 X[bre] 1773.

Messieurs,

Aiant eu l'honneur de vous écrire que je sacrifierais avec grand plaisir mes interêts et mes besoins les plus pressants à

mon respectueux attachement pour Son Altesse Sérénissime, et à l'envie de vous plaire; — je vous marquai en même temps qu'il ne m'était plus possible, à mon âge de quatre-vingts ans, de négocier des lettres de change.

Le S[r] Meiner m'en envoie dix par le dernier ordinaire pour le paiement de l'ancien quartier échu le dernier septembre, de huit mille cinq cent trente et une livres cinq sous.

De ces lettres de change, il y en a quelques-unes sur des villes de Suisse avec lesquelles on n'a aucun commerce; — Souvent on renvoie ces lettres; souvent aussi on demande beaucoup de temps pour les païer, et quand on les négocie à Genève il en coute beaucoup, tant pour le change, que pour la conversion de l'argent courant de Genève en argent de France.

Je vous ai supliés, Messieurs, et je vous *suplie* encor, de m'épargner ces pertes, et l'extrême désagrément de ces détails.

Monseigneur le Duc de Virtemberg a eu la bonté de s'engager à me faire païer chez moi en espèces; permettez-moi de réclamer ses promesses et les vôtres, et de remettre entre vos mains les lettres de change du S[r] Meiner. Il lui sera plus aisé qu'à moi de se faire païer de ces lettres de change. Les négociants ont des facilités que je ne puis avoir. Je serais faché de vous jetter dans le moindre embaras; mais je vous suplie de me tirer de celui où je suis.

J'ai l'honneur d'être, avec tous les sentiments que je vous dois,

Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

(*Signée*). (*Collection Rossel*).

133

(22 décembre 1773)

Le Conseil de Montbéliard à Voltaire.

22 décembre 1773.

Nous sommes infiniment sensibles à la manière obligeante avec laquelle vous voulez bien vous prêter aux arrangements que nous avons eu l'honneur de vous proposer, pour le remboursement du restant du capital, que vous avez prêté dans le courant de cette année, à S. A. S.

En conséquence de votre désir, nous vous ferons païer, dans le courant de 1774, 5.000 L. à compte dudit capital, et le surplus en 4 termes, dont le premier commencera en 1775.

Signé : De Goll, De Sponeck.

(*Archives Nationales*).

134

(28 décembre 1773)

Note. — A partir de ce moment, commencent les difficultés avec Meiner l'aîné, qui le payait par lettres de change, que Voltaire finit par refuser comme non négociables.

(*Archives Nationales*). (*Lettre Meiner, 28 décembre 1773*).

135

(4 janvier 1774)

Voltaire à Rosé.

Mes derniers arrangements, Monsieur, avec Messieurs de la régence de Montbelliard, me mettent dans la nécessité d'avoir recours à vous pour le dernier quartier qui vient d'échoir. Si vous n'avez pas d'argent comptant et si vous voulez me donner des lettres, soit sur Lyon, soit sur Paris, à courts jours, je les recevrai volontiers. Je suis, Monsieur, bien véritablement, votre très humble et très obéissant serviteur,

Voltaire.

(*Signée*). (*Archives Colmar*).

136

(4 janvier 1774)

Voltaire au Conseil de Montbéliard.

A Ferney, 4e janvier 1774.

Messieurs,

Aïant pris la liberté de remettre entre entre vos mains les lettres de change du Sr Ménier, et aïant appris depuis qu'il est difficile au Sr Ménier de m'envoïer de l'argent comptant, je me suis arrangé pour ne point négocier mes lettres de change à Genève ; ce qui est difficile et dispendieux à cause de la différence de l'argent.

Je perdrai moins en acceptant des lettres de change païables, à courts jours, à Lyon ou à Paris ; mais je ne puis accepter de lettres pour la Suisse.

Je vous suplie de vouloir bien avoir la bonté de me faciliter mes paiements, et de porter les Srs Rozé et Meiner à me satisfaire. Le Sr Menier me doit actuellement deux quartiers, et le Sr Rozé m'en doit un. — La nécessité puissante de païer mes dettes me force à vous importuner. — Je me flatte que vous ne m'en saurez pas mauvais gré.

J'ai l'honneur d'être avec tous les sentiments que je vous dois,

Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

(*Signée*). (*Collection Rossel*).

137

(22 janvier 1774)

Voltaire à Rosé.

La nécessité, Monsieur, me force à vous prier très instamment, de vouloir bien me faire toucher le quartier échu le dernier décembre 1773. Je vous demande cette

justice comme une faveur dont je vous serai très obligé. Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

A Ferney 22e janvier 1774.

(*Signée*). (*Archives Colmar*).

138

(22 janvier 1774)

Voltaire au Conseil de Montbéllard.

A Ferney, 22e janvier 1774.

Messieurs,

Je suis faché de vous importuner ; mais je vous supplie instamment de vouloir bien engager les Srs Meiner et Rozé a me païer de mon quartier échu le dernier décembre 1773. — Je vous prie de m'accorder cette justice, que je regarderai comme une grande grâce.

Je ne me plains point de n'avoir pas encore reçu à Genève l'argent que M. Meiner m'a délégué sur cette ville. — J'espère le recevoir bientôt ; mais j'ai encore plus d'espérance en vos bontés, que ma situation présente me force de réclamer.

J'ai l'honneur d'être, avec tous les sentiments que je vous dois,

Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

(*Signée*). (*Collection Rossel*).

139

(24 avril 1774)

Voltaire à Rosé.

24e avril 1774 à Ferney.

J'attends, Monsieur, de la bienveillance que vous m'avez témoignée, que vous voudrez bien m'envoïer le quartier échu le dernier mars ; je n'en ai jamais eu tant de besoin.

J'ai l'honneur d'être avec reconnaissance, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

(*Signée*). (*Archives Colmar*).

140

Rosé envoie le 3 mai « un group » cacheté, de Bâle, contenant 7000 Livres, par le coche Bâle-Genève.)

(*Archives Nationales*).

141

(6 août 1774)

Voltaire à Rosé.

Le vieux malade de Ferney prie M. Rosé de vouloir bien lui mander quand il pourra lui païer le quartier échu le dernier juin afin qu'il puisse prendre ses mesures en conséquence et régler ses dépenses. Il serait fâché de gêner Monsieur Rosé, mais il le prie de ne le pas oublier. Il a l'honneur d'être son très humble et très obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

A Ferney, 6e auguste 1774.

(*Signée*). (*Archives Colmar*).

142

(2 novembre 1774)

Voltaire à Rosé.

Ce n'est pas pour vous presser, Monsieur, que je vous écris, mais pour vous dire au contraire, combien je vous suis obligé de m'avoir païé toujours exactement. Vous me soulagerez beaucoup si vous voulez bien m'envoyer à votre loisir le quartier échu à la fin de septembre. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

A Ferney, 2 novembre 1774.

(*Signée*). (*Archives Colmar*).

143

(7 novembre 1774)

Rosé à Voltaire.

Rosé lui répond que pour éviter des frais, il lui propose de ne le païer que tous les six mois au lieu de 3 mois.

Je suis persuadé d'avance qu'il vous sera fort indifférent de recevoir 7000 L. trois mois plus tôt ou plus tard pour les encaisser : D'ailleurs ma caisse est actuellement vide.

(Voir plus loin 12 fév. 1775, Rosé au Conseil).

(*Archives Nationales*).

144

(12 novembre 1774)

Voltaire à Rosé.

Quoi que j'aie quatre-vingt et un an, Monsieur, et qu'à mon âge six mois soient un temps considérable, je me conformerai cependant avec plaisir à tout ce qui vous conviendra pour le peu de temps qui me reste encore à vivre. Je vous prierai seulement d'observer que suivant mes arrangemens avec la régence on doit me rembourser environ soixante et treize mille livres dans l'année 1775 à compter du 1er janvier, de trois en trois mois. J'ignore si les fonds de Richwir peuvent suffire à ce remboursement ; je ne le crois pas et je pense qu'il faudra que la forge d'Audricourt se charge d'une partie. Je suis bien véritablement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

12 novembre 1774 à Ferney.

(*Signée*). (*Archives Colmar*).

145

(1er janvier 1775)

Voltaire au Conseil de Montbéliard.

A Ferney, 1er janvier 1775.

Messieurs,

Permettez que je vous souhaite de longues et heureuses années, qui ne sont pas faittes pour un malade de quatre-vingt et un ans, tel que je le suis. — Je vous remercie de l'attention obligeante avec laquelle vous voulutes bien me promettre l'année passée, de me faire païer ce qui m'est du, quartiers par quartiers de l'année suivante où nous entrons. Je me flatte qu'en conséquence vous avez donné vos ordres Srs Rozé et Meyner. Je vous dois d'autant plus de remerciements, qu'aïant fondé une petite colonie dans ma terre de Ferney, je me suis arrangé avec tous mes ouvriers conséquemment à vos bontés, et aux promesses que vous m'avez faittes.

Agréez les sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être.

Messieurs,
votre très humble et très obéissant
serviteur.

VOLTAIRE.

(*Signée*). (*Collection Rossel*)

146

(17 janvier 1775)

Voltaire à Rosé.

A Ferney, 17e janvier 1775.

Peut-être, Monsieur, y a-t-il quelque lettre de vous pour moi en chemin ; mais je suis bien aise de vous prévenir en vous souhaitant la bonne année. Je ne doute pas que vous

ne me fassiez toucher incessamment les deux quartiers que vous me devez, et j'espere même que Messieurs de la régence se seront arrangés avec vous pour me payer dans les quatre quartiers de cette année 1775 une somme assez considérable dont je suis leur créancier. Mon âge de quatre-vingt et un ans et mes maladies ne me permettent guère d'attendre. Au reste, vous pourriez très aisément me faire envoyer mon argent sans vous donner la peine d'aller jusqu'à Bâle, puisque les voitures publiques vont de Colmar à Bâle sans difficulté. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

(*Signée*). (*Archives Colmar*).

147

(12 février 1775)

Rosé au Conseil de Montbéliard.

(Lettre expliquant les « trucs » qu'il a trouvés et appliqués pour différer ses paiements); par exemple :

Lorsque son quartier de 7000 L. de sa rente viagère était échu au 1er octobre dernier, ma caisse s'est trouvée sans ressources pour longtemps. J'ai pris le parti de lui écrire au commencement du mois de novembre dernier, sous PRÉTEXTE *qu'il m'était trop gênant et trop coûteux de faire tous les trois mois un voïage à Bâle pour soigner l'envoi de 7/m L. — Je l'ai prié d'agréer qu'à l'avenir je le paie par un semestre de 6 mois. — Je lui ai promis en même temps l'exactitude des paiements !*

(*Archives Nationales*).

148

(22 février 1775)

Le Conseil de Montbéliard à Voltaire.

Il lui accuse réception de sa lettre du 13 courant. Voir où est cette lettre.

(*Archives Nationales*).

149

(27 mars 1775)

Voltaire au Conseil de Montbéliard.

A Ferney, 27e mars 1775.

Messieurs,

Permettez que je prenne la liberté de remettre en vos mains les lettres de change que je suis obligé de renvoïer au Sr Meiner. — Si vous pouvez avoir la bonté de l'engager à prendre avec moi des mesures plus sûres et plus conformes à vos engagements, je vous aurai une très grande obligation.

Souffrez que je vous supplie aussi de vouloir bien m'instruire des ordres que vous avez pu donner pour que je sois païé, quartier par quartier, dans le courant de cette année, des quatre-vingt mille livres que je vous prêtai il y a deux ans passés. Je suis dans une situation violente et je compte sur la justice de Monseigneur le Duc de Virtemberg et sur la votre.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Messieurs,

Votre très humble et très obeissant serviteur,

VOLTAIRE.

(Signée.) *(Collection Rossel).*

150

(5 avril 1775)

Voltaire à Charles-Eugène.

A Ferney 5e avril 1775.

Monseigneur,

C'est une grande consolation pour moi, que la bonté dont Votre Altesse sérénissime m'honore. Je la remercie

très sensiblement des ordres qu'elle a bien voulu donner ; ils me sont bien précieux dans les peines que j'éprouve. Votre justice et votre magnanimité adouciront la fin de ma vie. J'ai eu l'honneur d'envoyer à votre bibliothèque un petit livre nouveau, que je vous prie de recevoir avec bonté, tout indigne qu'il en est. Je voudrais être à portée de marquer mieux le profond respect et le dévouement avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monseigneur, de Votre Altesse sérénissime le très humble et très obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

(*Signée*). (*Archives Colmar*).

151

(5 avril 1775)

Le Conseil de Montbéliard à S. A. S.

Rend compte qu'on ne peut payer à Voltaire les remboursements promis pour les 80.000 L. qu'il a prêtées il y a deux ans passés. On a écrit à Voltaire pour lui demander une année de délai, « mais on est incertain de la réponse qu'il fera à cette proposition.

(*Archives Nationales*).

Cette lettre à Voltaire fut écrite par G.-D. Rossel et signée de lui et de M. de Goll. La voici :)

152

(5 avril 1775)

A M. de Voltaire.

Nous avons d'abord satisfait au premier objet de la lettre dont vous nous avez honorés le 27e mars dernier, en renvoyant au Sr Meiner les lettres de change qui y étaient incluses, et en le chargeant de prendre des arrangements qui vous soient agréables. — Quant au remboursement de ce qui vous reste dû, Mr, des 80.000 L que vous avez eu la bonté de prêter pour le Sérénme Duc Notre Maitre, nous ne désirerions rien tant que de pouvoir les acquitter aux termes stipulés. Mais des circonstances inattendues, (des paiements imprévus dont nous avons été chargés), nous empêchent de répondre quant à présent à vos désirs.

— Nous espérons cependant que par une suite de vos égards pour un Prince, dont les sentiments vous sont si bien connus, vous voudrez bien nous accorder encore une année pour le remboursement dont il s'agit.

Nous aurons soin, Monsieur, de vous faire paier exactement les intérêts échus du capital, ayant l'honneur d'être, avec une considération infinie, etc.

Signé : G.-D. Rossel.
De Goll.
(Archives Nationales).

Voltaire répondit par :

153

(11 avril 1775)

Voltaire au Conseil de Montbéliard.

A Ferney, 11 avril 1775.

Messieurs,

J'ai reçu de Monseigneur le Duc de Virtemberg une lettre par laquelle il m'assure que vous avez fait tous les arrangements pour me païer. — Je reçois aujourd'hui votre lettre du 5 avril par laquelle vous me mandez que vous ne pourrez me rembourser les soixante et dix mille francs, et les arrérages en question, que dans une année.

Je dois plus de quatre-vingt mille francs. Je tacherai d'engager de mon côté mes créanciers à attendre une année.

Voudriez-vous m'indiquer du moins la manière dont vous me païerez, les époques que vous choisirez, les sommes que vous me ferez toucher, le tems précis où le paiement de chaque somme sera fait ? Je prendrais sur cela toutes mes mesures. Il faut que je sache précisément sur quoi compter. Je me flatte que vous ne me refuserez pas cette faible consolation ; je crois la mériter par la manière dont j'en ai usé avec vous ; mon âge, d'ailleurs, exige que toutes mes affaires soient en règle. Je vous prie très instamment de me faire réponse le plus promptement que vous pourrez.

J'ai l'honneur d'être avec tous les sentiments que je vous dois, Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur, VOLTAIRE.

(*Signée*). (*Collection Rossel*).

Voltaire accepta les délais, et le Conseil l'en remercia par la lettre ci-dessous. (V. plus loin).

154

(29 avril 1775)

Voltaire au Conseil de Montbéllard.

29e avril 1775, à Ferney.

Messieurs,

Je vous ai suplies de vouloir bien m'instruire du tems où je serais païé des quatre-vingt mille livres qui me sont dues ; et dont S. A. S. a daigné en dernier lieu me promettre le remboursement. — Je vous réitère ma très instante prière de me dire positivement dans quelles époques, et de quelle manière vous comptez remplir vos engagements, afin que je prenne de justes mesures avec mes créanciers qui me pressent de tous côtés. Je ne puis leur faire mes promesses que pour le temps préfix où vous pourez me païer vous-mêmes. Mais, n'aiant point reçu de vos nouvelles je me trouve dans le plus grand embarras, et ne sais que répondre à ceux qui exigent de l'argent ou des billets.

Si vous avez la bonté de me donner des paroles sûres, je me conduirai en conséquence. — Je perdrai, à la vérité, l'intérêt d'une année ; mais j'y gagnerai la certitude de me voir sans dette, et d'être tiré de l'abîme où je suis. Vous pensez trop noblement, et vous êtes trop équitables, pour ne pas répondre à ma juste prière. — J'attends vos ordres avec une impatience bien pardonnable.

J'ai l'honneur d'être, avec tous les sentiments que je vous dois, Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur, VOLTAIRE.

(*Signée*). (*Collection Rossel*).

155

30 avril 1775.

Le Conseil de Montbéliard à Voltaire.

Réponse à sa lettre du 11 avril[1].

Nous sommes très sensibles au délai d'une année que vous avez bien voulu nous accorder par votre lettre du 11 de ce mois, pour entrer en paiement de ce qui vous est encore dû, et nous nous empressons, Mr, de donner avis à notre Sérénme Maitre des égards que vous lui témoignez de nouveau dans cette occasion, *et dont il n'a jamais douté.* — (!)

Pour que cet objet se finisse à votre satisfaction, nous vous proposons, Mr, le remboursement du capital et des intérêts en six termes égaux de 3 en 3 mois, dont le 1er écherra au 30 mai 1776, et pour votre sureté, nous vous donnerons à votre choix des délégations acceptées, soit du directeur des Forges, soit du receveur des terres d'Alsace, qui ont été l'un et l'autre jusqu'à présent chargés de l'acquittement de vos rentes. — Nous pouvons bien vous assurer, Mr, que nous tiendrons la main à ce que vos propositions soient exécutées avec une exactitude égale à la reconnaissance dont nous sommes pénétrés.

Nous sommes avec une respectueuse considération, etc.

Signé : De Goll.
De Sponeck.

(Archives Nationales).

156

(20 juin 1775)

Voltaire à Rosé.

J'ai, Monsieur, plus de quatorze mille francs à païer les premiers jours de juillet. J'ai recours à vous ; je vous prie très instamment, de m'envoïer mes deux quartiers ; je vous aurai une extrême obligation. Je suis bien véritablement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Voltaire.

A Ferney, 20 juin 1775.

(Archives Colmar).

157

(24 Novembre 1775).

Le Conseil de Montbéliard à Rosé.

(On le pousse à trouver de l'argent).

Si vous ne pouvez pourvoir à son traitement (de Voltaire) que par la vente des grains, vous nous en donnerez avis, pour que nous puissions vous y autoriser, sur le rapport que vous nous ferez sur le prix courant de chaque espèce de grains, etc.

Signé : De Goll.
De Sponeck.

(*Archives Nationales*).

158

(25 décembre 1775).

Wagnière à Rosé.

A Ferney, 25 décembre 1775.

Mr de Voltaire qui ne se porte pas bien, me charge, M^r^, de vous dire, qu'aïant beaucoup de choses à païer au commencement du mois prochain, il vous prie de vouloir bien venir à son secours en lui envoyant son sémestre ; il vous en sera très obligé. Il vous fait bien des compliments. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Wagnière, secrétaire de Mr de Voltaire.

(*Archives Colmar*).

159

(13 Janvier 1776).

Voltaire au Conseil de Montbéliard.

A Ferney, 13e janvier 1776.

Messieurs,

Dans l'état où je suis réduit à l'âge de quatre-vingt-deux ans, mes espérances et mes ressources sont dans la justice, dans la bonté et dans la magnanimité de Monseigneur le Duc et dans la vôtre.

Je me flatte que le Sr Rozé, votre receveur, qui me doit

deux quartiers, me tiendra la parole qu'il m'a donnée de me païer.

J'espère surtout que vous voudrez bien donner des ordres precis pour que je touche cette annee, de quartier en quartier, l'argent que j'ai prêté à Son Altesse Sérénissime en dernier lieu.

Je vous suplie, Messieurs, de m'instruire des arrangements que vous prenez pour ces païements, sans lesquels je ne puis vivre. — Je vous aurai autant d'obligation de me rendre cette justice que je vous en aurais si c'était une grâce. — Je vous en fais mes remerciements d'avance.

J'ai l'honneur d'être avec les sentiments les plus respectueux, Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

(Signée). *(Collection Rossel).*

160

(24 janvier 1776)

Le Conseil de Montbéliard à Voltaire.

Il répond à sa lettre du 13 janvier pour lui assurer qu'on ne cesse de penser à lui, et aux moyens de le payer.

(Archives Nationales).

161

(30 janvier 1776)

Voltaire au Conseil de Montbéliard.

A Ferney, 30e janvier 1776.

Messieurs,

Je reçois la lettre dont vous m'honorez du 24 janvier. Je vous suplie très instamment de faire considérer à Son Altesse Sérénissime que j'ai quatre-vingt deux ans et que

je suis accablé de maladies. — Que lorsque je lui prêtai en dernier lieu quatre vingt mille francs, j'établissais une colonie qui exige des paiements journaliers. Que j'ai compté sur les paiements dont vous m'avez flatté. — Que je dois actuellement près de soixante mille francs à cette colonie. — Que je suis perdu sans ressource dans ma vieillesse, si Monseigneur le Duc ne vient pas à mon secours.

J'ajoute à mes représentations que le Sr Rozé, votre receveur, me doit depuis un mois 14.000 francs.

Je vous conjure, Messieurs, de me rendre justice, et de solliciter en ma faveur l'équité et la bonté de Monseigneur le Duc, à qui je vous prie d'envoïer cette lettre.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Messieurs,

votre très humble et très obéissant serviteur.

VOLTAIRE,

P.-S. — Je reçois dans ce moment une lettre du Sr Rozé, laquelle m'annonce que je recevrai incessamment les quatorze mille francs qu'il me doit des anciennes dettes.

(*Collection Rossel*).

(*Signée*).

162

(15 mars 1776)

Le Conseil à Voltaire.

(Nouvel atermoiement, cette fois sous prétexte de voyages ou d'absences de S. A. S.)

Monsieur,

Nous aurions déjà eu l'honneur de répondre à la lettre que vous avez bien voulu nous écrire le 19 février dernier [1], si nous avions reçu la réponse de S. A. S. sur les arrangements à prendre pour vous satisfaire de ce qui est dû pour le prêt fait en 1773, par la recette générale

(1) Cette lettre n'est pas encore retrouvée.

de ce pays.... Mais, comme notre Sérén. maître est encore en voyage, et que probablement nous n'aurons pas sitôt ses ordres relativement à ce qui vous concerne, nous vous prions, Mr, de patienter jusqu'au retour de S. A. S. dans ses États. — A moins que nous soyions plutôt à même de vous faire part des mesures qui auront été prises pour votre remboursement. — Votre procédé obligeant, et vos attentions pour ce Prince, nous autorisent à compter sur cette nouvelle complaisance de votre part.... Nous sommes avec la considération la plus distinguée..

Signé : DE GOLL, DE SPONECK.

(*Archives Nationales*).

163

(16 mars 1776)

Voltaire au Duc Charles-Eugène.

A Ferney, 16 mars 1776.

Monseigneur,

Dans le triste état où je me trouve, j'ose me flatter que votre Altesse Sérénissime, agréera la copie de la lettre que j'écris à la Régence de Montbelliard, et qu'elle daignera honorer de son approbation les propositions que je fais.

J'attends tout de vôtre justice et de vôtre bonté.

Je suis avec le plus profond respect,

Monseigneur,

De votre Altesse Sérénissime,

Le très humble et très obéissant serviteur,

(*Signée*) VOLTAIRE.

(*Appartient à M. Albert Roux.*)

164

(16 mars 1776)

Voltaire au Conseil de Montbéliard.

A Ferney, 16e mars 1776.

Messieurs,

Aïant eu le bonheur, ou le malheur, de fonder une colonie, qui fait un assez grand commerce ; aïant été obligé de batir pour les artistes beaucoup de maisons et de ma-

gazins; étant pressé par les architectes à qui je dois plus de quatre-vingt mille livres; et me voïant menacé, à l'âge de près de quatre-vingt trois ans, de mourir sans avoir païé mes dettes, je n'ai d'espérance que dans la justice et dans la magnanimité de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc de Virtemberg.

Il me devra au 1er juin quatre-vingt mille cinq cent livres. Je demande qu'il veuille bien me faire fournir des lettres de change en quatre termes, soit sur Strasbourg, soit sur telle autre ville qu'il lui plaira. — Mes créanciers consentent à ne recevoir leur paiement que de trois mois en trois mois.

Ainsi vous aurez, Messieurs, quinze mois entiers pour effectuer ce paiement, qui sera de vingt-un mille cinq cent trente et une livre 5 s. par quartier, à commencer du 1er juin prochain.

Je me flatte que cet arrangement sera agréable à Monseigneur le Duc, à qui j'ai autant d'envie de plaire, que j'en ai de païer mes dettes. Je lui envoie la copie de cette lettre.

J'ai l'honneur d'être respectueusement,

Messieurs,

Votre très humble et
très obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

Signée). (*Collection Rossel*).

Cette lettre croisa avec celle du Conseil qui la précède. Et voici la réponse de Voltaire).

165

(22 mars 1776)

Voltaire au Conseil de Montbéllard.

22e mars 1776.

Messieurs,

Puisque Monseigneur le Duc de Virtemberg est à Paris, je vous prie très instamment de lui envoïer sur le champ

la lettre que je lui ai écrite pour mon païement. — La chose est très serieuse. Je me vois ecrase, si au vingt et un juin je ne reçois pas les vingt et un mille livres que je demande ; et je ne réponds pas de ce que feront mes créanciers. — Il serait bien cruel et bien injuste qu'à mon âge, un prince souverain me retint le fonds et les intérêts, d'un argent que je lui ai prêté avec tant de confiance ; et S. A. S. en est incapable.

C'est avec une douleur extrême que j'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre très humble et
très obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

22e mars 1776, à Ferney.

(*Signée*). (*Collection Rossel*).

(Voltaire commence à perdre patience).

166

(27 mars 1776)

Voltaire à Charles-Eugène.

A Ferney, 27 mars 1776.

Monseigneur,

En conséquence de la lettre dont Votre Altesse Sérénissime m'a honoré, j'ai fait des lettres de change de vingt et un mille livres chacune, pour le premier juin, premier septembre, premier décembre de cette année, et ainsi de suite, pour donner à votre chambre de Montbelliard le temps de s'arranger.

Elle m'a mandé n'avoir point encore reçu d'ordres de Votre Altesse Sérénissime. — Les entrepreneurs de ma colonie se trouvent ruinés et moi avec eux, si mes lettres ne sont pas acquittées. Je vous suplie très instamment de vouloir bien ordonner, Monseigneur, qu'on fournisse à la Régence de Montbelliard de quoi fournir ses engagements.

au moins au 1er juin et au 1er septembre. On verra ensuite quel parti on pourra prendre avec elle pour ne la point gèner. Mais il est indispensable qu'elle paie vingt et un mille livres le premier septembre, indépendamment de ce qu'elle me doit d'ailleurs de ses anciens engagements. — J'attends cette justice de votre bonté. Je vous prie de considérer quelle triste suite des lettres de change non acquittées entraînent. Plus de vingt familles seraient à la mendicité. Je dois prévenir un tel désastre à mon age de quatre-vingt-trois ans. Votre Altesse Sérénissime ne souffrira pas que je meure banqueroutier. Vous avez trop d'équité et de grandeur d'âme. — Il ne s'agit que d'ordonner que l'on fournisse cette somme modique cette année à la Régence de Montbelliard pour le tems prescrit; après quoi je tacherai d'obtenir de mes créanciers qu'ils ne me poursuivent pas pour le reste. — Je vous conjure encore une fois de me faire cette grâce, et de me tirer de l'état cruel où je me trouve.

Je suis avec un plus profond respect, Monseigneur,
De Votre Altesse Sérénissime,
le très humble et très obéissant,
serviteur,

VOLTAIRE.

(Autographe signée). *(Collection Rossel).*

(Il attire l'attention de S. A. S. sur la gravité d'un refus de traite à un pareil moment.)

167

(30 mars 1776)

Voltaire au Conseil de Montbéliard

30e mars 1776, à Ferney.

Messieurs,

Je suis obligé de vous donner avis que j'ai informé son Altesse Sérénissime de la dernière proposition que je vous

ai faitte, de me païer vingt et un mille cent trente et une livre, par quartier, à commencer au premier juin prochain, pendant une année, afin de ne vous point gêner, et de vous donner tout le tems de remplir vos promesses. — J'ai poussé encore plus loin ma discrétion en écrivant à Monseigneur, et en lui représentant le triste état où je me vois réduit. Je lui ai mandé que je me contenterais cette année du paiement de deux quartiers.

J'ai fait en conséquence deux lettres de change de vingt et une mille cent trente et une livres chacune, aux entrepreneurs de ma colonie.

Ni Monseigneur, ni vous, Messieurs, ne voudrez pas me laisser à découvert pour une si légère somme, et m'exposer aux suites funestes des lettres de change protestées. Je ne doute pas que Monseigneur ne vous fasse fournir, ou que vous ne trouviez par vous-mêmes, ce peu d'argent qui pourra apaiser mes créanciers, et me tirer du plus grand embaras où je me sois jamais trouvé.

Vous savez que je n'ai prêté cet argent à S. A. S. que pour lui marquer mon respect et mon dévouement ; et pour empêcher M. Jeanmaire de faire a Genève un marché trés onéreux. Je me flatte que vous ferez tous vos efforts pour satisfaire une demande si juste et si modérée, comme j'ai fait tous les miens pour servir Monseigneur et vous. Je reste d'ailleurs dans tous mes droits et je vous suplie de me faire la réponse la plus prompte. La situation violente où vous me mettez exige de vôtre part cette attention qui pourra réparer mon malheur.

J'ai l'honneur d'être avec tous les sentiments que je vous dois,

Messieurs,

votre très humble et très obéissant

serviteur, VOLTAIRE.

(Signée) *(Collection Rossel)*.

(Il repasse ses deux lettres de 21.131 L. chacune aux entre preneurs de sa colonie. — Il était évidemment à ce moment

dans un très grand embarras « le plus grand où je me sois jamais trouvé »).

(Cela terrifia le Conseil, qui voyait avoir à se débattre avec d'autres que Voltaire).

168

(6 avril 1776)

Le Conseil de Montbéliard à Voltaire.

Monsieur : Nous venons de recevoir la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 30 du mois dernier. Elle nous jette, Mr, dans la plus grande consternation. Nous attendions tous les jours la résolution de S. A. S. sur les arrangements que nous lui avions proposé pour vous satisfaire, et nous n'avons reçu aucune réponse ! — Son retour, qui probablement n'est plus éloigné, nous mettrait en état de répondre plus positivement à votre demande, si vous pouviez vous patienter jusqu'alors. — Mais, puisque votre dernière lettre ne nous permet plus de compter sur des délais suffisants, nous vous prions, Mr, vu les circonstances, de vouloir bien vous contenter du paiement de tous les intérêts qui vous sont dûs, formant une somme de 10.500 L. que nous vous ferons immanquablement passer dans le courant de juin.

Comme nos revenus n'entrent pour la plupart qu'à la Saint-Martin c'est à cette époque que nous pourrons commencer le remboursement que vous exigez. Nous espérons, Mr, cette nouvelle marque d'attention de votre part, et nous sommes avec la considération la plus distinguée,

Signé : De Goll, Bouthenot.

(*Archives Nationales*).

169

(13 avril 1776)

Voltaire au Conseil de Montbéliard.

A Ferney, 13e avril 1776.

Messieurs,

Votre lettre du 6 avril est pour moi une grande consolation, elle me fait voir qu'en effet mon âge et mon triste état vous ont touchés.

J'accepte avec reconnaissance les dix mille cinq cent

Livres, que vous vous proposez de me faire païer dans le courant de juin prochain. Cette somme jointe aux quatorze mille livres que me devra alors le S[r] Rozé, et à huit mille cinq cent trente et une Livres 5 s. que me devra le S[r] Meiner, me mettra en état de satisfaire quelques créanciers qui me pressent, et d'attendre vos dispositions pour la fin de l'année. Je vous prie de me continuer vos bontés, et même de vouloir bien accélérer autant que vous le pourez, les paiements des S[rs] Roze et Meiner. Je n'ai que des graces à vous rendre.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Messieurs,

Votre très humble et très obeissant serviteur.

(*Signée*). VOLTAIRE.

(*Appartient à M. Emile Jeanmaire*).

170

(20 avril 1776)

Le Conseil à Rosé, à Colmar.

On lui écrit de vendre, pour payer Voltaire, l'ensemble des grains disponibles, et des vins de Riquevihr.

Signé : DE GOLL. G.-D. ROSSEL.

(*Archives Nationales*).

171

(3 mai 1776)

Voltaire au Conseil de Montbéliard.

3[e] may 1776, à Ferney.

Messieurs,

J'ai reçu d'Angleterre une lettre dont S. A. S. Mg[r] le Duc de Virtemberg m'honore. — Il a la bonté de me dire qu'il donnera ses ordres positifs pour mon paiement. — Je suis si pénétré de ses bontés et des votres, que je me borne cette année à la proposition que vous m'avez faitte

de me paier dix mille francs vers le quinze du mois de juin. — Je vous prierai d'y ajouter vingt autres mille livres au mois de décembre. — Et ces sommes, jointes aux paiements reguliers que les Srs Rozé et Meiner doivent me faire tous les trois mois, suffiront pour me mettre en état de satisfaire mes créanciers.

Seulement, je vous prierai, Messieurs, d'engager le Sr Rozé à me fournir avant le quinze juin prochain quatorze mille livres, parce que depuis quelque tems il me paie par semestre, au lieu de me paier tous les trois mois, ce qui m'est égal. Je lui demande cette fois-cy le paiement de semestre au quinze juin, parceque j'ai promis de paier plusieurs créanciers à cette échance. Je vous serai très obligé, Messieurs, de vouloir bien condescendre à toutes mes propositions.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

VOLTAIRE,

Signee). *Collection Rossel*).

172

(20 juin 1776

Voltaire au Conseil de Montbéliard.

A Ferney, 20e juin 1776.

Messieurs,

Je vous remercie des ordres que vous avez donnés au Sr Rozé, et de la manière dont il les a exécutés. Je me flatte qu'il voudra bien avoir les mêmes attentions à la fin de cette année, supposé que je vive encor jusques là. Vous m'aiderez sans doute à paier des dettes indispensables au mois de décembre, comme vous venez de m'aider au mois de juin. Mgr le Duc de Virtemberg m'a écrit deux fois qu'il avait donné des ordres positifs pour que je fusse entière-

ment païe. — Cependant je me borne à vingt mille francs que vous voudrez bien faire ajouter aux quatorze mille livres du semestre que le S[r] Rozé doit me paier en décembre.

Ainsi, Messieurs, en me paiant par parties, vingt mille francs à vingt mille francs, de six mois en six mois, indépendamment du courant, vous serez bientôt débarrassés de ce fardeau. — Aïez la bonté de me mander votre résolution en conséquence. — Si vous écrivez à S. A. S., je vous suplie de me mettre à ses pieds.

J'ai l'honneur d'être avec tous les sentiments que je vous dois,

Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

Signée. *(Collection Rossel.*

173

(23 juin 1776)

Rosé au Conseil de Montbéliard.

Nosseigneurs.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai remis le 14 de ce mois à M. de Voltaire à Ferney les 24.500 l. que j'ai eu à lui payer au nom de son Altesse sérénissime. Il a eu la complaisance de me faire loger chez lui et de me faire voir tout ce qu'il y avait à voir. Quoiqu'il feint d'être malade, il a l'apparence de vivre encore longtemps. Je ne suis plus surpris de ce qu'il presse tant sur l'argent : il fait bâtir considérablement ; il a déjà fait bâtir 83 maisons dans le village et l'on est à bâtir 18 autres. il y fournit l'argent à rentes viagères à sept pour cent sur lui et sur sa nièce M[me] Deny. Après la mort de ces deux personnes les maisons restent aux possesseurs et les capitaux s'éteignent. Je prends la liberté, Nosseigneurs, de joindre un état de mes déboursés des frais de voyage à Ferney ; il se monte à 303 l. 6 s. ; la moitié m'est remboursée par l'ami du voyage : quant à l'autre moitié qui fait 151 l. 13 s. je vous supplie, Nosseigneurs, de le décréter en m'autori-

sant d'en porter le montant dans la dépense de mes comptes de l'année courante. Suivant le calcul que j'ai fait l'envoi de Bâle à Ferney desdits 24.500 L. y compris les frais de voyage de Colmar à Bâle, aurait coûté environ 160 L. Permettez, Nosseigneurs, de vous témoigner mes remerciements respectueux de la grâce que vous m'avez faite de consentir au voyage que je viens d'achever et que j'ai désiré de faire. J'ai l'honneur d'être avec un profond respect,

Nosseigneurs.....

A Colmar, le 23 juin 1776.

(*Archives Colmar*).

NOTE. — Rosé avait été certainement envoyé à Ferney pour se rendre compte des besoins d'argent de Voltaire, et il a dû être stupéfié de son activité, si peu en accord avec le ton plaintif de ses lettres. (Voir lettre Voltaire 27 novembre 1776).

174

(13 août 1776)

Le Conseil de Montbéliard au Duc.

Avertissant S. A. S. qu'on ne pourra païer ses deux lettres de change de 21.131 L. chacune (ce sont celles annoncées plus haut). On offrira à Voltaire de se contenter des intérêts.

(*Archives Nationales*).

175

(28 septembre 1776)

Voltaire au Conseil de Montbéliard.

A Ferney, 28e 7bre 1776.

Messieurs.

Aïant fait tout ce que j'ai pu pour reculer les paiements que je dois faire, sans aucune remise, à la fin de cette année, et pour vous faciliter aussi le paiement de ce que vous me devez; me trouvant enfin dans la nécessité absolue de satisfaire mes créanciers dans le mois de décembre prochain, j'ai recours à la justice et à la générosité de Mgr le Duc de Virtemberg. — Je lui ai demandé trente mille livres

pour le 15 décembre sur la somme que vous me devez depuis trois ans. — Voici ce qu'il a la bonté de me répondre :

« *Votre prétention sur ma recette de Montbelliard étant* « *juste, je viens, Monsieur, de donner les ordres les plus pré-* « *cis à mon Conseil de Régence de cette ville, de faire en* » *sorte que vous puissiez toucher les trente mille livres que* « *vous me demandez, vers la fin de cette année.* »

Je vous conjure, Messieurs, d'avoir pour moi les mêmes attentions dont Monseigneur m'honore. Joignez-vous à lui pour me faire toucher au quinze décembre ces trente mille livres, indépendam̄ent de mes rentes ordinaires. — Si votre recette ne vous fournit pas cette somme, aïez la bonté de le prier de vous la fournir lui-même sur les ressources de son duché.

Quand je demande au bout de trois ans et demi trente mille livres sur soixante et dix mille, je mérite que vous m'écoutiez, et que vous me sauviez d'une ruine totale. Je compte sur votre équité, et sur votre humanité.

J'ai l'honneur d'être, avec tous les sentiments que je vous dois.

Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

VOLTAIRE,

(*Signée*). (*Collection Rossel*).

176

(12 octobre 1776)

Le Conseil à Voltaire.

On fait semblant d'avoir mal compris sa lettre, et on le remercie d'avoir bien voulu encore accorder du délai.

(Ce « truc » nouveau fut du reste employé sans grande confiance en sa réussite, d'après la lettre au Duc, écrite par G.-D. Rossel, le 13 novembre, qu'on verra plus loin).

(*Archives Nationales*).

177

(18 octobre 1776)

Voltaire au Conseil de Montbéliard.

18e 8bre 1776, à Ferney.

Messieurs,

Je vous conjure de m'accorder un peu de secours et de justice dans le triste état où je suis. — Vous pouvez écrire à Mgr le Duc de Virtemberg, et lui représenter ma déplorable situation. — Il peut aisément vous faire toucher de l'argent pour me païer. — Il est juste, il est bienfesant, il ne voudra pas absolument abandonner un vieillard qui ne se trouve actuellement persécuté par ses créanciers que pour l'avoir servi. — Si, tout souverain qu'il est, trente mille francs lui paraissent une somme trop forte, je vous suplie qu'il vous en fasse du moins donner vingt mille pour le quinze de novembre.

Je vendrai ma vaisselle d'argent et quelques bijoux pour completter le reste de ce que je dois. — Monseigneur, en me faisant cette justice et en m'accordant cette bonté, me sauvera du précipice. — Je vous prie même, Messieurs, de lui envoyer cette lettre que je vous écris dans l'excès de ma doulenr. — Je vous aurai une obligation infinie, et je regarderai Monseigneur comme un bienfaiteur à qui je dois être dévoué tous les momens qui me restent à vivre.

J'ai l'honneur d'être, avec respect,

Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

(*Signée*). (*Collection Rossel*).

178

7 Novembre 1776

Voltaire au Conseil de Montbéliard.

A Ferney, 7 9bre 1776.

Messieurs,

Vous savez que j'ai obtenu de mes créanciers qu'ils se réduiraient à vingt mille francs païables au 15 décembre prochain. — J'en donne part à Monseigneur et je le suplie de vous faire toucher ces vingt mille livres pour me païer. — Comme c'est à votre chambre, Messieurs, que j'ai prêté mon argent sur la procuration et sur l'ordre exprès de S. A. Se, je me flatte que vous lui avez écrit en conséquence. Si vous ne l'avez pas fait il est encore tems. Mais ce tems presse. Je vous demande en grâce de lui écrire et de lui envoïer ma lettre. Cet argent avec celui que les Srs Rozé et Meiner me donneront, pourra me tirer de l'état cruel où je suis.

Aïez la bonté de me rendre cette justice, dont je vous aurai la plus grande obligation.

J'ai l'honneur d'être avec tous les sentiments que je vous dois,

Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

P.-S. — Comme j'envoie ma lettre à Monseigneur je vous suplie de lui envoïer aussi celle que j'ai l'honneur de vous écrire.

(Signée). *(Collection Rossel).*

179

(13 Novembre 1776)

Le Conseil au Duc.

(Lettre écrite de la main de G. D. Rossel. On l'engage à faire à toute force les paiements).

Nous vous signalons l'impérieuse nécessité où nous sommes d'effectuer ce paiement au terme que ce créancier, aujourd'hui inflexible, nous prescrit....

Si V. A. ne trouve pas elle-même le moyen de l'engager à se départir de sa résolution, il nous sera impossible de prévenir les fâcheuses conséquences qui peuvent en résulter. *Et ces considérations nous empêchent de lui répondre.*

S. A. S. trouva encore un truc » par la lettre suivante :

(*Archives Nationales*).

180

(17 Novembre 1776).

Le Duc Charles-Eugène à Voltaire.

Monsieur,

La lettre, que vous m'avés adressée le 7. du courant, m'est bien parvenüe. Je suis charmé de la manière complaisante dont vous avés usé à mon égard au sujet des payemens qui vous sont dûs par ma recette de Montbéliard.

Cependant je ne saurois vous cacher, Monsieur, que mes finances dans cette principauté ne me paroissant pas être dans l'ordre que je désire, j'ai résolu d'y envoyer exprès au printemps prochain une commission qui doit se mettre au fait de l'état où elles se trouvent pour qu'ensuite je puisse prendre les arrangements necessaires.

Vous me feriez par conséquent un sensible plaisir, si vous vouliés agréer, que votre payement se retarde encore une année, je vous répondrai alors moi même de l'exactitude, avec laquelle il doit se faire.

Je me flatte de recevoir une réponse conforme à mes désirs, étant etc.

(Pour gagner du temps, il lui annonce qu'il vient de « nommer une commission » chargée d'étudier l'affaire, et les moyens d'arriver à une solution. Il commence aussi à prendre un ton de dignité offensée, tout à fait réjouissant dans la circonstance).

181

(27 Novembre 1776).

Voltaire à Rosé.

A Ferney, 27 Novembre 1776.

Vous avex vu, Monsieur, à quoi je dépensais l'argent des vignes de Rikwir. Je compte sur vous pour une petite partie des païements que j'ai à faire sur la fin de décembre. Je me flatte qu'il n'y a rien qui vous empêche de me fournir quatorze mille francs vers le 15 de décembre. Mon pays et moi nous vous aurons une extrême obligation. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

(*Signée*). (*Archives Colmar*).

182

(20 Novembre 1776).

Voltaire au Conseil de Montbéllard.

Messieurs,

Monseigneur Le Duc m'aiant écrit qu'il ne pouvait entrer en paiement de mes soixante et dix mille livres qu'à la fin de l'année 1777, je vous suplie du moins, d'avoir la bonté de recommander aux S[rs] Rozé et Meiner, de me faire toucher au quinze décembre mes quartiers accoutumés, et si vous pouvez y joindre les intérêts des 79,000 L., je vous aurai une extrême obligation.

J'ai l'honneur d'être avec tous les sentiments que je vous dois,

Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

(*Signée*).

(*Appartient à M. Émile Jeanmaire*).

183

(7 décembre 1776)

Le Conseil de Montbéliard à Voltaire.

Réponse du 7 Xbre 1776.

Nous recevons en ce moment, la lettre que vous nous avés fait l'honneur de nous ecrire le 30 du mois dernier et conformément à vos désirs, nous écrivons aux Srs Meiner et Rozé d'apporter la plus scrupuleuse attention à remplir leurs engagemens à Votre égard et en particulier de vous faire toucher au 15e du courant vos quartiers accoutumés.

S'il est en notre pouvoir d'y joindre les intérêts des 70 m., vous pouvés être persuadé, Mr, que nous n'aurons rien de plus à cœur que de vous prouver dans cette occasion la vive reconnoissance dont nous sommes pénétrés en notre particulier du nouveau délai que vous avés bien voulu accorder pour le remboursement du principal.

Nous sommes, etc.

Signé : De Goll.
Comte De Sponeck.

(*Brouillon*). (*Appartient à M. Emile Jeanmaire*).

184

(11 Xbre 1776)

Voltaire à Rosé.

11e décembre 1776, à Ferney.

Je commence, Monsieur, par vous faire mon compliment très sincère sur la place de receveur général dont Monseigneur le duc de Virtemberg a récompensé vos services. Je me félicite moi-même de votre nouvel emploi. Je me flatte que mes créanciers, avec qui je m'étais arrangé pour le 15 de ce mois, attendront bien jusqu'au 1er janvier. Je vous serai très obligé si vous voulez bien alors m'envoyer les quatorze mille francs pour mes étrennes. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

Voltaire.

(*Signée*). (*Archives Colmar*).

185

8 janvier 1777

Voltaire à Rosé.

J'ai des maisons à payer, Monsieur; mes créanciers aboient autour de moi. Je vous prie très instamment de m'envoïer de l'argent comptant, ou des lettres payables à vue. Vous me tirerez de l'état du monde le plus désagréable et je vous serai infiniment obligé. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

(*Signée*.) Voltaire.

A Ferney, 8e janvier 1777.

(*Archives Colmar*.)

186

7 juin 1777

Voltaire au Conseil de Montbéliard.

7e juin 1777, à Ferney.

Messieurs,

Son Altesse Sérénissime m'aïant fait l'honneur de m'écrire l'année passée qu'elle mettrait un nouvel ordre dans ses finances de Montbelliard au printemps de 1777 et que je serais infailliblement païé des soixante et dix mille livres qui me sont dues, — je suis obligé de vous représenter aujourd'hui que ce terme va bientôt passer, et vous me pardonnerez de vous demander si mon paiement est réglé. Je vous suplie de vouloir bien me dire à qui je dois m'adresser pour la conclusion de cette affaire qui m'a mis si longtemps dans de si étranges embarras. Je compte sur les promesses sacrées de Monseigneur le Duc de Virtemberg, sur votre équité et sur votre bonté.

Je suis avec respect,

Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Voltaire.

(*Signée*.) (*Collection Rossel*.)

187

(18 juin 1777).

Voltaire à Rosé.

18e juin 1777 à Ferney.

Trouvez bon, Monsieur, que je vous prie de vous souvenir de moi pour me mettre en état de païer au premier juillet une partie des dépenses immenses auxquelles l'établissement de ma colonie m'a engagé. Monseigneur le duc de Virtemberg me promit l'année passée de me faire payer dans ce temps-ci les soixante et dix mille livres d'argent prêté qu'il me doit. J'ignore si la régence de Montbelliard s'est arrangée avec vous pour ce payement. Mais si vous pouvez me faire toucher du moins une année échue d'arrérages en attendant le remboursement du fonds, je vous serai infiniment obligé. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

(*Signée*). (*Archives Colmar*).

A partir de cette époque, Voltaire écrivait en double, au Conseil et à Rosé, sans doute pour couper court à des prétextes de délai, provenant de lettres non reçues. Devant cette tactique, Rosé trouva un dernier expédient : il ne répondait plus, comme on le verra plus loin par la lettre de Voltaire du *15 juillet 1777).*

188

(27 juin 1777).

Voltaire au Conseil de Montbéliard.

A Ferney, 27e juin 1777.

Messieurs,

Je présume que vous ne pouvez avoir le temps de régler vos affaires, et d'arranger mon paiement définitif de la somme principale que vous devez me restituer, dans ce premier semestre de l'année où nous sommes. Ma lettre

même ne vous parviendra qu'à l'expiration de ce semestre. Vous saurez combien ma situation était douloureuse.

Je vous prie du moins, Messieurs, de vouloir bien exiger du Sr Rosé qu'il ajoute au paiement qu'il doit me faire de quatorze mille livres au dernier juin, le paiement de trois mille cinq cent livres pour les intérêts, échus d'une année, des soixante et dix mille livres qui auraient du m'être remboursées. — C'est une bien faible ressource dans le triste état où je suis. Vous ne me la refuserez pas.

J'ai l'honneur d'être, avec tous les sentiments que je vous dois,

Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

(Signée.) *(Collection Rossel).*

189

(1er juillet 1777).

Voltaire à Rosé.

Vous savez, Monsieur, que Monseigneur le duc de Virtemberg me doit soixante et dix mille livres avec les intérêts d'une année à cinq pour cent, indépendamment des rentes que j'ai sur les biens de Montbelliard et sur ceux d'Alsace. Son Altesse sérénissime m'avait fait espérer que tout serait arrangé le printemps dernier, et que je pourrais être remboursé. Je vois que cette opération est longue et difficile.

J'ai écrit à Messieurs de la régence de Montbelliard, et je vous écris à vous, Monsieur, qui probablement ne dépendez pas de cette régence pour vous prier de vouloir bien ajouter aux quatorze mille livres que j'attends de vous pour mes anciens arrérages les trois mille cinq cent livres pour l'intérêt d'une année des soixante et dix mille livres, échu le dernier du mois de juin passé. Ce petit se-

cours ne me tirerait pas de l'embarras cruel où me met le retardement de son Altesse sérénissime, mais il me soulagerait un moment et je vous aurais une très grande obligation. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

A Ferney, 1er juillet 1777.

Archives Colmar).

190

(15 juillet 1777)

Voltaire à Rosé.

Il y a quinze jours, Monsieur, que j'attendais des marques de votre souvenir dans le triste état où je suis. Les promesses de Son Altesse sérénissime me rassuraient encore davantage. Je ne puis désespérer ni de sa justice ni de votre attention pour moi. Je vous ai écrit deux lettres auxquelles vous n'avez pas répondu ; mais je me flatte que vous ne me laisserez pas mourir de faim, et que vous aurez pitié de mes créanciers comme de moi. Faites enfin réponse, Monsieur, à votre très humble et très obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

A Ferney, 15 juillet 1777.

Archives Colmar).

(En même temps il écrivait au Conseil de Régence pour tâcher d'obtenir au moins une réponse).

191

(15 juillet 1777)

Voltaire au Conseil de Montbéliard.

A Ferney, 15e juillet 1777.

Messieurs,

J'ai plus que jamais recours à vous. Mr Rozé autrefois me païait tous les trois mois, selon ses premières conventions.

Il me demanda il y a deux ans de consentir à n'être païé que de six mois en six mois. — J'acceptai avec plaisir sa proposition. Je lui ai écrit deux lettres au commencement de ce présent semestre du mois de juillet; et, comptant qu'il voudrait bien m'envoier le semestre expiré à la fin de juin, je l'ai prié d'y joindre l'intérêt des soixante et dix mille livres de surplus que me doit S. A. S^r.

C'est à vous, Messieurs, principalement, que je m'adresse pour qu'il me fasse cette justice. Je n'ai point reçu de réponse du Sr Rozé. — Mais j'espère que j'en recevrai une de vous, conforme à la bienveillance dont vous m'avez toujours honoré. — Je vous suplie de me la continuer.

J'ai l'honneur d'être avec tous les sentiments que je vous dois,

Messieurs,
Votre très humble et très obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

P. S. Messieurs, — Je reçois dans ce moment la lettre que vous avez bien voulu m'écrire, par laquelle vous avez prévenu mes prières, et vous m'avez recommandé à Mr Rozé. — Agréez mes très sincères remerciements.

(*Signée*). (*Collection Rossel*).

192

29 août 1777

Voltaire au Conseil de Montbéliard.

A Ferney, 29e août 1777.

Messieurs,

Je vois bien que S. A. S^me a de la bonté pour moi, et qu'elle veut me rendre justice, puisqu'elle s'en rapporte à vous. Je lui en fais mes très humbles remercimens.

Vous savez que je suis en droit d'exiger depuis longtems l'argent que je vous ai prêté. Je vous prie de me rembourser dix milles Livres au mois de septembre et dix mille à la fin de décembre.

A l'égard de cinquante mille francs qui resteront à payer, la facilité que je propose est assez grande de me rendre la somme en cinq années.

Si vous aimez mieux me faire une rente viagère elle pourrait vous couter un peu d'avantage. Ces reutes à quatre vingt quatre ans se doivent païer à vingt pour cent.

Dans l'état où je suis je n'ai qu'à vous suplier de régler vous même l'accord que vous voulez faire, le tems presse à mon âge. Si je meurs aujourd'hui vous devez payer demain soixante et dix mille livres à mes héritiers. Je suis prêt à faire tout ce que vous jugerez convenable dans le peu de tems qui me reste à vivre.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé : VOLTAIRE.

(*Archives Nationales*).

193

(10 septembre 1777).

Le Conseil de Montbéliard au Duc Charles-Eugène.

Lettre lui conseillant de ne pas mettre trop d'empressement à payer les arrérages. — On pourrait peut-être même trouver un moyen pour diminuer le taux de la rente, qu'ils trouvent trop élevé, *« puisqu'il serait remboursé dans 6 ans 1/2, de son capital et de ses intérêts »* ! ! — On lui offrira 15-16 %.

(*Archives Nationales*).

(Il est probable que Charles-Eugène suivit en partie ces conseils plutôt malhonnêtes, si l'on en juge par la lettre suivante de Voltaire).

194

(7 octobre 1777).

Voltaire au Duc Charles-Eugène.

A Ferney, 7e octobre 1777.

Monseigneur,

Votre lettre du 24 septembre me consolerait autant qu'elle m'honore, si la chambre de Montbelliard avait secondé votre justice et votre humanité. J'ai été obligé de

vendre une partie de ma terre et ma vaisselle. Je suis tombé malade dans ma quatre vingt quatrieme année, et je suis menacé de mourir sans avoir pu payer mes dettes. Je remercie avec la plus grande sensibilité Votre Altesse sérénissime, qui veut bien me payer vingt mille francs sur les soixante et dix mille livres qu'elle me doit, et qui vient à mon secours avec tant de bonté dans la crise violente où je suis. Si la chambre de Montbelliard ne peut me donner cette légère somme, j'ose supplier votre Altesse sérénissime de daigner me l'envoyer de Stoutgard. Vous avez fait cent fois des libéralités beaucoup plus fortes et je vous aurai beaucoup plus d'obligation de me donner ce petit à compte que ne vous en ont eu ceux que vous avez comblés de tant de biens. Ils ont dépensé en plaisirs plus d'argent que je ne vous en demande pour payer les dettes les plus pressantes et les plus sacrées et pour soutenir un établissement utile, prêt à être détruit. Vous pourriez ordonner qu'on m'envoyât une lettre de change sur Lyon payable à vue. La chambre de Montbelliard s'arrangerait avec moi ou avec mes héritiers pour les cinquante autres mille livres qui sont dues et je mourrais en vous regardant comme mon bienfaiteur. Je suis avec le plus profond respect, Monseigneur, de Votre Altesse sérénissime le très humble et très obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

(Archives Colmar).

On lui répond que Stuttgart ne peut le payer, et que ce doit être Montbéliard. Lettre de Charles Eugène, 11 octobre).

195

(21 octobre 1777).

Voltaire au Conseil de Montbéliard.

A Ferney, 21e 8bre 1777.

Messieurs,

Dans l'excèz d'abattement où je suis, et dans le déplorable état de mes affaires et de ma santé, je reçois une

espèce de consolation de Monseigneur. — Il m'écrit du 11 8bre ces propres paroles :

« Vous pouvez être assuré que ma recette de Montbel-
« liard ne manquera pas de vous païer l'acompte que
« vous me demandez ».

Vous savez, Messieurs, que cet acompte est de vingt mille livres, dix aujourd'hui et dix à la fin de décembre. Je vous répète que je vous devrai la vie. — Les cinquante mille livres que vous me devrez encore outre les rentes ordinaires s'arrangeront aisément. Je vous suplie de me tirer de peine par une réponse prompte.

J'ai l'honneur d'être avec tous les sentiments que je vous dois,

Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

(Signée). *(Collection Rossel).*

(Le Conseil répondit évidemment par de bonnes paroles, et une promesse de paiement à court terme).

196

(3 novembre 1777)

Voltaire au Conseil de Montbéliard.

A Ferney, 3e 9bre 1777.

Messieurs,

Votre lettre du 23e 8bre m'a en vérité rendu la vie, du moins pour quelque temps. — Je ne m'étais jamais trouvé dans une situation plus cruelle, et vous savez bien que je n'y étais que pour vous avoir fait plaisir. — Vous me promettez de me tirer de cet état affreux avant la fin de cette année. — La consolation que vous me donnez m'est d'autant plus chère qu'elle est conforme aux intentions de Monseigneur le Duc de Virtemberg. — Je vous fais les remerciements les plus sincères. — Je regarde la justice

que vous me rendez, comme si elle était la plus grande des grâces, et comme un secours que vous donnez à un homme mourant.

J'attendrai sans aucune crainte le moment où vous pourrez exécuter ce que vous me promettez. J'en remercierai aussi Son Altesse Sérénissime. — Je serais perdu si j'avais eu une fausse espérance ; mais je suis dans une certitude entière ; et il n'est pas moins certain que j'ai l'honneur d'être avec toute la sensibilité possible,

Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

(*Signée*). (*Collection Rossel*).

197

(17 décembre 1777)

Voltaire à Rosé.

A Ferney, le 17 décembre 1777.

Je vous souhaite la bonne année, Monsieur, et je vous prie de m'en donner une. Si vous pouvez m'envoyer mes quatorze mille francs pour le 1er janvier 1778, il y a quelque apparence que vous ne serez pas obligé de me payer 1779. Monseigneur le duc de Virtemberg qui me doit d'ailleurs soixante et dix mille francs pour argent à lui prêté il y a cinq ans, a donné ordre qu'on me payât au moins vingt mille francs ce mois-ci. *Messieurs de la régence de Montbéliard m'ont mandé que cet argent me serait fourni par un négociant de Montbéliard nommé Sahler.* Vous pourriez avoir la bonté de m'envoyer vos quatorze mille avec ces vingt mille par la même voiture. Cet argent pourrait apaiser pour quelque temps une foule de créanciers qui me ruinent en frais. Vous consoleriez les derniers jours de ma vie.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

(*Signée*). (*Archives Colmar*).

(Au sujet de ce Sahler, c'est probablement le même dont Voltaire parle dans ses lettres au banquier Beaumont-Jacob du 14 décembre 1765, et 16 décembre (1766 probablement). Elles font partie de la correspondance éditée par Cayrol et François. On les trouvera en appendice (extraits).

198

(31 décembre 1777).

Voltaire à Rosé.

A Ferney, 31 décembre 1777.

Je vous souhaite la bonne année, Monsieur, et je l'attends toujours de vous. Je vous prie de vouloir bien joindre aux quatorze mille francs que j'attends de votre exactitude et de votre amitié les mille sept cent cinquante livres qui me sont dues pour les six mois d'arrérages des soixante et dix mille livres par moi prêtées à Son Altesse Sérénissime, lesquelles soixante et dix mille livres vont être réduites dorénavant à cinquante mille, indépendamment des anciennes rentes courantes.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

(*Signée*). (*Archives Colmar*).

199

(31 décembre 1777).

Reçu de Voltaire à G.-S. Sahler.

J'ai reçu de M. Sahler Vingt mille livres en lettres de change sur Paris, Lyon et Genève, en conformité de l'arrangement que Messieurs de la Régence de Montbelliard ont pris avec lui pour me faire païer ces vingt mille livres, fesant partie des soixante et dix mille livres que me devait Monseigneur le Duc de Virtemberg, qui par ce paiement ne me devra plus que Cinquante mille livres de ce chef, en me païant seulement encor six mois d'arréra-

J'ai reçu de Monsieur Sahler Vingt mille livres en Lettres de change sur Paris
Lyon et Genève, en conformité de l'arrangement que Messieurs de la Régence
de Montbelliard ont pris avec lui pour me faire paier ces vingt mille Livres,
fesant partie de Soixante et dix mille Livres que me devait Monseigneur le Duc
De Virtemberg, qui par ce paiement ne me devra plus que Cinquante mille
Livres de ce chef, en me paiant seulement encor Six mois d'arrérages qu'il
me doit du principal des Soixante et dix mille Livres; montant les dits
arrérages à mille sept cent cinquante Livres. Je fournis à Monsieur
Sahler un double de ce reçu, dont j'espère être paié à l'échéance. Les
deux ne valant que pour un seul. fait à ferney le Trente et un décembre
1777. Voltaire

ges du principal des Soixante et dix mille livres ; montant les dits arrérages à mille sept cent cinquante livres ». Je fournis à Monsieur Sahler un double de ce reçu, dont j'espère être païé à l'échéance. Les deux ne valant que pour un seul. Fait à Ferney, le Trente et un Décembre 1777.

VOLTAIRE.

(*Signé*). (*Musée de Montbéliard*).

200

(6 janvier 1778).

Voltaire au Conseil de Montbéliard.

Le 6 janvier 1778.

Messieurs,

Je ne puis trop vous remercier de la bonté et de l'exactitude avec laquelle vous me faittes païer les vingt mille francs dont j'avais un si prodigieux besoin, sur les soixante et dix mille Livres que me doit Son Altesse Sérénissime. J'espère être païé de ces vingt mille livres dans un mois, et appaiser un peu mes créanciers.

Je vous demande en grâce de vouloir bien engager le Sr Rozé à joindre aux quatorze mille francs qu'il me doit pour mes anciennes rentes, six mois d'arrérages échus *, des soixante et dix mille Livres ; ce nouveau secours m'étant absolument nécessaire pour me tirer de l'abîme où j'étais. Je compte toujours sur la noblesse de vos sentiments et sur vos bontés ; et je suis persuadé que vous éteindrez le plus tôt que vous pourez la dette qui va être réduite à cinquante mille Livres.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

(*Signée*). VOLTAIRE.

* On me doit sur ces arrérages mille sept cent cinquante livres.

(*Appartient à M. Emile Jeanmaire*).

201

(2 février 1778)

Voltaire à Rosé.

A Ferney, 2e février 1778.

Messieurs de la Régence de Montbelliard, Monsieur, m'ont flatté que je recevrais de vous les quinze mille sept cent cinquante livres qui me sont dues. Mais je ne veux point vous gêner. Je suis d'ailleurs obligé de faire un voyage à Dijon pour un procès assez considérable de ma famille. Je vous écrirai à mon retour pour prendre avec vous les arrangements convenables. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

(*Signée*). (*Archives Colmar*).

(Ce Voyage, Voltaire le fit en partant pour Paris, d'où il ne devait plus revenir. Au sujet du procès en question, voir M. Cunisset-Carnot : (La querelle du Président de Brosses avec Voltaire).

202

(? Mai 1778)

Wagnière à Rosé.

M. Voltaire fait mille tendres compliments à Monsieur Rosé. Il est trop malade pour lui écrire. Il le remercie très sincèrement de ses attentions obligeantes.

(*Archives Colmar*).

(Ecrit probablement peu avant la mort de Voltaire).

203

(23 juin 1778.)

Le Conseil à Charles-Eugène.

Du 23 juin 1778, Montbéliard.

.... *Nous venons de recevoir la nouvelle certaine que Mr de Voltaire est mort la nuit du 30 may dernier. — Ce créancier (!!)* avait à prétendre sur la caisse de ce païs différentes rentes pour argent donné à fonds perdu, savoir... (Suit l'énumération des rentes).

(*Archives Nationales*).

Ce fut là toute l'oraison funèbre que fit à Voltaire le conseil de Régence).

(Deux lettres sans date se trouvent à Colmar. Dans l'im possibilité où on est de leur assigner leur place exacte dans ce recueil, nous les avons placées à la suite de toutes les autres).

Arch. Colmar { N° 204, à Jeanmaire. Délices 9 octobre.
N° 206, à Rosé, Ferney, 20 juin.

La première est à placer entre 1756 et 1760.
Pour la deuxième, probablement 20 juin 1773.

204

Voltaire à Jeanmaire.

A Monsieur Monsieur Jean Maire, receveur des domaines de S. A. S. Mg. le duc de Virtemberg à Colmar.

Aux délices, 9 octobre.

En réponse à votre lettre, monsieur, je vous donne avis que M. Turkeim m'a déjà promis une lettre de change de 12250 liv. sur l'argent que vous me devez. Vous m'obligerez baucoup de faciliter cette partie du payement déjà promise et sur laquelle j'ay compté. Elle excède peu celle que vous m'offrez. Je vous serai très-obligé de vouloir bien vous arranger pour cette petite affaire. La rente que j'ay sur Riquevir fait la plus grande partie de ma subsistance, et il faudrait que je rompisse ma maison, si je n'étais pas payé. Je me flatte que [vous] voudrez bien entrer dans ma situation. Je me suis réduit à n'être payé que tous les six mois. Je voudrais vous donner encor plus de facilité. Tachez de votre côté de remplir vos engagements autant que vous le pourez, et soyez persuadé de la reconnaissance avec laquelle je serai toujours votre très-humble et obéissant serviteur.

VOLTAIRE,

gentilhome ord^r du roy.

Signée). *(Archives Colmar.)*

205

(1764)

Le Duc Charles-Eugène au Conseil de Montbéliard.

Coṁe il n'y a point à douter, que si le Conseil avoit fait les démarches nécessaires, et travaillé avec le zèle requis, au sujet de la prétention de M. de Voltaire, et en particulier pour procurer des deniers de suplément à la rente, on aurait pu contenter les créanciers, S. A. S. s'atend que le Conseil s'ocupera d'autant plus sérieusement du succès, qu'il seroit contre la dignité du Prince de décharger la rente des paîements, qui ont été assignés sur icelle.

Quant à ce qui concerne les paiements de M. de Voltaire, S. A. S. aprouve la proposition du Conseil pour tenter de la porter à une prolongation de terme, S. A. S. veut en même tems, que l'on mette tout en œuvre pour négocier cette afaire d'une manière conforme à sa dignité, et qu'en conséquence on lui envoie pour l'aprobation le projet de la lettre à écrire à ce créancier, sur tout quoi sad. A. S. doṅera sa résolution ultérieure.

(*Archives Nationales*).

Pièce non datée (probablement 1764).

206

(20 juin ***)

Voltaire à Rosé.

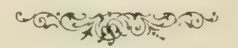
Vous ne me répondez point, Monsieur, je vous prie cependant de me dire sur quoi je puis compter. Je n'ai prêté mon argent que sur la parole d'honneur de M. Jeanmaire que je serais payé exactement aux échéances. Vous me devez actuellement dix mille cinq cents livres d'une part, et treize mille deux cents d'une autre.

Je n'ai pas le sou, mais je suis Monsieur **, votre très humble et très obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

Ferney, 20 juin ***. (1773 ?)

(*Signée*). (*Archives Colmar*).



Par la mort de Voltaire, s'éteignaient les obligations de rentes pour la plus grande partie des dettes. Il est intéressant néanmoins de suivre dans les dossiers des Archives Nationales la série des réclamations formulées par ses neveux et nièces. C'étaient : Mme Denis, l'abbé Mignot, et M. de Fontaine d'Hornoy. La seconde nièce de Voltaire, Mme de Florian, était vraisemblablement décédée auparavant, car on ne trouve son nom dans aucune des procédures qui suivirent la mort de Voltaire. Elle mourut en 1771, croyons-nous.

Les réclamations furent conduites en général par le second mari de Mme Denis, nommé Duvivier, qu'elle épousa en 1779. (V. plus loin). Ce Duvivier n'avait pas l'urbanité de Voltaire, on n'avait pas de raison d'avoir pour lui les mêmes égards, et on le lui faisait voir.

Il est amusant de constater dans sa correspondance, l'emploi de phrases empruntées aux lettres de Voltaire, qu'il jugeait avoir produit bon effet soit sur le Conseil, soit sur le Duc lui-même. Il cherchait à modeler sa façon de faire sur celle de Voltaire, mais la « manière » manquait toujours ! — Par exemple, il offrit, après son remboursement, de prêter de nouveau à S. A. S., à fonds perdu, moyennant une rente viagère. Mais il offrait la somme en assignats, sans vouloir se charger du change ni du transport. Ceci se passait en 1791 ! — On peut juger du succès.

On verra plus loin, par les pièces suivantes, relevées aux Archives Nationales, comment s'éteignirent les créances héritées, en outre des rentes viagères. — Celle de M. de Fontaine d'Hornoy lui fut payée, par Stuttgart, jusqu'à sa mort, en 1828.

207

(24 juillet 1778)

Meiner au Conseil.

Audincourt, 24 juillet 1778.

Il envoie la lettre de Mme Denis (ci-dessous). Elle agit comme héritière de Voltaire, relativement à l'argent avancé par lui, et non encore remboursé par le Duc. Elle envoya la même lettre à Rosé, suivant une lettre de ce dernier au Conseil, en date du 14 juillet 1778, écrite à Colmar.

(*Archives Nationales*).

208

(9 juillet 1778)

Mme Denis à Meiner l'aîné.

Paris, 9 juillet 1778.

Elle réclame son dû, et donne son adresse à Paris. Elle a réclamé en même temps à Rosé.

(*Archives Nationales*).

209

(12 octobre 1778)

Les Héritiers au Conseil.

(L'abbé Mignot, Mme Denis et Mr d'Hornoy) donnent des instructions pour que le paiement des rentes leur soit fait directement à Paris, au lieu de l'être à Colmar.

(*Archives Nationales*).

210

(6 janvier 1779)

Mme Denis au Conseil.

Elle écrit pour réclamer ses intérêts échus, et donne des indications pour les lieux où devront se faire les versements. Elle réclame un relevé très exact de son compte.

(*Archives Nationales*.)

(Ceci très probablement, parce qu'elle désirait mettre à jour sa situation, en vue de son second mariage, qui eut lieu dans le courant de l'année, avec le Sr Duvivier).

211

Compte adressé à Mme Denis (de la main de G.-D. Rossel) en réponse à la lettre du 6 janvier 1779.

PREMIÈRE NOTE

Madame Denis avoit à pretendre come heritiere de M. de Voltaire :

1°) Pour cinq mois de la rente assignée sur la Recette de Riquevier à raison de 28/m L. .		11666 l. 13 s. 4 d.
2°) Pour deux mois de la même Rente assignée sur la forge d'Audincourt à raison de 32125 L.		5354 l. 3 s. 4 d.
3°) Pour sept mois de sa Rente réduite à 25750 L. par an, échûs au 1er Janvr courant		15020 l. 16 s. 8 d.
		32041 l. 15 s. 4 d.
Sur quoi elle a recu par les mains du Sr Rosé. . .	11666 l. 13 s. 4 d.	
Et par le Sr Meiner . . .	7018 l. 3 s. »	
		18684 l. 16 s. 4 d.
De manière qu'il lui est dû . . . . , . .		13356 l. 17 s. »

(*Archives Nationales*).

212

Compte adressé à Mme Denis (de la main de G.-D. Rossel) en réponse à sa lettre du 6 janvier 1779.

SECONDE NOTE

Madame Denis avait à pretendre come heritiere de M. de Voltaire :

Pour cinq mois de sa Rente assignée sur la Recette de Riquevier qui est de 28000 L. .		11666 l. 13 s. 4 d.
Pour deux mois échû des 32125 L. assignés sur la forge d'Audincourt		5354 l. 3 s. 4 d.
		17020 l. 16 s. 8 d.
Sur qnoi elle a recu par les mains du Sr Rosé. . .	11666 l. 13 s. 4 d.	
Et par le Sr Meiner. . . .	7018 l. 3 s. »	
		18684 l. 16 s. 4 d.
De manière qu'elle redoit au 1er Juillet 1778 . .		1663 l. 19 s. 8 d.
Par contre il lui est du pour sept mois de sa rente réduite à 25750 L. par an échûs le 1er Janvier courant.		15020 l. 16 s. 8 d.
De manière qu'on lui redoit		13356 l. 17 s »

Si l'on veut fixer au même terme du 1er Janvr les Rentes de l'Abbé Mignot et de son neveu qui sont de deux milles livres à chacune

et les assigner sur la Recette de Riquevier, il faudra leur payer
pour le mois de juin échu . . . . 333 l. 6 s. 8 d.
Et pour les six mois échûs au 1er janvier 1779. . 2000 l. » »

= 2333 l. 6 s. 8 d.

(*Archives Nationales*).

213

De 1779 à 1788, les rentes de Mme Denis Duvivier lui furent payées par Colmar, et avec assez d'irrégularité, à en croire les innombrables réclamations qui remplissent, pour cette époque, les archives du dossier, à Paris et à Colmar. Duvivier ne savait évidemment pas séduire Rosé, comme le faisait Voltaire.

(*Archives Colmar*).

Le Conseil de Montbéliard à Mme Denis-Duvivier. En suite d'une délibération du Conseil de régence, on lui envoie son compte :

214

(26 août 1788)

Déclaration du Conseil de Montbéliard.

Le Conseil des finances établi à Montbeliard déclare à tous ceux qu'il appartiendra que S. A. S. Msgrd, le prince Frederic Eugène, Duc de Virtemberg, Stathouder de la principauté de Montbeliard a fait paier par la Recette générale de ce pays.

1mo 20 m. Livres en tant moins d'une obligation restante valable pour 50 m. livres laquelle originairement etoit du capital de 80 m. livres au profit de feu Mr de Voltaire, tant suivant titre passé au petit Sansonex en fche Comté par devant Delorme, notaire à Genève, le 1. fevrier 1773, que selon un autre titre reçu à Colmar par les notaires Meyer et Reubell, le 23 Mars 1773, ainsi qu'il avait été reservé par le premier, lequel dernier titre fait en Alsace et corroboratif du precedent a été approuvé par le Serenissime duc regnant le 5 avril dud. an, du paiement desquelles 20 m. livres avec 833 l. 6 s. 8 d. d'interets, quittance a été donnée a teneur d'un acte de notaires à Paris, le 30 avril dernier, par Madame Duvivier, héritière de monsr de Voltaire et, 2do 30 m. livres avec 250 livres d'interets faisant les restant dû desd. 50 m. livres tant en principal qu'accessoires de quoi la quitance finale au bas du titre approuvé se trouve signée de lad. De Duvivier et de Mr. Duvivier son mari l'autorisant à cet effet le 2 juillet aussi dernier.

Declarant au surplus led. Conseil que les frais faits pour le paiment desd. 20 m. livres se montent à la somme de 347 l. 17 s. 6 d. et que ceux de l'autre paiment de 30 m. livres vont à 378 l. 6 s. comme il en parait des aquits du Sr Mordrand Sahler, des 7 May et 11 Juillet de l'an courrant, lesquels aquits joints aux titres et quitances enoncés ci devant ont été laissées au Receveur général Berger pour servir de pièces justificatives dans la dépense de son compte de cette année.

En temoignage de quoi le present certificat a ete donné au S. Prince Stadhouder le requerant pour servir et valoir ainsi qu'il appartiendra.

Fait au Conseil dans la Chambre des Finances.

Le 26 août 1788.

Signé de tous les membres de la Chambre à l'exception de Mr Goguel l'aîné qui est absent.

(Archives Nationales).

Il n'apparaît pas que ce compte ait été soldé, d'après la lettre suivante du duc Frédéric-Eugène.

215

(19 Octobre 1790)

Frédéric-Eugène à M. Duvivier.

Hanau. 19 octobre 1790.

Il répond avec élégance que sa caisse est vide et qu'on ne voit pas trop quand elle se remplira pour le payer :

« Mr, le Bouleversement des affaires en France, le non-paiement « général de la part de ceux qui doivent à la recette générale de Colmar, « et l'impossibilité où on est actuellement d'user « avec succès » en « France, des voies de contrainte, sont les seules causes du retard que vous « éprouvez. — En effet veuillez considérer Monsr, qu'aussi longtemps « qu'il n'entre rien dans cette caisse, il est impossible d'y prendre de « quoi faire des payements !

(Voilà des raisons !!!).

En Décembre 1790 ou Janvier 1791 probablement Mme Denis Duvivier mourut. — Les titres de créance de sa succession furent retournés à Rosé, après qu'il eût payé tous les arrérages.

C'est alors que Duvivier, livré à lui seul, commence à entrer en correspondance avec Frédéric-Eugène pour lui proposer de recommencer toute l'histoire des prêts et des rentes viagères de Voltaire :

(Archives Nationales).

216

(1er Février 1791)

Du Vivier au Conseil de Régence.

Paris, 1er février 1791.

Il offre à S. A. S. 40.000 ou 50.000 L. en échange d'une rente viagère sous cette forme engageante, genre Voltaire : « J'ai 66 ans, et cette « rente viagère pourrait n'être pas désavantageuse au prince. Cepen- « dant, Monseigneur, je ne vous promettrai pas de hâter le moment « de ma mort ; mais notre Révolution en est, en vérité, très capable ».

Cette offre fut reçue avec une certaine fraîcheur par Frédéric Eugène, qui sortait à peine de ses ennuis causés par la manie d'emprunts de Charles Eugène. Il lui écrivit :

(Archives Nationales).

217

(8 février 1791)

Frédéric Eugène à Du Vivier.

Lettre où il refuse la proposition d'une rente viagère, mais consent à envisager la possibilité d'un prêt avec intérêts fixes. Il demande le taux et les conditions générales.

(Archives Nationales).

218

(13 février 1791)

Du Vivier à S. A. S.

Paris, 13 février 1791.

Il ne marche pas pour un prêt à intérêts, mais insiste à nouveau pour une rente viagère (chose maladroite, car Voltaire avait vécu plus longtemps que Charles Eugène ne le comptait). — Il propose une rente viagère à 10 %, au lieu de 11 % qu'on prend en moyenne à Paris pour son âge. Et : il ne demande qu'une hypothèque sur les biens que S. A. S. possède en France. — Quant au versement de la somme, il déclare de plus ne pouvoir le faire *qu'en assignats (!)*. « On peut « aisément les convertir en argent, mais je ne me chargerai ni de cette « opération, ni de les faire parvenir sans frais à Montbéliard. »

(Archives Nationales).

219

(18 février 1791)

Frédéric-Eugène à Duvivier,

De Stuttgart, lettre où il refuse purement et simplement ses offres.

(*Archives Nationales*).

220

(29 janvier 1792)

Rosé au Conseil de Montbéliard.

Colmar, 29 janvier 1792.

Il écrit pour annoncer la mort de l'abbé Mignot, arrivée le 15 septembre 1791. Sa rente viagère, de 2000 L. par an, se trouve donc éteinte. M. d'Hornoy, son héritier unique par testament, a fait toucher une partie de ce qui revenait encore de sa rente, (impayée probablement).

(*Archives Nationales*).

(Le dernier neveu de Voltaire, *M. d'Hornoy*, avait encore droit à une rente viagère de 2000 L. par an, payable en 4 quartiers. Après l'invasion de 1793, et la prise de possession de Montbéliard par la France, les rentes qui lui étaient dues, lui furent payées, quelque temps par Rosé, puis par la trésorerie de Stuttgart. En 1819, un acte passé à Stuttgard lui confirma à nouveau le paiement de cette rente jusqu'à sa mort qui eut lieu en 1828. Il était à la fin de l'Empire conseiller d'Etat, — (on voit par l'acte du 28 octobre 1764, qu'il était à cette époque conseiller au Parlement de Paris et Président en 1780.

Toutes les dettes contractées pour les prodigalités de Charles-Eugène, et endossées par Voltaire, étaient donc éteintes. Il faut maintenant les résumer :

1° 27 sept. 1752 . . . . 40.000 « Risdalers »
31 janv. 1753 . . . . 30.000 Risdalers.

Soit au total 70.000 Risdalers moyennant une première rente viagère de 4200 + 3300 Risdalers.

---

(1) Le rescrit n° 86 fixe toute la situation jusqu'en 1769.

Soit 7500 Risd. pour Voltaire, et de 2000 + 600 = 2600 Risd. pour Madame Denis après la mort de Voltaire.

2° Ces actes furent suivis par un autre du 10 octobre 1764, stipulant, en livres tournois, *200.000* L. t. avec rentes viagères 12 % pour Voltaire, puis 8 % pour Mad. Denis après la mort de Voltaire. (24.000 + 16.000 L.)

3° *28 octobre 1764, nouveau prêt de 80.000 Livres*, portant 10.000 L. en rente viagère à Voltaire (12 %) et 6000 L. après sa mort, en 3 rentes de 2000 L. à ses trois neveux et nièces (l'abbé Mignot, Mme de Florian et M. de Fontaine d'Hornoy).

4° *En 1768, quatrième prêt de 96.000 Livres*, constitué par deux billets de 35.000 Livres, (Jaquelot) endossés par Voltaire en renouvellements, et 26.000 Livres prêtées directement par Voltaire. Les deux billets de Jaquelot étaient à rembourser, l'un à un an, l'autre à deux ans.

Ce sont cette avance, et la suivante, qui lui donnèrent le plus de souci ; la situation de Charles-Eugène devenant de plus en plus embarrassée.

5° *En 1773, emprunt de 80.000 Livres*, à 5 %, remboursable en deux années. Cet emprunt fut conclu par Jeanmaire, qui fit exprès le voyage de Ferney, en janvier 1773 (pièce n° 36).

C'est pour ces deux derniers emprunts que Voltaire, désirant se faire rembourser au plus vite, n'avait pas demandé de les convertir en rentes viagères. De là ses demandes de délégations sur les seigneuries, ses menaces de saisies-arrêts, jusqu'au moment où, ne sachant plus comment faire, sans recourir effectivement à la justice, il eut l'idée d'écrire à son ancien ami Frédéric II, la lettre suivante :

Voltaire à Frédéric II.

A Ferney, 8e nov. 1776.

Je n'ose lever les yeux vers vous du sein de ma décrépitude et du fond de ma misère. — Je ne sais plus où j'irai mourir. Mr le Duc de Virtemberg, oncle de la princesse que vous venez de marier si bien (1), me doit quelque ar-

(1) Il s'agit de la princesse Dorothée, fille de Frédéric-Eugène, qui épousa le 7 octobre 1776, le Grand Duc Paul (le Comte du Nord).

gent qui aurait servi à me procurer une sépulture honnête; il ne me paiera point, ce qui m'embarrassera beaucoup quand je serai mort. Si j'osais, je vous demanderais votre protection auprès de lui; mais je n'ose pas, j'aimerais mieux avoir Votre Majesté pour caution. Sérieusement parlant, je ne sais pas où j'irai mourir. Je suis un petit Job ratatiné sur mon fumier de Suisse; et la différence de Job à moi, c'est que Job guérit, et finit par être heureux.

Correspondance générale).

221

(25 novembre 1776)

Frédéric II, lui, était absolument fixé sur les capacités financières de Charles-Eugène, et il prévint charitablement Voltaire qu'il n'y avait rien à faire par son intermédiaire.

Frédéric II était, aussi, peu disposé à intervenir, car Charles Eugène avait épousé (1748) sa nièce Elisabeth Frédérique Sophie, (fille du Margrave de Bayreuth, et de la princesse Wilhelmine, sœur de Frédéric II).

Frédéric II à Voltaire

25 novembre 1776.

J'ai écrit dans le Wurtemberg pour vous donner assistance pour votre dette, qui m'est connue. Je dois cependant vous devoir avertir que je ne suis pas trop bien en cour chez S. A. S. et plus encore, que la dite Altesse a une forte fluxion sur les oreilles, chaque fois que ses créanciers le haranguent (!) On fera néanmoins ce qu'on pourra.

(*Archives Stuttgart*).

Frédéric II écrivit en effet à Charles-Eugène, qui servit à Voltaire, le 17 novembre 1776, la nouvelle invention d'une commission, chargée d'étudier toute la situation financière de ses Etats.

Naturellement, les travaux de la Commission aboutirent à cette conclusion : impossibilité de payer sans un nouvel emprunt. On le fit à 8 %, chez les de Turkheim à Strasbourg, et c'est ainsi qu'on remboursa, du moins en partie, le capital

que Voltaire avait prêté à 5 °/₀ ! — Pour achever le remboursement, Charles-Eugène et Frédéric-Eugène son frère, employèrent un moyen assez simple et qui leur réussit parfaitement : ils mirent en vente, sans presque aucune exception, toutes les charges publiques, administratives ou autres.

Il est probable que la plus grande partie des sommes empruntées par Charles-Eugène fut dépensée à Stuttgart, à Louisbourg, et consacrée à la construction des pavillons que ce prince éleva aux environs de Stuttgart, et qu'on visite encore aujourd'hui (La Solitude et Monrepos près de Louisbourg).

Peut-être une partie de ces fonds revint-elle à Montbéliard, pour aider à édifier, par les ordres de Frédéric-Eugène, le Château d'Etupes en 1770, et l'hôtel de ville en 1776. — Ce qu'il y a de sûr, c'est que Frédéric-Eugène fit tous ses efforts pour rembourser rapidement et complètement les sommes dues aux héritiers de Voltaire. Il y réussit bien, puisque d'après les lettres adressées à Du Vivier, second mari de Madame Denis, (après la mort de celle-ci vers 1791), il refusait de renouveler un emprunt, que lui proposait Du Vivier, désirant utiliser ainsi les sommes qui venaient de lui rentrer.



L'ÉCRITURE DES LETTRES

Parmi les pièces qui précèdent (nous parlons des lettres de Voltaire), presque toutes sont de la main de son secrétaire Wagnière, comme du reste la plus grande partie de la correspondance générale. Une ou deux ont été dictées à son secrétaire Collini.

Les seules lettres complètement autographes sont les suivantes : (les autres sont simplement signées).

A Flachsland.	9 déc. 1754.	N° 17.	Archives Colmar.
A Jeanmaire.	28 sept. 1756.	» 27.	id.
A Jeanmaire.	15 mars 1757.	» 31.	id.
A Jeanmaire.	20 avril 1757.	» 32.	id.
A Charles-Eugène.	25 déc. 1767.	» 43.	Collection Rossel.
A Charles-Eugène.	27 mars 1768.	» 68.	id.



NOTES

sur les

Srs Meiner, Sahler et Jeanmaire

Dans les notes qui vont suivre (et qui ne sont, au fond, intéressantes que pour les lecteurs de la région de Montbéliard), nous avons recueilli quelques souvenirs, lointains déjà, sur trois hommes qui furent intimement mêlés à toutes les discussions qu'eut Voltaire avec Charles-Eugène de Wurtemberg. Il s'agit, d'abord du *Sr Meiner*, le directeur de la Forge d'Audincourt, qui fut chargé, pendant longtemps, d'envoyer à Ferney, annuellement 34,000 Livres sur les 62,000 que devait recevoir Voltaire. Il fut le premier de sa famille à venir se fixer dans le pays de Montbéliard, et on peut le considérer comme le véritable créateur de la forge d'Audincourt, tant il lui donna de développement pendant sa direction. Il fut la « bête noire » de Voltaire.

Nous nous occuperons ensuite de Georges-Samuel *Sahler*, négociant à Montbéliard, qui était chargé de vendre les produits de la Forge d'Audincourt, et à ce titre, payait souvent Voltaire, en place de Meiner, — et enfin de son associé, le trésorier *Jeanmaire*, auquel sont adressées de très nombreuses lettres de Voltaire, qui le tenait en particulière estime, et avait en lui grande confiance. C'est Jeanmaire qui était en général chargé des missions délicates, par chacune des deux parties ; il fit notamment ce tour de force, en janvier 1773, d'aller emprunter à

Voltaire 80.000 L. alors que Voltaire le laissait venir dans l'intention de se faire rembourser une partie de ses créances antérieures ! — Ce fut là, au point de vue de Charles-Eugène, un « beau travail », et Jeanmaire eut le droit d'en être fier.

Nous aurions voulu pouvoir recueillir aussi quelques souvenirs sur l'autre « bête noire » de Voltaire, le *Sr Rosé*, receveur de Colmar. Mais il nous a été impossible, jusqu'ici, de rien trouver. Il semble que sa famille soit éteinte ; en tout cas il n'habite plus personne de ce nom dans la région de Colmar, non plus qu'aux environs de Mulhouse ni de Montbéliard. Bon comptable, habile à vendre ses grains de première force pour le placement de son vin de Riquewihr, il se délassait de ses négoces par la composition, — laborieuse d'après les brouillons conservés à Colmar et à Paris — de ces lettres extraordinaires, où il déconseillait à Voltaire de boire du vin d'Alsace, capable « d'abréger ses jours précieux », — à moins qu'il ne lui fit prendre patience par le récit de prospections dans des mines d'or aux environs de Colmar !

De tous ces adversaires, Voltaire triompha par la patience...



Notes sur le Sieur Meiner.

On peut admettre que, dans les tourments financiers de Voltaire, le Sr Rosé, de Colmar, et le Sr Meiner, d'Audincourt, tinrent une place égale. Des deux côtés, on trouve la même régularité à différer le paiement des échéances, et les remboursements exigibles. Peut-être, si l'on voulait faire entre eux une différence, pourrait-on dire ceci : Rosé temporisait avec grâce, et comme en se jouant ; — tandis que le Sr Meiner plus bourru, ayant probablement moins le temps de soigner son style, ne voyait dans une correspondance que les résultats à en obtenir. Tous deux réussissaient du reste à merveille.

Les Meiner venaient de Saxe. Christian-Gottlob Meiner, né en 1690, vint pour diriger la forge de Wegscheid, près de Massevaux, au pied du ballon d'Alsace. Il eut deux enfants qui suivirent l'exemple paternel : l'aîné, dont il va être question, François-Joseph. Quant au second, Jean-Wolfgang, il dirigea les forges de Morvillars vers 1780, et épousa Anne-Catherine Sahler. (La forge de Morvillars avait été installée, vers 1740 ou 1750, par un nommé Strotz, qui venait également de la vallée de Massevaux) (1).

François-Joseph Meiner, le fils aîné, s'établit à la forge d'Audincourt vers 1760. Ses relations avec Voltaire commencent vers 1767. En 1768 (29 mars), celui-ci l'appelle « *Meirel* » ; le 1er avril, il écrit : « *Mèrier* ou *Menier* », ne sachant quoi lire exactement. Puis, la connaissance faite, les difficultés surgissent immédiatement, et ne s'interrompront même pas par la mort de Voltaire, il s'en faut de beaucoup.

Ce fut ce Meiner qui bâtit, à la Forge, les deux maisons d'habitation, actuellement comprises dans l'usine, et le « Château

(1) D'après MM. Léon Sahler et Charles Viellard.

d'Audincourt », ou maison Elles, habité jusqu'en 1905 par la famille Duvernoy. C'est là qu'il demeurait, et il y donnait des dîners célèbres dans tout le pays : le souvenir en est resté, jusqu'à notre génération, dans diverses familles de la région.

D'après M. Louis Morel, qui nous a donné ces renseignements, ce fut Meiner qui développa à la Forge le travail du charbon de bois, et surtout une petite fabrication d'acide pyroligneux, par distillation du bois, qu'il destinait à un usage extraordinaire : il étendait un litre d'acide dans vingt litres d'eau, et les vendait comme vinaigre. C'est lui qui acheva le barrage des Forges, sur le Doubs, lequel servait non pas pour actionner des turbines, mais pour dériver sur le canal des forges le bois flotté, marqué au chiffre de l'usine, qui arrivait ainsi directement des Franches-Montagnes par le Doubs. Le bois était retiré du canal par des hommes armés de grands rateaux, et Meiner était si robuste qu'il faisait à lui seul le travail de trois ouvriers. Son exploitation était du reste d'un excellent rendement, puisqu'à partir de 1768, il fut chargé de verser 34.000 livres par an à Voltaire, sur ses bénéfices.

Il était le propre grand-père de M. Louis Meiner, qui épousa la sœur de M. Louis Morel de Montbéliard. Peut-être pourrait-on trouver à L'Isle-sur-le Doubs, chez M. Edmond Meiner, des documents intéressants relatifs à cette affaire. Il semble toutefois, d'après les collationnements de dates, que bien peu de lettres aient été perdues. Les rares qui nous manquent ont trait à Horbourg et à Riquewihr, ou encore aux réclamations de Voltaire auprès du banquier Jean de Turkheim, de Strasbourg ; c'est certainement en Alsace qu'on pourra trouver encore les rares pièces non découvertes jusqu'à ce jour.

Négociations de Voltaire avec M. Sahler

Au cours de ses démêlés, Voltaire fut à diverses reprises en relations avec un « négociant de Montbéliard », nommé Sahler. Voyons d'abord les pièces ; nous examinerons ensuite à qui elles se rapportent.

On trouve dans la Correspondance générale (Ed. Avenel).

Voltaire à Beaumont Jacob ([1])

A Ferney, 14 décembre 1765.

...Il s'agit de savoir si vous pourriez à commencer du 1er de Janvier, me faire toucher, tous les trois mois, un argent assez considérable, que doit me païer un négociant nommé Mr Sahler ; il n'a pas toujours son argent prêt à l'échéance. Je consentirais à païer 1/2 pour cent par mois pour votre escompte, mais je voudrais que le change fût toujours au pair, ce qui reviendrait au même pour vous, attendu que M. Sahler vous paierait en espèces.

— Il restera à savoir si vous pouvez vous dégarnir, tous les trois mois, d'une somme d'environ quinze mille livres. J'écrirai à M. Sahler suivant votre réponse...

(*Correspondance générale*).

Voltaire à Beaumont Jacob

A Ferney, 16e décembre (1765 ?)

...Je vous envoie, Mr, le double de votre compte, signé par moi. Il n'est pas possible que M. Sahler vous donne, non plus qu'un autre négociant, un demi pour cent de

---

(1) C'était le banquier de Voltaire, à Lyon.

commission, outre un demi pour cent d'escompte. Cela fait douze pour cent par an, ce qui serait exorbitant et ruineux pour lui.

S'il vous convient, Mr, qu'on stipule que vous serés toujours païé au bout de trois mois, cela vous fera par an une somme assez honnête. On pourra très bien demander qu'il soit permis de vous païer quelquefois au bout de deux mois, mais je crois que cela sera très rare. Mr Sahler est, je crois, un négociant de Montbéliard, associé du trésorier de Montbéliard et dépendances. Je crois bien que son principal négoce consiste dans les forges de Montbelliard et des terres de Franche-Comté. Voilà tout ce que je peux vous dire pour le présent. Je vous ai écrit, j'attends sa réponse...

(*Correspondance générale*).

Voltaire à Rosé.

A Ferney, 17 décembre 1777.

....Mgr le duc de Virtemberg, qui me doit d'ailleurs 70.000 L. pour argent à lui prêté il y a cinq ans, a donné ordre qu'on me payât au moins 20.000 Livres ce mois-ci. Messieurs de la Régence de Montbelliard m'ont mandé que cet argent me serait fourni par un négociant de Montbelliard nommé Sahler. Vous pourriez avoir la bonté de m'envoïer vos 14000 L. avec ces 20000 par la même voiture, etc.

(*Archives Colmar*).

Voici le *reçu des 20.000 L.* demandées ci-dessus par Voltaire. Il est au Musée de Montbéliard, auquel il a été donné par Mrs Charles Lalance et Julien Lecomte. Nous le reproduisons ici : on le trouvera aussi à sa place dans le corps de l'ouvrage.

Reçu de 20.000 Livres.

J'ai Reçu de Monsieur Sahler vingt mille livres en lettres de change sur Paris, Lyon et Genève, en conformité de l'arrangement que Messieurs de la Régence de Montbel-

liard ont pris avec lui pour me faire païer ces vingt mille livres, fesant partie des soixante et dix mille livres que me devait Monseigneur le Duc de Virtemberg, qui par ce paiement ne me devra plus que cinquante mille livres de ce chef, — en me paiant encor seulement six mois d'arrérages qu'il me doit du principal des soixante et dix mille livres, — montant lesdits arrérages à mille sept cent cinquante livres. Je fournis à Monsieur Sahler un double de ce reçu, dont j'espère être païé à l'échéance ; les deux ne valant que pour un seul. — Fait à Ferney le trente et un décembre 1777.

VOLTAIRE.

La somme 70.000 L. énoncée ci-dessus, et sur laquelle M. Sahler envoya à Voltaire 20.000 L. d'à compte en lettres de change, se retrouve dans le *livre-Budget* de Voltaire, en 1775, et est reportée ensuite, avec cette simple mention : *« A recouvrer du Duc de Virtemberg, 70000 Livres. »* Cette note se rapporte, selon toute vraisemblance, à la somme empruntée par Charles-Eugène en 1769, soit 96.000 L. remboursables en quatre ans, et dont les rentrées étaient fort en retard.

Il résulte de la lettre de Voltaire au Duc Charles-Eugène, en date du 7 octobre 1777 (n° 190), que ce dernier lui devait encore à cette époque 70.000 livres, et que les 20.000 livres payées par Sahler, étaient un à compte sur cette somme.

Suivant les renseignements que nous ont fournis MM. Léon Sahler et Edmond Beurnier, il s'agit ici, évidemment, de *Georges Samuel Sahler* (1721-1800). Il était négociant et filateur à Montbéliard. Nous voyons par une des lettres de Voltaire qu'il était associé avec Jeanmaire le trésorier, et qu'il s'occupait principalement de la vente des productions de la forge d'Audincourt. C'était le père de Georges-Samuel Sahler, dit « le Tigre », négociant en étoffes et en fers, qui demeurait à Montbéliard, place d'Armes, « maison de la voûte ». Le magasin du « Tigre » était à droite de la voûte, et fut occupé, bien plus tard, par la boucherie Fossard. (Le « Tigre » fut le grand-père maternel de MM. Jules et Edmond Beurnier).

Son père, dont il s'agit ici, était un homme fort actif. Il avait établi en 1764 une filature et un tissage de coton, pour lesquels

il avait obtenu, le 21 juin, un privilège de 12 ans. V. Duvernoy, *Ephémérides de Montbéliard*, p. 230). Il demeurait place d'Armes, dans une maison qu'il acquit en 1788 de Louis-Christophe Kœnig (et qui est actuellement celle du notaire Bernardin, chez qui nous avons vu tous les titres de propriétés depuis 1788). Cette maison passa ensuite en 1822 au « maire Sahler », suivant l'acte en possession de M. Bernardin.

Il est probable que son « commerce de fers » consistait à avoir, dans une sorte de bureau, des échantillons des produits des forges d'Audincourt et des autres villages industriels du pays de Montbéliard. Rappelons à ce propos que l'industrie du fer, florissante autrefois dans cette région, n'existe plus, à proprement parler. Aux environs de Montbéliard, on trouve encore de nombreux restes d'exploitations minières, reconnaissables à des fosses de faible profondeur ; elles furent toutes commencées par les princes de Montbéliard, qui les donnaient à exploiter en régie. Peut-être est-ce de là que vint à Rosé, le receveur d'Alsace, l'idée de chercher de l'or aux environs de Colmar. A cette époque, tout le monde pensait aux mines, aux forges, aux usines (la fabrication du fer par le procédé « comtois » date de ce temps, et les forges d'Audincourt l'ont conservé peut-être par une jolie coquetterie, jusque dans ces derniers temps).

La chose est d'autant plus plausible que l'associé de Mr Sahler *Jeanmaire le trésorier*, engagea ses enfants à s'occuper de la forge d'Audincourt, dont un de ses fils et un de ses petits fils, furent successivement directeurs ; et voici qui nous ramène à des dates et à des choses récentes :

Le premier, qui se retira à Dung, près de Montbéliard, après 1830, et y vécut jusqu'à près de cent ans, consacra sa retraite à la formation et à l'agrandissement du domaine. (C'est lui qui fit détourner la route de Présentevillers pour lui faire contourner sa propriété). Il était le père de Mme Louise Berger, c'est-à-dire le grand-père maternel de M. Georges Berger, de Paris.

Quant au second, petit-fils du trésorier, il était le cousin-germain de Mme Berger. Ce fut Louis Jeanmaire, dont le fils, Emile, domicilié actuellement à Paris, nous a communiqué plusieurs lettres de Voltaire, adressées à son arrière grand-père.

Le Receveur Jeanmaire était aussi le beau-père de Duvernoy, l'auteur des « Ephémérides du Comté de Montbéliard », livre aujourd'hui introuvable. Duvernoy eut, parait il, entre les mains

de nombreuses lettres de Voltaire adressées à son beau-père. Elles doivent être, (si elles n'ont pas été détruites ou cédées) à la bibliothèque de Besançon, dans les papiers légués par Duvernoy.

Nous avons cru pouvoir insister un peu longuement sur les descendances des familles dont il est question dans toute cette affaire. Elle est intéressante pour les Voltairistes, parce qu'elle achève de fixer un côté de la vie de leur maître, et qu'elle constitue maintenant, un tout absolument complet, avec son début, les rescrits ducaux des premiers emprunts ; et sa fin, l'extinction des dernières rentes viagères, en 1828, — Elle l'est encore plus pour les Montbéliardais, qui y verront avec intérêt la part active prise, dans la gestion de leur pays, par les ancêtres de familles encore connues et estimées dans toute leur région. Ils pourront aussi regretter que le château de Montbéliard n'ait pas été acquis par Voltaire : — car il eut été certainement, comme Ferney, — épargné au moment des pillages de la Révolution, et fût peut-être devenu, comme la « Burg » de Nuremberg (à laquelle il n'était certes pas inférieur) l'orgueil de notre ville, et le véritable musée historique de notre région.



TABLE CHRONOLOGIQUE

DES PIÈCES CITÉES

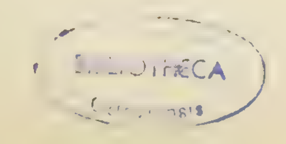
Nos des Pièces. | Pages.

12



TABLE DES MATIÈRES





Achevé d'imprimer
par l' « Imprimerie Montbéliardaise »
le 20 Décembre 1908.

SAHLER (Léon). **Montbéliard à table,** étude historique et économique. Tableaux de mœurs épulaires et bachiques de l'ancien comté de Montbéliard. 1907, in-8, planches. 5 fr.

« Le travailleur sérieux y trouvera bon nombre de renseignements utiles pour l'histoire des mœurs et les relations économiques ; il y prendra sur le vif la vie journalière des populations de ce petit coin de la Franche-Comté qui conserva si longtemps un cachet particulier. » *Revue critique*, n° 1, 1908.

SAHLER (Léon). **Notes sur Montbéliard.** Le château d'Etupes. Bernard de Saintes. Le bâtiment des Halles. Le parc des princes. La ferme de la Grange-la Dame. F. Japy, fondateur de l'industrie horlogère. Dissolution des corporations ouvrières. La famille Duvernoy. Pierre-Louis Sahler. 1905, in-8, 4 planches hors texte. 5 fr.

ROUX (Albert). **Recherches sur l'imprimerie à Montbéliard** depuis ses origines (1586) jusqu'à la réunion de Montbéliard à la France en 1793, suivies d'un catalogue des impressions montbéliardaises de 1587 à 1793. 1905, in-8, fac-similés. 5 fr.

NARDIN (Léon). **Jacques Foillet, imprimeur, libraire et papetier** (1554-1619). 1906, in-8, fac-similés d'autographes et filigranes de ses papiers. 10 fr.

Ses pérégrinations à Lyon, Genève, Constance, Bâle, Courcelles-les-Montbéliard, Besançon et Montbéliard, d'après des documents inédits. L'inventaire de ses biens et catalogue de sa librairie.

CROUSLÉ (L.), *ancien prof. d'élo-quence française à la Sorbonn*[e]. **Fénelon et Bossuet.** Etude[s] morales et littéraires 1894-189[5]. 2 vol. in-8 (épuisé). 30 f[r].

— **Bossuet et le protestantism[e]**, étude historique, 1901, in-8°. 6 f[r].

Etude des doctrines de l'*Histoi*[re] *des Variations* et de l'*Expositio*[n] *de la Foi catholique*. Rapports d[e] Bossuet avec Paul Ferry. Claud[e] Jurrien. Tentatives de réconciliatio[n] des églises avec Leibnitz et Richar[d] Simon.

— **La vie et les œuvres de Vol-taire.** 1899, 2 vol. in-8. 2[?] fr.

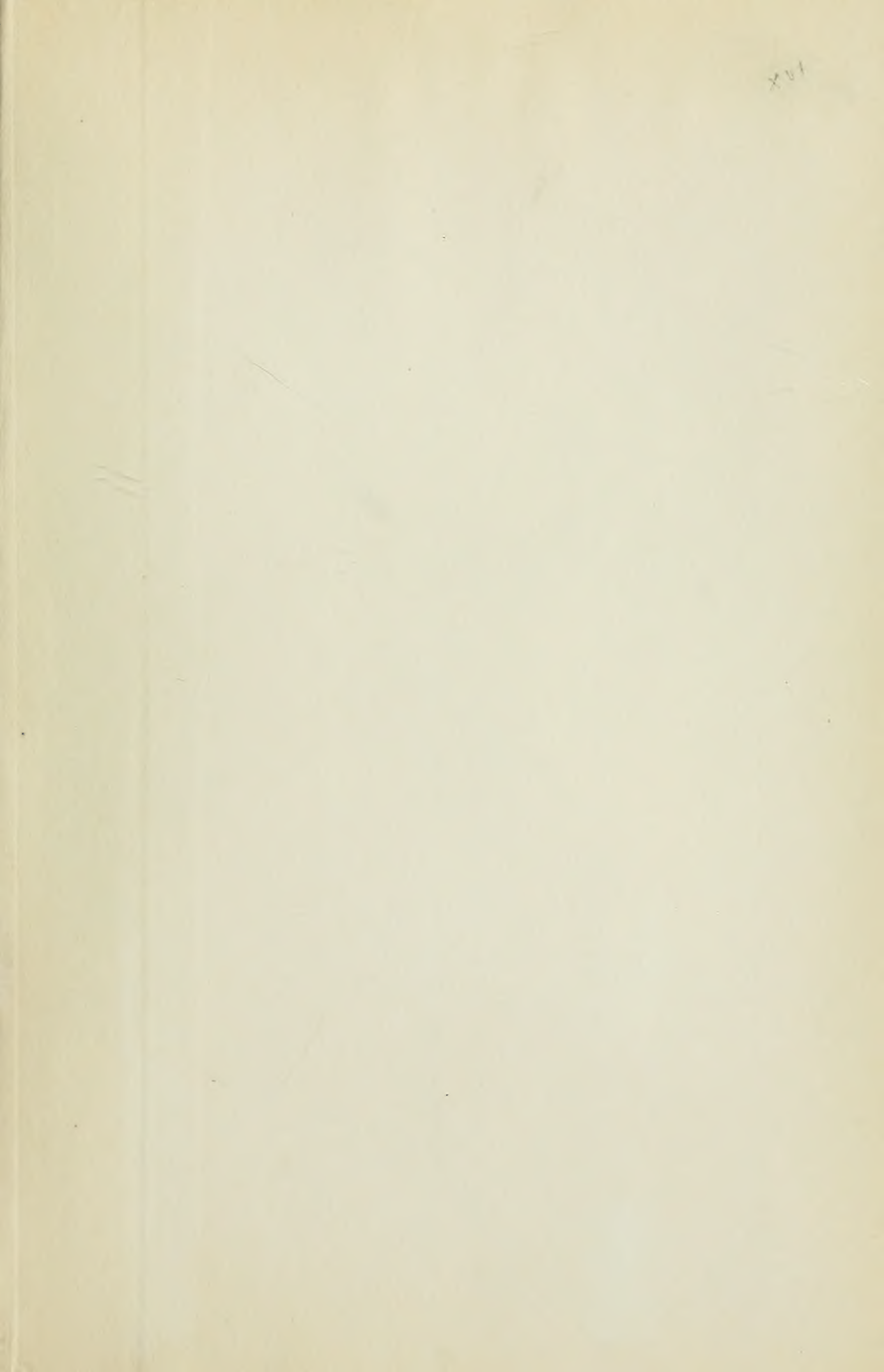
Biographie de Voltaire d'une trè[s] grande précision : examen pénétran[t] et philosophique des œuvres.

— **De l'Union dans la Sociét[é] française.** 1901, in-12. 3 fr 50

LACHEVRE (Frédéric). **Voltair[e] mourant**, enquête faite en 177[8] sur les circonstances de sa dernière maladie, publiée sur le ma-nuscrit inédit et annotée. 1907. In-8 de XXXIII-180 p., tiré à 50[0] exemplaires numérotés. 7 fr. 5[0]

Suivie de : Le Catéchisme des libertins du XVII[e] siècle : Les Quatrains du Déiste ou l'Anti-Bigot — A propos d'une lettre de l'abbé d'OLIVET : VOLTAIRE et DES BAREAUX ; quel est l'auteur du *sonnet du Pénitent* ; PIERRE et PAUL DU MAY ; les poésies latines de DES BARREAUX, etc.

Montbéliard. — Société Anonyme d'Imprimerie Montbéliardaise.


XVI

